



GRAND CONSEIL
Commission des finances (COFIN)

NOVEMBRE 2013

**Rapport de la commission chargée de
contrôler le budget de l'Etat de Vaud**

Année 2014

BUDGET 14

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL
RELATIF**

EXPOSE DES MOTIFS ET PROJETS DE BUDGETS (EMPD N° 2)

- des charges et des revenus de fonctionnement de l'Etat de Vaud pour l'année 2014
- d'investissement pour l'année 2014 et plan 2015-2018

et

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT

- sur le Programme de législature 2012-2017
- sur l'évolution à moyen terme et l'actualisation de la planification financière, des investissements et de l'endettement

et

EXPOSES DES MOTIFS ET PROJETS DE LOI

- modifiant la loi du 24 janvier 2006 d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale (LAPRAMS)
- modifiant la loi du 7 septembre 2010 sur l'agriculture vaudoise (LVLAgr)
- modifiant la loi du 9 octobre 2012 sur le registre foncier (LRF)
- sur le droit de timbre (LTim)

et

EXPOSES DES MOTIFS ET PROJETS DE DECRET

- fixant, pour l'exercice 2014, le montant limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud
- fixant, pour l'exercice 2014, les montants maximaux autorisés des engagements de l'Etat par voie de prêts, de cautionnements et d'arrière-cautionnements conformément à la loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE)
- fixant, pour l'exercice 2014, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements sanitaires privés reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements
- fixant, pour l'exercice 2014, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements socio-éducatifs reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements

et

RAPPORTS DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL

- sur le postulat Jérôme Christen et consorts au sujet de l'indemnisation du dommage au bâtiment Perregaux
- sur le postulat Jean-Michel Favez et consorts au nom du groupe socialiste demandant au Conseil d'Etat un programme de lutte contre la crise par le biais notamment d'une anticipation des investissements sur le plan vaudois

COMPOSITION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Bureau

Président et rapporteur général	M. Frédéric Grognuz
Vice-présidents	M. Michaël Buffat M. Philippe Randin

Sous-commissions

Départements

Commissaires

Sécurité et environnement	M. Philippe Randin, rapporteur Mme Graziella Schaller
Formation, jeunesse et culture	M. Guy-Philippe Bolay, rapporteur M. Cédric Pillonel
Intérieur	M. Pierre Grandjean, Mme Valérie Induni, rapportrice
Santé et action sociale	Mme Anne Baehler Bech, rapportrice M. François Payot, rapporteur
Economie et sport	M. Michaël Buffat, M. Stéphane Montangero, rapporteur
Infrastructures et ressources humaines	M. Axel Marion, rapporteur M. Jean-Marc Sordet
Finances et relations extérieures	M. Samuel Bendahan, rapporteur M. Pierre-André Pernoud
Secrétaire de la commission	M. Fabrice Mascello

TABLE DES MATIERES

1. Amendements au projet de budget de fonctionnement.....	6
1.1 Amendements du budget de fonctionnement.....	6
1.1.1 DSE.....	6
1.1.2 DFJC.....	6
1.1.3 DINT.....	7
1.1.4 DIRH.....	8
1.2 Total des amendements du budget 2014.....	9
2. Considérations générales liminaires.....	10
2.1 Travaux de la Commission des finances (COFIN).....	10
2.2 Remarques générales concernant l'EMPB 105 (ou EMPD No 2).....	10
2.3 Thème d'étude sur le projet de budget 2014.....	11
2.4 Manuel Comptable Harmonisé pour les cantons et les communes no 2 (MCH2).....	11
3. Le budget de fonctionnement.....	12
3.1 Les charges.....	12
3.2 Les revenus.....	13
3.2.1 Généralités.....	13
3.2.2 Rapport de l'Administration cantonale des impôts (ACI).....	13
3.3 L'excédent.....	16
4. Le budget d'investissement.....	17
5. Sujets particuliers.....	18
5.1 Analyse du budget par département.....	18
5.2 Rapport de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI) à la Commission des finances sur le budget informatique 2014 de la Direction des systèmes d'information (DSI).....	18
5.3 Evolution de la dette 2013.....	23
5.4 Effectif du personnel.....	24
6. Observations.....	25
7. Conclusions du rapport général.....	27
7.1 Remerciements.....	27
7.2 Projet de budget de fonctionnement.....	27
7.3 Considérations finales.....	28
7.4 Vote.....	31
8. Rapport partiel du Conseil d'Etat sur le programme de législature ainsi que rapport du conseil d'Etat sur l'évolution à moyen terme et l'actualisation de la planification financière, des investissements et de l'endettement.....	32
9. Projet de loi modifiant la loi du 24 janvier 2006 d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale (LAPRAMS).....	33
10. Projet de loi modifiant la loi du 7 septembre 2010 sur l'agriculture vaudoise (LVLagr).....	34
11. Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 9 octobre 2012 sur le registre foncier (LRF).....	35
12. Projet de loi sur le droit de timbre (LTim).....	36
13. Projet de décret fixant, pour l'exercice 2014, le montant limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud.....	37
14. Projet de décret fixant, pour l'exercice 2014, les montants maximaux autorisés des engagements de l'Etat par voie de prêts, de cautionnements et d'arrière-cautionnements conformément à la loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE).....	38
15. Projet de décret fixant, pour l'exercice 2014, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements sanitaires privés reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements.....	39
16. Projet de décret fixant, pour l'exercice 2014, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements socio-éducatifs reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements.....	40

17. Rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Jérôme Christen et consorts au sujet de l'indemnisation du dommage au bâtiment Perregaux	41
18. Rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Jean-Michel Favez et consorts au nom du groupe socialiste demandant au Conseil d'Etat un programme de lutte contre la crise par le biais notamment d'une anticipation des investissements sur le plan vaudois	42
19. Rapports des sous-commissions	43
19.1 Département de la sécurité et de l'environnement.....	43
19.2 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.....	47
19.3 Département de l'intérieur	56
19.4 Département de la santé et de l'action sociale	64
19.5 Département de l'économie et du sport.....	69
19.6 Département des infrastructures et des ressources humaines	78
19.7 Département des finances et des relations extérieures.....	82
19.8 Ordre judiciaire vaudois	88
19.9 Secrétariat général du Grand Conseil.....	90

1. AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le 18 septembre 2013, le Conseil d'Etat a décidé d'arrêter l'excédent du projet de budget 2014 à CHF 17,4 mios, tel qu'il a été remis à la Commission des finances.

Dans l'intervalle et contrairement aux années précédentes, le Conseil d'Etat n'a pas constaté le besoin de devoir procéder à des réajustements (amendement technique). Dès lors, les amendements spécifiques détaillés ci-dessous découlent uniquement de l'analyse faite par la Commission des finances, dans le cadre de ses travaux.

1.1 Amendements du budget de fonctionnement

1.1.1 DSE

Police cantonale (002)

1. La sous-commission en charge de l'analyse de ce département considère comme incomplets les renseignements reçus de la part du service concernant l'augmentation au budget 2014 de CHF 478'913, par rapport aux comptes 2012. Dès lors, les commissaires proposent d'allouer le même montant qu'au budget 2013, augmentés des frais liés aux 18 ETP supplémentaires.

La Commission des finances propose à l'unanimité l'amendement suivant :

Rubrique	Projet de budget 2014	Amendement proposé	Budget 2014 proposé
002/3109	1'028'800	- 100'000	928'800
Effet sur l'excédent		+ 100'000	

2. Comme pour l'amendement précédent, la sous-commission en charge de l'analyse de ce département considère comme incomplets les renseignements reçus de la part du service concernant l'augmentation au budget 2014 de CHF 1'038'449, par rapport aux comptes 2012. Dès lors, les commissaires proposent d'allouer le même montant qu'au budget 2013, augmentés des frais liés aux 18 ETP

La Commission des finances propose à l'unanimité l'amendement suivant :

Rubrique	Projet de budget 2014	Amendement proposé	Budget 2014 proposé
002/3111	3'276'600	- 750'000	2'526'600
Effet sur l'excédent		+ 750'000	

1.1.2 DFJC

Service de l'enseignement spécialisé et appui à la formation (019)

1. La loi sur la pédagogie spécialisée n'est pas encore passée devant le Grand Conseil (entrée en vigueur possible : rentrée scolaire 2014) : l'amendement proposé de CHF 2,5 mios correspond aux 18 ETP demandés par le service pour la mise en place de cette future base légale. Sans remettre en cause le bien-fondé de la demande, il n'est pas souhaitable en effet d'accepter cette dotation en personnel supplémentaire avant la décision politique du Parlement. Cette requête, ainsi que son budget, pourront être explicités dans l'exposé des motifs et projet de loi y relatifs.

La Commission des finances propose à l'unanimité l'amendement de forme suivant :

Rubrique	Projet de budget 2014	Amendement proposé	Budget 2014 proposé
019/3020	46'345'800	- 2'071'600	44'274'200
019/3050	5'178'200	-129'500	5'048'700
019/3052	9'740'100	-250'300	9'489'800
019/3053	116'200	-2'200	114'000
019/3054	1'806'000	-45'100	1'760'900
019/3059	52'200	-1'300	50'900
Effet sur l'excédent		+ 2'500'000	

1.1.3 DINT

Service des communes et du logement (025)

1. Le mandat pour le E-voting est transféré à la Direction des systèmes d'information au DIRH (047 – 3132) afin que l'ensemble des projets en matière d'informatique apparaisse dans la même rubrique (voir compensation ci-dessous à l'amendement 1.1.4.1 au DIRH)

La Commission des finances propose à l'unanimité l'amendement suivant :

Rubrique	Projet de budget 2014	Amendement proposé	Budget 2014 proposé
025/3132	290'000	- 140'000	150'000
Effet sur l'excédent		+ 140'000	

2. Le montant de l'entretien du logiciel Votelec est transféré à la Direction des systèmes d'information au DIRH (047 – 3158) afin que l'ensemble des mandats en matière d'informatique apparaisse dans la même rubrique (voir compensation ci-dessous à l'amendement 1.1.4.2 au DIRH)

La Commission des finances propose à l'unanimité l'amendement suivant :

Rubrique	Projet de budget 2014	Amendement proposé	Budget 2014 proposé
025/3158	340'000	- 200'000	140'000
Effet sur l'excédent		+ 200'000	

3. Le montant concernant le logiciel Prefec est déjà inscrit au budget de la Direction des systèmes d'information. Il est par conséquent nécessaire de supprimer cette dépense dans ce service.

La Commission des finances propose à l'unanimité l'amendement suivant :

Rubrique	Projet de budget 2014	Amendement proposé	Budget 2014 proposé
025/3158	140'000	- 140'000	0
Effet sur l'excédent		+ 140'000	

1.1.4 DIRH

Direction des systèmes d'information (047)

1. Compensation de l'amendement ci-dessus déposé au DINT no 1.1.3.1 concernant le E-Voting
La Commission des finances propose à l'unanimité l'amendement suivant :

Rubrique	Projet de budget 2014	Amendement proposé	Budget 2014 proposé
047/3132	982'000	+ 140'000	1'122'000
Effet sur l'excédent		- 140'000	

2. Compensation de l'amendement ci-dessus déposé au DINT no 1.1.3.2 concernant Votelec.
La Commission des finances propose à l'unanimité l'amendement suivant :

Rubrique	Projet de budget 2014	Amendement proposé	Budget 2014 proposé
047/3158	46'541'100	+ 200'000	46'741'100
Effet sur l'excédent		- 200'000	

Service du personnel de l'Etat de Vaud (054)

3. Le SPEV propose de créer une cellule de 3,5 ETP pour l'encadrement des apprentis au sein de l'administration cantonale, alors qu'1,5 ETP est déjà ventilé dans divers départements. En d'autres termes, l'augmentation de 2 ETP est maintenue.

La Commission des finances propose par 11 oui, 1 non et 2 abstentions l'amendement suivant :

Rubrique	Projet de budget 2014	Amendement proposé	Budget 2014 proposé
054/3010	9'876'600	-130'300	9'746'300
054/3050	2'336'200	-8'100	2'328'100
054/3052	1'403'700	-14'400	1'389'300
054/3053	- 8'800	-200	- 9'000
054/3054	3'141'900	-2'800	3'139'100
054/3059	6'900	-100	6'800
054/3090	3'487'100	-900	3'486'200
054/3110	29'300	-5'300	24'000
054/3130	342'900	-200	342'700
054/3170	43'800	-600	43'200
Effet sur l'excédent		+ 162'900	

4. Le nombre d'ETP administratifs au sein de l'Etat augmente d'année en année avec une croissance largement supérieure à celle du PIB vaudois attendu (2014 : la croissance prévue à +2%). Avec une hausse de 354 ETP, le taux de croissance de postes au sein de l'Etat est 2,2%. En réduisant cette hausse à 2%, on obtient 325 ETP et en y retranchant les enseignants, le personnel pénitentiaire et la police, les postes administratifs dépassant les 2% correspondent à 29 ETP. De manière à laisser le temps au Conseil d'Etat de prouver la réelle nécessité de pérenniser ces 29 postes, il est proposé de les transférer dans la ligne budgétaire 3030 « Travailleurs temporaires ». L'effet est en conséquence neutre pour le budget de l'Etat.

La Commission des finances propose par 7 oui, 5 non et 2 abstentions l'amendement suivant :

Rubrique	Projet de budget 2014	Amendement proposé	Budget 2014 proposé
054/3010	9'746'300	- 4'027'800	5'718'500
054/3030	4'030'700	+4'027'800	8'058'500
Effet sur l'excédent		0	

1.2 Total des amendements du budget 2014

Budget de fonctionnement :

(en francs)

	Budget 2014
Excédent du projet de budget 2014	17'460'500
Amendement technique	0
Amendements spécifiques	+3'652'900
Excédent actualisé	21'113'400

2. CONSIDERATIONS GENERALES LIMINAIRES

2.1 Travaux de la Commission des finances (COFIN)

Les sept sous-commissions ont effectué les travaux d'analyse du projet de budget concernant leur département respectif. Leurs remarques font l'objet des rapports regroupés au pt 19 de ce document.

Ensuite, la COFIN a consacré l'équivalent de deux journées et demi à l'examen du projet de budget 2014. Elle a notamment siégé deux jours à L'Hôtel de Ville de Château d'Oex.

Au cours de ses travaux, la Commission des finances a entendu :

- Mme Fabienne Despot, présidente de la Commission thématique des systèmes d'information, accompagnée de M. Laurent Ballif, vice-président, pour la présentation de leur rapport sur le «Budget informatique 2014 de l'Etat de Vaud» (voir chapitre 5.2) ;
- M. Philippe Maillard, chef de l'Administration cantonale des impôts (ACI) pour la présentation des estimations fiscales 2014 (voir chapitre 3.2.2) ;
- Mme Marinette Kellenberger, cheffe du Contrôle cantonal des finances pour le commentaire sur le budget du CCF ;
- M. le député Jérôme Christen pour la lecture du rapport du Conseil d'Etat sur son postulat portant sur l'indemnisation du dommage du bâtiment Perregaux (voir pt 17 de ce document)

S'agissant du budget du Tribunal cantonal et conformément à la modification légale de l'article 56a LGC, tant la COFIN que cette instance n'ont pas jugé nécessaire un entretien sur ce thème. Le rapport de la sous-commission OJV est peut toutefois être consulté au pt 19.8 de ce document.

2.2 Remarques générales concernant l'EMPB 105 (ou EMPD No 2)

L'EMPB 105, remis en primeur aux membres de la Commission des finances le 24 octobre 2013, a été examiné lors du séminaire des 31 octobre et 1^{er} novembre 2013 à Château d'Oex, ainsi que lors des séances des 4 et 7 novembre 2013. Au cours de cette dernière séance, la COFIN a procédé à un dernier examen général du projet de budget 2014. Les propositions d'amendements et d'observations ont également été discutées et votées. Enfin, le vote final est intervenu sur les conclusions proposées par le Conseil d'Etat. Il faut rappeler que cet EMPD a été validé par le Conseil d'Etat en octobre 2013 et ne peut dès lors pas tenir compte des derniers événements économiques qui auraient touché le Canton depuis sa parution.

Cela étant, la Commission des finances apprécie le remaniement apporté par le Conseil d'Etat au contenu du document qui comprend notamment divers indicateurs pertinents et une analyse détaillée de chaque département. Elle a pris acte du rapport partiel du Conseil d'Etat sur le Programme de législature 2012 – 2017 (EMPD no 2 ch. 2, p. 5 à 6) ainsi que du rapport sur l'évolution à moyen terme et l'actualisation de la planification financière, des investissements et de l'endettement. (EMPD no 2 ch.3. pages 7 à 25).

En outre, la Commission des finances a particulièrement porté son attention sur les points suivants :

A. L'évolution des effectifs du personnel

Voir EMPD no 2, ch. 4.3, page 31, et tableaux insérés au pt 5.4 de ce document.

B. Le planification financière 2015 - 2018

Voir EMPD no 2, ch. 3.4, 3.5 et 3.12, pages 19, 20 et 25.

C. L'analyse des risques

Voir EMPD no 2, ch. 4.4, page 31. La liste des éventualités dont l'effet net estimé sur l'excédent est supérieur à CHF 2 mios a été remise à la COFIN dans un document séparé. Elle totalise quelque CHF 149,1 mios. S'agissant des risques évalués avec toute la prudence requise, la COFIN a pu mesurer les effets éventuels liés à des décisions d'ordre juridique, des changements de l'environnement économique, des choix politiques à l'échelon supérieur et à caractère d'urgence, voire de négociations en cours, qui déploieraient leurs effets après l'acceptation du budget 2014 par le Grand Conseil.

2.3 Thème d'étude sur le projet de budget 2014

La COFIN n'a retenu aucun thème d'étude pour l'analyse du projet de budget 2014.

2.4 Manuel Comptable Harmonisé pour les cantons et les communes no 2 (MCH2)

Le budget 2014 a été élaboré selon le nouveau plan comptable MCH2 et conformément aux modifications apportées par le Grand Conseil à la loi sur les finances en date du 11 décembre 2012. Dans ce contexte, les montants comparatifs du budget 2013 et des comptes 2012 ont été retraités en conséquence afin d'assurer une comparabilité au niveau du livre du budget 2014 (livre vert) et de son analyse. Il convient de préciser que cette comparabilité est pertinente pour les données susmentionnées, mais ne l'est plus sur le long terme en ce qui concerne les années antérieures qui restent en MCH1.

3. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

a) Comparaison avec le budget 2013*

	Budget 2013	Budget 2014 <u>avant</u> amendements	Variation	
			en francs	en %
Charges	8'607'426'500	8'930'251'700	322'825'200	+3.8
Revenus	8'609'243'600	8'947'712'200	338'468'600	+3.9
Excédent	1'817'100	17'460'500	15'643'400	+860.9

	Budget 2013	Budget 2014 <u>après</u> amendements	Variation	
			en francs	en %
Charges	8'607'426'500	8'926'598'800	319'172'300	+3,7
Revenus	8'609'243'600	8'947'712'200	338'468'600	+3,9
Excédent	1'817'100	21'113'400	19'296'300	+1'061.9

*retraitement selon MCH2

b) Comparaison avec les comptes 2012*

	Comptes 2012	Budget 2014 <u>avant</u> amendements	Variation	
			en francs	en %
Charges	8'926'418'755	8'930'251'700	3'832'945	0.0
Revenus	8'932'868'412	8'947'712'200	14'843'788	+0,2
Excédent	6'449'657	17'460'500	11'010'843	+170.7

	Comptes 2012	Budget 2014 <u>après</u> amendements	Variation	
			en francs	en %
Charges	8'926'418'755	8'926'598'800	180'045	0.0
Revenus	8'932'868'412	8'947'712'200	14'843'788	+0,2
Excédent	6'449'657	21'113'400	14'663'743	+227.4

*retraitement selon MCH2

3.1 Les charges

Les charges du budget de fonctionnement arrêté par le Conseil d'Etat (CHF 8,93 mrd) présentent une croissance de 3,8% par rapport au budget 2013.

Cette évolution comprend notamment le financement de la recapitalisation de la Caisse de pension de l'Etat de Vaud (CHF 90 mios), celui des mesures découlant du Programme de législature (CHF 83 mios), les accords canton – communes ainsi que la couverture de fortes demandes sectorielles dans divers domaines, tels que :

- social (+ CHF 76 mios ou 4,3% par rapport à 2013)
- santé (+ CHF 114 mios ou + 9,8% par rapport à 2013)
- enseignement, formation et culture (+ CHF 84 mios ou + 3,2% par rapport à 2013)
- sécurité (+ CHF 5 mios ou + 3,0% par rapport à 2013)
- pénitentiaire (+ CHF 22 mios ou + 21,9 % par rapport à 2013).

3.2 Les revenus

3.2.1 Généralités

Les revenus estimés pris en compte par le Gouvernement se situent à CHF 8,947 mrds, c'est à dire 3,9% au-dessus du total des revenus budgétisés pour 2013. Cette croissance en chiffres absolus couvre ainsi celle des charges.

Comme à son habitude, l'attention de la COFIN s'est portée plus particulièrement sur la méthode d'évaluation retenue à l'ACI. Elle a suivi avec intérêt, le 4 novembre 2013, la présentation de M. Ph. Maillard, dont le rapport est résumé ci-après. Ce document complète les éléments développés par le Conseil d'Etat au chapitre 5.7.3, page 53 de l'EMPD no 2 ou encore le rapport du président de la COFIN (voir pt 7.2, page 30 de ce document). En raison de l'implémentation du MCH2 (manuel comptable harmonisé pour les cantons et les communes), les montants comparatifs du budget 2013 et des comptes 2012 ont été retraités en conséquence afin d'assurer une comparabilité au niveau du livre du budget 2014 (livre vert). Certains comptes ont été renommés et regroupent dorénavant des groupes d'impôts qui étaient auparavant distincts.

3.2.2 Rapport de l'Administration cantonale des impôts (ACI)

4000 Impôt sur le revenu PP (personnes physiques)

Projet de budget 2014	CHF	3'270'200'000
Estimations 2013	CHF	3'252'000'000
Budget 2013	CHF	3'134'000'000
Comptes 2012	CHF	3'142'633'770

Le projet de budget 2014 est notamment basé sur les estimations suivantes :

- 75% des bases de taxations 2012 : CHF 2,132 mrds
- 15% des bases de taxation 2011 : CHF 266,1 mios
- 10% des bases d'acomptes 2013 : CHF 283,6 mios
- majoration des acomptes 2014 (2%) et effets démographiques CHF 93,7 mios
- sourciers mixtes : CHF 120 mios
- acomptes complémentaires 2012 : CHF 96 mios
- progression des taxations / acomptes 2013 et antérieurs : CHF 277,6 mios

4001 Impôt sur la fortune PP

Projet de budget 2014	CHF	466'000'000
Estimations 2013	CHF	525'500'000
Budget 2013	CHF	430'000'000
Comptes 2012	CHF	472'702'896

Le projet de budget 2014 est basé sur les estimations suivantes :

- 75% des bases de taxations 2012 : CHF 311,4 mios
- 15% des bases de taxation 2011 : CHF 36,3 mios
- 10% des bases d'acomptes 2013 : CHF 41,2 mios
- majoration des acomptes 2014 et effets démographiques: CHF 7 mios
- sourciers mixtes : CHF 20 mios
- acomptes complémentaires 2012 : CHF 20 mios
- progression des taxations / acomptes 2013 et antérieurs : CHF 30 mios

4002 Impôt à la source PP

Projet de budget 2014	CHF	245'000'000
Estimations 2013	CHF	297'000'000
Budget 2013	CHF	190'000'000
Comptes 2012	CHF	302'280'079

Le projet de budget 2014 est notamment basé sur les estimations suivantes :

- *Impôt source* : facturation de trois trimestres 2014 (CHF 122 mios) + 4^e trimestre 2013 (CHF 39 mios)
- *Frontaliers* : selon revendication 2012 (CHF 80 mios)

4009 Autres impôts directs PP

Projet de budget 2014	CHF	110'000'000
Estimations 2013	CHF	126'600'000
Budget 2013	CHF	100'000'000
Comptes 2012	CHF	132'670'133

Le projet de budget 2014 est basé sur les estimations suivantes :

- *Impôt spécial étrangers* : facturation des acomptes 2013 au 30.09.13 (CHF 89 mios) + progression taxation / acomptes 2013 et antérieur (CHF 11 mios)
- *Impôt récupéré après défalcations* : estimation CHF 10 mios.

4010 Impôt sur les bénéfices PM (personnes morales)

Projet de budget 2014	CHF	571'100'000
Estimations 2013	CHF	621'300'000
Budget 2013	CHF	576'000'000
Comptes 2012	CHF	605'583'893

Le projet de budget 2014 est basé sur les estimations suivantes :

- base acomptes 2013 (acomptes 2012 + acomptes finaux 2012) : CHF 553,6 mios
- acomptes finaux 2013 : CHF 22 mios
- progression entre taxations et acomptes 2013 et antérieurs : CHF 24 mios
- baisse du taux de l'impôt sur les bénéfices (mesure du programme de législation) : - CHF 28,5 mios

4011 Impôt sur le capital PM

Projet de budget 2014	CHF	70'000'000
Estimations 2013	CHF	93'400'000
Budget 2013	CHF	60'000'000
Comptes 2012	CHF	81'666'129

Le projet de budget 2014 est basé sur les estimations de la facturation des acomptes 2013 (CHF 64,1 mios) + les acomptes finaux 2012 et la progression entre la taxation et les acomptes 2012 et antérieurs (CHF 5,9 mios).

4019 Autres impôts directs PM

Projet de budget 2014	CHF	24'000'000
Estimations 2013	CHF	24'000'000
Budget 2013	CHF	24'000'000
Comptes 2012	CHF	30'650'661

Le projet de budget 2014 est notamment basé sur les estimations des impôts complémentaires sur les immeubles (CHF 20 mios).

4022 Impôt sur les gains en capital

Projet de budget 2014	CHF	180'000'000
Estimations 2013	CHF	247'000'000
Budget 2013	CHF	171'000'000
Comptes 2012	CHF	225'493'338

Le projet de budget 2014 est basé sur les estimations de gains immobiliers sur PP (CHF 125 mios) sur PM (CHF 5 mios) et autres prestations en capital PP (CHF 50 mios).

4023 Droits de mutation et timbre

Projet de budget 2014	CHF	140'100'000
Estimations 2013	CHF	183'100'000
Budget 2013	CHF	130'100'000
Comptes 2012	CHF	157'902'697

Le projet de budget 2014 est basé sur les estimations des droits de mutations sur PP (CHF 120 mios) et sur PM (CHF 20 mios) ainsi que le timbre cantonal (CHF 100'000).

4024 Impôt sur les successions et donations

Projet de budget 2014	CHF	80'000'000
Estimations 2013	CHF	85'000'000
Budget 2013	CHF	72'000'000
Comptes 2012	CHF	112'503'466

Le projet de budget 2014 est basé sur les estimations des impôts sur les successions ordinaires (CHF 65 mios) et extraordinaires (CHF 5 mios) ainsi que des donations (CHF 10 mios).

4270 Amendes

Projet de budget 2014	CHF	11'000'000
Estimations 2013	CHF	10'000'000
Budget 2013	CHF	10'000'000
Comptes 2012	CHF	11'314'237

Amendes d'ordre.

4401 Intérêts des créances et comptes courants

Projet de budget 2014	CHF	30'000'000
Estimations 2013	CHF	35'000'000
Budget 2013	CHF	30'000'000
Comptes 2012	CHF	38'697'981

Intérêts de retard sur les impôts.

4600 Part aux revenus de la Confédération

Projet de budget 2014	CHF	312'000'000
Estimations 2013	CHF	330'000'000
Budget 2013	CHF	310'000'000
Comptes 2012	CHF	338'202'557

Part à l'impôt fédéral direct (17%)

3.3 L'excédent

Pour la huitième année consécutive, le projet de budget de fonctionnement est excédentaire. En effet, y compris les décisions prises par le Conseil d'Etat jusqu'au 19 septembre 2013, il débouche sur un excédent de CHF 17,46 mios, respectivement CHF 21,1 mios après les amendements spécifiques proposés par la COFIN (voir pt 1 de ce document). Pour mémoire, l'excédent budgétisé pour 2013 était de CHF 1,8 mio, alors que les comptes 2012 présentaient un bénéfice de CHF 6,4 mios.

Malgré ce résultat positif, l'incertitude demeure quant aux effets financiers pouvant découler de certaines décisions d'ordre juridique, économique ou liées à des négociations en cours. On peut penser, entre autres, au volet fiscal avec les entreprises dont l'impact, en termes de perte de produits d'impôts, pourrait être très important. En effet, la pression mise par l'Union européenne, d'un côté, et la dynamique de baisse drastique du taux d'imposition des entreprises entre les cantons suisses, de l'autre, met le canton de Vaud dans une situation complexe.

Compte tenu des crédits supplémentaires, l'historique des bénéfices des budgets depuis 2005 se présente par conséquent de la manière suivante (en mios de francs) :

Budget	Excédent (+) ou déficit (-) budgétaire	En % des charges	Crédits supplémentaires	Total avant boucllement	En % des charges	Résultat comptes de fonctionnement
2005	-84.7	-1.3%	64.0	-148.7	-2.4%	+46.3
2006	-63.4	-1.0%	13.3	-76.8	-1.2%	+267.2
2007	+10.8	0.2%	34.3	-23.5	-0.4%	+273.6
2008	+7.8	0.1%	16.0	-8.2	-0.1%	+370.3
2009	+9.0	0.1%	24.4	-15.5	-0.2%	+347.3
2010	+5.5	0.1%	12.6	-7.1	-0.1%	+ 301.6
2011	+2.4	0.0%	22.9	-20.5	-0.3%	+ 343.1
2012	+13.1	0,2%	12.2	+0.9	0.0%	+ 6.4
2013*	+1.8	0.0%	1.6	+0.2	0.0	
2014 (projet)	+17.5	0.2%	0.0	+17.5	0.2	

* Situation des crédits supplémentaires au 31 octobre 2013.

4. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Selon l'article 9 alinéa 2 lettre c de la loi sur les finances, il incombe au Grand Conseil d'adopter le budget global d'investissement.

Dans ce sens, le Conseil d'Etat a arrêté le projet de budget d'investissement 2014 à CHF 369.2 mios (en progression de 15% par rapport à celui de 2013), comme le montre le tableau ci-dessous, tiré de l'EMPD no 2, page 29.

Evolution par nature du budget d'investissement net 2013 - 2014 (en millions de CHF)

	2013	2014	Evolution	
			en mios de CHF	en %
Informatique	28.1	28.1	0,0	0
Territoire et mobilité	126.7	145.2	18.5	+14.6
Investissements universitaires	22.8	9.5	-13.3	-58.3
Santé et social	61.8	79.9	18.1	+29.3
Parc immobilier	81.5	106.5	25.02	+30.7
Total	320,9	369.2	48,3	+15.17

Investissements de l'Etat dans l'économie

	2013	2014
<i>(en mios de CHF)</i>		
(Part nette de l'Etat)	(320.9)	(369.2)
Dépenses brutes	340.0	389.0
Nouveaux prêts octroyés	114.2	110.0
Nouvelles garanties accordées	299.4	334.0
Total	753.6	833.0

Les dépenses d'investissement brutes de l'Etat s'élèvent à CHF 389 mios dans le projet de budget 2014, soit une augmentation de 49 mios par rapport au budget 2013. En ajoutant les prêts (CHF 110 mios) et les garanties (CHF 334.0 mios), on obtient un effort global d'investissement pour le Canton de CHF 833 mios.

La COFIN salue cet effort constant d'investissements et prend note que le degré d'autofinancement se monte à 49% respectant ainsi l'article 164 Cst-VD (couverture des charges avant amortissement par les recettes). Néanmoins, les commissaires restent très attentifs à l'impact de ces investissements sur le compte de fonctionnement, principalement les coûts de fonctionnement induits ainsi que leurs amortissements, et ont déposé une observation dans ce sens (voir pt 6 de ce document).

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des finances recommande au Grand Conseil d'adopter le projet de budget d'investissements 2014 proposé par le Conseil d'Etat, avec des dépenses nettes globales arrêtées à CHF 369.2 mios, à l'unanimité de ses 14 membres présents.

5. SUJETS PARTICULIERS

5.1 Analyse du budget par département

Répondant au postulat Béatrice Métraux qui demandait l'inscription dans la LFin d'indicateurs, le Conseil d'Etat a remanié, depuis 2012, la structure de l'EMPD no 2 en y intégrant notamment une analyse du budget par département. Ce complément et particulièrement les informations statistiques sous forme de tableaux ont été salués de manière unanime par la COFIN qui y voit un réel progrès permettant une meilleure compréhension de la démarche budgétaire et une vision plus claire des éléments saillants. Dans ce contexte, la COFIN a passé en revue avec attention les différents départements (voir ch. 5 de l'EMPD no 2, pages 33 à 55) et renvoie les lecteurs aux rapports des sous-commissions pour de plus amples détails.

5.2 Rapport de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI) à la Commission des finances sur le budget informatique 2014 de la Direction des systèmes d'information (DSI)

Préambule

En application des art. 50, al. 5 LGC et 40 RLGC, la Commission des finances a confié à la CTSI, en date du 12 septembre 2013, l'examen du projet de budget informatique 2014.

Le mandat précise pour le budget 2014 que les commissaires COFIN – DIRH (MM. les Députés J.-M. Sordet et A. Marion) analyseront, parallèlement aux travaux de la CTSI, le budget de fonctionnement du service. Cette collaboration permettra d'avoir une vue complète et approfondie du budget de la DSI.

La CTSI s'est réunie en séance plénière le 1^{er} octobre 2013 pour une présentation globale du budget informatique de la DSI ainsi que des budgets de l'informatique pédagogique de la DGEO, de la DGEP et du SESAF. Suite à cette réunion, les sous-commissions précisées ci-dessous ont examiné dans le détail les budgets des pôles et services respectifs. Une seconde séance plénière, le vendredi 11 octobre 2013, fut consacrée à la présentation et à l'étude des rapports des quatre sous-commissions qui ont servi de base à la rédaction du présent document de synthèse. Ce rapport a été présenté à la Commission des finances, le lundi 4 novembre 2013, par la présidente soussignée et par M. Laurent Ballif, vice-président.

Pour l'exécution de ce mandat, la CTSI est donc répartie en quatre sous-commissions composées de Mme et MM. les députés :

Administration et territoire : Olivier Kernén (président de la sous-commission), Olivier Mayor, Maurice Neyroud.

Services directs à la population : Michel Miéville (président de la sous-commission), Jean-François Cachin, Claude Matter, Cédric Pillonel.

Fiscalité et cyber-administration : Laurent Ballif (président de la sous-commission), François Bréla, Filip Uffer, Eric Züger.

DFJC – CEI : Philippe Grobéty (président de la sous-commission), Fabienne Despot, Daniel Meienberger, Alexandre Rydlo.

Introduction

Le budget 2014 de la DSI, hors investissements, se monte à près de CHF 124 millions, soit une légère augmentation de 0.7% par rapport au budget 2013 et de 3.3% par rapport aux comptes 2012. Le budget peut donc être considéré comme stable et bien maîtrisé. Cette stabilité s'observe également par le nombre constant d'ETP, soit 325.5, similaire au budget 2013.

Le budget 2014 étant construit sur la base du nouveau modèle de comptes harmonisé (MCH2), il est difficile de garder une vision historique du détail par compte. Cependant, la DSI a retraité les chiffres (groupe 31) selon le nouveau plan comptable afin de présenter un comparatif des totaux des comptes 2012 avec les budgets 2013 et 2014.

Le Conseil d'Etat a fixé un plafond au budget informatique de la DSI équivalant à celui de 2013 (CHF 61.14 mio.), correspondant au socle minimum de fonctionnement, limite contraignant la DSI à ne considérer que les projets prioritaires. Globalement, la DSI reçoit l'instruction de reconduire pour chaque projet les montants de l'année en cours, de clore les projets terminés et d'utiliser les montants épargnés par ces derniers pour financer quelques développements.

Le budget informatique total de la DSI se monte à CHF 62.36 mio. en 2014, l'augmentation nette de CHF 1.223 mio., soit près de 2% par rapport à 2013, est possible grâce à des projets compensés par les services bénéficiaires et à une augmentation accordée par le Conseil d'Etat dans le cadre de la procédure budgétaire 2014.

En ce sens, les projets se terminant en 2013 évalués à CHF 3'509'000.- et l'augmentation budgétaire de CHF 1'223'000 permettent la réalisation de nouveaux projets budgétés à CHF 4'367'000.- pour 2014, additionnés d'une variation nette 2013-2014 de CHF 365'000.-.

La CTSI relève que le budget d'investissement est identique depuis cinq ans et fixé par le Conseil d'Etat à CHF 28.1 mio. par année.

Finalement, la Commission constate que les règles budgétaires ainsi imposées à la DSI ne lui permettent pas de répondre à de nouveaux besoins informatiques dans les services.

Synthèse des rapports de sous-commissions

Les travaux de la commission ont consisté en l'analyse des fiches - projets présentées par la DSI qui concernent dans leur grande majorité les lignes budgétaires 3158 (entretien des immobilisations incorporelles), 3130 (prestations de services de tiers) et 3132 (honoraires conseillers externes) selon sa manière de procéder habituelle qui permet un suivi de l'avancement des projets.

Les montants des projets par domaine sont répartis comme suit :

- Administration et territoire :	CHF	8'679'300.-
- Services directs à la population :	CHF	13'197'800.-
- Fiscalité et cyberadministration :	CHF	12'819'800.-
- CEI - budget informatique :	CHF	25'028'800.-
- DFJC - informatique administrative :	CHF	4'594'100.-
Total :	CHF	64'319'800.-
./. à déduire ¹	CHF	1'956'700.-
Total net :	CHF	62'363'100.-

Administration et territoire

Dans ce domaine, la sous-commission relève également une grande stabilité au niveau du budget. Dès lors, elle n'a aucune remarque particulière et encore moins d'amendement à proposer.

Néanmoins, il est mis en évidence avec satisfaction que le budget de l'Unité de sécurité des systèmes d'information (USSI) augmente régulièrement, il passe de CHF 422'000.- en 2011, à CHF 1'162'000.- en 2014. La sous-commission estime que les moyens mis à disposition, au travers du budget, mais aussi par l'EMPD 61 consacré à la sécurité informatique, permettront au Canton de Vaud d'être l'un des cantons les mieux équipés pour faire face aux différents risques informatiques. A noter que dans tous les futurs EMPD concernant l'informatique cantonale, 10 à 20% des investissements seront consacrés à la sécurisation des logiciels installés.

Services directs à la population

A l'issue de ses travaux, la sous-commission conclut que le budget proposé pour les trois pôles concernés - Institution (INST), Santé, économie et social (SES) ainsi que Sécurité et justice (SJ) - peut être accepté sans réserve, aucun cas de sous-dotation ou de sur-dotation n'ayant été mis en évidence.

Concernant le pôle SJ, l'engagement de quarante postes à la gendarmerie, l'ouverture de deux nouveaux lieux de détention, ainsi que les effets de la réforme CODEX 2010 ont eu des répercussions importantes sur l'informatique cantonale et il en va de même avec l'EMPD 478 sur le nouveau droit des tutelles (protection de l'adulte et de l'enfant). En effet, bien que les coûts de ces projets soient identifiés dans les EMPD, la sous-commission constate des répercussions importantes sur les charges pérennes liées aux investissements informatiques dans ces services.

Fiscalité et cyberadministration

Sur la cinquantaine de projets de la cyberadministration, un seul d'entre eux peut être considéré comme un nouveau projet, et cinq seulement connaissent une variation de plus de 20% à la hausse ou à la baisse par rapport à 2013. Cela signifie que la quasi-totalité des fiches budgétaires étudiées reprennent pour 2014 les montants

¹ Déductions pour des compensations à obtenir courant 2014 (déjà intégrées dans le budget) de services de l'ACV et pour les nouvelles conventions d'exploitation

2013. Toutes, sauf une, portent soit l'intitulé « maintenance corrective » ou « maintenance évolutive ». La « corrective », qui représente la grande majorité des charges de fonctionnement informatiques au budget 2014, vise à éliminer quelques bugs et/ou à assurer une intervention ultrarapide en cas de problèmes, alors que l'« évolutive » sert à adapter un logiciel à de nouvelles dispositions légales ou à des objectifs accrus, tels que le nombre d'utilisateurs, le pourcentage de réussite, etc.

Parfois cependant, le maintien d'un montant d'année en année dissimule une véritable stratégie gagnante de la DSI. C'est le cas avec le projet M00794, soit la mise en œuvre de l'important Système d'Information Perception et Finances (SIPF) qui, depuis sa mise en service en 2009, a intégré des fonctions supplémentaires et élargi son périmètre d'action. Le fait que les charges de maintenance corrective de CHF 1'144'800.- n'aient pas changé découle de négociations fructueuses de la DSI avec le fournisseur de service.

Le seul amendement au budget 2013 voté par la Grand Conseil qui concernait la réévaluation à CHF 377'200 du projet M00311 Estimation des titres, n'est même pas reporté au budget 2014 qui reste de CHF 368'000. La commission regrette cette incohérence mais n'insistera pas par le biais d'un nouvel amendement.

Le projet M01383 IAM (portail d'identification) connaît un succès croissant et a maintenant intégré les données d'identité des 8'000 enseignants, le nombre de personnes autorisées à se connecter passant ainsi à 18'000, c'est-à-dire l'ensemble de l'ACV.

Une seule fiche porte donc l'intitulé « projet », la P01340 Mobilité dont le montant de CHF 150'000.- est prévu pour le recensement des besoins et usages des différents services en matière de travail décentralisé. A travers ce projet, la DSI doit soumettre une stratégie de Mobilité au Conseil d'Etat, d'ici à la fin de l'année 2014.

La sous-commission se félicite de cette démarche de la DSI, tout en regrettant qu'elle n'ait pas plus de marge de manœuvre pour lancer d'autres projets similaires.

Centre d'exploitation informatique (CEI)

Depuis trois ans, le budget informatique du CEI est stable et se situe aux environs de CHF 25 mio. Au budget 2014, la sous-commission constate même une légère diminution de charges (-0.8%).

Dans ce domaine également, le 95% du budget couvre les coûts de fonctionnement, c'est-à-dire les contrats de maintenance, les licences et les contrats de location de services (LSE). Le 5% restant, représentant CHF 1.277 mio., sert à financer les évolutions de divers projets. Malgré les demandes toujours croissantes, le CEI arrive à répondre aux besoins sans augmentation de son budget.

Les écarts entre 2013 et 2014, mentionnés sur les fiches, sont essentiellement dus à une réallocation plus fine entre projets, mais n'affectent pas l'enveloppe budgétaire.

L'organisation du CEI a été revue en 2013, elle se compose dorénavant des unités suivantes :

- Contrôle et gestion (nouvelle unité)
- Gestion des prestations
- Infrastructures, Plateformes et applications (regroupement de deux anciennes unités)
- Postes de travail
- Support et production
- Telecom

La CEI a adapté la structure de son budget, et donc des projets qui le compose, pour identifier les coûts par Unité d'œuvre (UO) et mettre ainsi en place une comptabilité analytique. Une première version sera disponible en 2014 et le rythme de croisière est prévu pour 2015. Le document « Map des projets par prestation CEI » permet notamment de visualiser les projets répartis en quatre environnements : Pilotage, Utilisateurs, Réseaux et Système d'information.

Au niveau des ressources humaines, le Centre d'exploitation informatique emploie 156.6 ETP et 31.6 LSE sur un total pour la DSI de 325.50 ETP et 109.05 LSE.

La sous-commission souhaite mettre en évidence deux projets saillants liés à l'évolution de l'exploitation informatique :

- Le nouveau projet P01304 (*asset management*) qui vise à mieux gérer les licences d'utilisation des divers logiciels informatiques au sein de l'ACV afin d'éviter de devoir payer rétroactivement des droits qui n'auraient pas été correctement réglés.
- Le projet M01290 (*incident problem manager*) se développe afin de garantir le fonctionnement 7/7 et 24/24 de certaines applications en lien avec la cyberadministration.

Comme ces dernières années, la sous-commission souligne la bonne maîtrise des projets CEI, avec un souci d'optimiser et de rationaliser les solutions, ce qui permet de stabiliser le budget malgré l'augmentation des demandes, comme par exemple celles liées au développement de la cyberadministration.

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)

Pour rappel, l'informatique du DFJC est toujours scindée entre l'administratif et le pédagogique. La partie pédagogique est distribuée entre la DGEO, la DGEP et le SESAF alors que l'administration est intégrée dans le budget global de la DSI.

Informatique administrative

Le budget de ce secteur reste inchangé pour 2014, il se monte à CHF 4'594'100.- réparti entre 35 projets contre CHF 4'594'200.- pour 27 projets en 2013.

La sous-commission souligne quelques points particuliers sur les projets suivants :

- La sous-commission rappelle que l'application e*SA du projet SIEF n'évoluera plus et qu'elle devra être remplacée par une solution extérieure actuellement à l'étude (voir la Demande de crédit d'étude de CHF 350'000.- pour la Gestion Informatisée Scolaire de la Formation Professionnelle, GIS-FP).
- Il est relevé qu'une partie des montants attribués au logiciel Lagapes sont réalloués au projet Lagapeo qui va le remplacer.
- L'EMPD de 2011 sur la cyberadministration étant finalisé, des projets de « e-formulaires » sont budgétés en 2014.
- Le logiciel NEO, qui sert à la saisie et à la visualisation des notes, donne satisfaction à la DGEO. Il y a actuellement 4'000 utilisateurs et ce nombre devrait doubler. Cette solution a été développée à l'interne par la DSI avec la collaboration de la DGEO.

Informatique pédagogique

Le budget de l'informatique pédagogique se répartit de la manière suivante :

- DGEO : budget similaire de CHF 7'573'900, augmentation non matérielle de 0.15%.
- DGEP : budget inchangé de CHF 4'394'100.
- SESAF : budget inchangé de CHF 260'000.

Le périmètre des établissements sous maintenance centralisée de la DGEO s'accroît significativement puisqu'il y en avait 28 en 2012, 40 en 2013 et qu'il en aura 61 en 2014, ce qui représentera plus de 15'000 machines sous maintenance. Pour rappel, cette tendance s'est concrétisée en 2013, par le transfert d'environ CHF 800'000.- du compte achat d'équipement (31162) à celui d'entretien d'équipement informatique (31562), bascule rendue possible par la baisse des prix des ordinateurs. Même si la DGEO se targue de maintenir le même budget, un EMPD est en préparation et sera soumis au Grand Conseil en 2014 pour obtenir des financements supplémentaires afin d'atteindre les objectifs fixés.

La gestion informatique de la DGEP vise également à une centralisation des achats d'ordinateurs et à une harmonisation tarifaire lors du renouvellement ou de l'acquisition d'équipements informatiques. Cette stratégie se concrétise aussi par la négociation de licences annuelles au niveau cantonal pour des logiciels spécifiques (chimie, anti-plagiat, allemand, comptabilité, etc.). De même, la DGEP a signé des contrats avec des fournisseurs pour la gestion des réseaux et des serveurs au sein des gymnases et des écoles professionnelles. La sous-commission rappelle que la mise à niveau du câblage au sein des établissements de la DGEP a fait l'objet d'un EMPD (70) pour un crédit de CHF 8'321'000.-, voté par le Grand Conseil le 2 juillet 2013.

Quant à l'évolution au sein du SESAF, l'arrivée des tablettes équipées de nouvelles technologies d'assistance apportent des solutions très intéressantes dans l'enseignement spécialisé. La demande dans ce secteur est en nette augmentation et des financements supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires.

En conclusion, la sous-commission se félicite de la volonté de rentabiliser et professionnaliser aussi bien l'acquisition que la maintenance des infrastructures, des équipements et des logiciels informatiques. Cette volonté se traduit dans les faits grâce à la bonne collaboration des services de l'informatique pédagogique avec la DSI.

Conclusion

La stabilité du budget informatique est relevée dans les conclusions des quatre sous-commissions qui ont étudié le projet de budget informatique 2014, de même que la maîtrise dont fait montre la DSI dans la conduite et la réalisation de ses projets.

La CTSI constate que l'enveloppe budgétaire allouée à la DSI limite cette dernière dans le développement de nouvelles solutions informatiques en réponse à des besoins importants de certains services. Dans le cadre d'un budget de fonctionnement et d'investissements déterminés au même niveau que l'exercice précédent, la CTSI a saisi l'opportunité d'analyser plus en détail la gestion des projets informatiques.

Concernant l'informatique pédagogique, les budgets sont certes inchangés, mais des investissements supplémentaires, soumis via des EMPD, s'avèrent nécessaires ; ce fut le cas en 2013 dans le domaine du câblage des gymnases avec l'EMPD 70. La CTSI s'attend à d'autres demandes en 2014, dont une concernant la maintenance des équipements informatiques au sein de la DGEO.

Par rapport aux conclusions de 2013, la CTSI souligne l'attention particulière portée à la sécurité informatique qui se reflète tant au niveau du budget, qu'au niveau de l'investissement demandé dans l'EMPD 61 pour un montant de CHF 8'631'500.-. Grâce à cette prise de conscience et à cet effort financier, le Canton de Vaud devrait faire figure de bon élève, tout en restant attentif dans le domaine de la cybercriminalité qui évolue très rapidement.

Finalement, la CTSI tient à relever le bon travail effectué par la DSI et le sentiment de confiance qu'elle témoigne à la direction de ce service. Elle remercie la DSI pour son excellente collaboration lors des diverses séances des sous-commissions et propose à la Commission des finances d'accepter le budget informatique 2014 tel que présenté par le Conseil d'Etat.

Prise de position de la Commission des finances

La COFIN a pris acte, avec remerciements, des considérations de la CTSI et se rallie à ses conclusions. Pour un panorama comptable complet de la Direction des systèmes d'information, elle renvoie le lecteur au rapport de la sous-commission COFIN – DIRH (voir pt 19.6, page 77 de ce document).

5.3 Evolution de la dette 2013

Au 31 décembre 2012, la dette brute de l'Etat de Vaud se chiffrait à CHF 1'985 mios auxquels CHF 1'200 mios de placements devaient être encore retranchés pour obtenir une dette nette de CHF 785 mios.

Pour l'année 2013, CHF 1'160 mios d'emprunts à long terme arrivent à échéance. Ces montants peuvent être remboursés sans procéder à leur renouvellement, grâce aux montants placés à terme fixe. Toutefois, en vue de la recapitalisation de la CPEV et des taux d'intérêts avec une légère tendance à la hausse, il est prévu la conclusion de nouveaux emprunts publics d'ici la fin de l'année 2013 pour un montant total de CHF 500 mios.

Concernant l'évolution des placements, ceux-ci s'élevaient à CHF 1'200 mios en début d'année 2013 et sont estimés à CHF 589 mios pour cette fin d'année.

Au final, il est prévu une dette brute de CHF 1'325 mios au 31 décembre 2013, des placements pour CHF 589 mios et une dette nette de CHF 736 mios.

<i>(en mios de CHF)</i>	Réalisé 2012	Estimation 2013	Budget 2014
Dette brute au 1 ^{er} janvier	2'060	1'985	1'325
Placements	630	1'200	589
Dette nette au 1^{er} janvier	1'430	785	736
Emprunts court terme	0	0	0
Emprunts long terme	-75	-660	500
Dette brute au 31 décembre	1'985	1'325	1'825
Placements	1'200	589	566
Dette nette au 31 décembre	785	736	1'259

5.4 Effectif du personnel

CHUV, UNIL, ORP et Eglises non compris, le projet de budget 2014 enregistre une progression de 353,75 ETP dont 82 pour le domaine pénitentiaire (Palézieux, Colonie, Croisée) et 18 pour la Police cantonale. Le tableau ci-après présente la ventilation par département. A noter qu'un amendement a été déposé sur ce thème par la COFIN (voir pt 1, page 8 de ce document).

Département	DSE	DFJC	DINT	DSAS	DECS	DIRH	DFIRE	OJV	SGC	Totaux
Postes administratifs nouveaux inscrits au budget 2014	25.00	14.50	96.15	1.00	4.25	5.85	6.00	21.50	0.00	174.25
Pérennisation d'ETP provisoires et auxiliaires	0.00	24.70	0.00	1.00	0.00	0.00	0.00	5.80	0.00	31.50
Personnel enseignant	0.00	187.98	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	187.98
Total augmentations (A)	25.00	227.18	96.15	2.00	4.25	5.85	6.00	27.30	0.00	393.73
Postes provisoires arrivés à échéance, principalement (B)	-1.00	-11.40	0.00	-0.80	-1.00	0.00	-19.98	-5.80	0.00	-39.98
Transferts d'ETP (C)	0.00	1.60	0.00	1.40	1.00	-5.00	0.70	0.30	0.00	0.00
Total (A+B+C)	24.00	217.38	96.15	2.60	4.25	0.85	-13.28	21.80	0.00	353.75
Explication principale en ce qui concerne les transferts d'ETP :										
DIRH : -3.00 ETP de responsables RH transférés du SPEV aux SG-DECS (1.00ETP), SG-DIRH (1.00 ETP) et SG-DFIRE (1.00 ETP)										

6. OBSERVATIONS

A la suite de ses discussions, la Commission des finances propose les observations suivantes :

1^{ère} observation

Administration cantonale vaudoise (aux divers services concernés)

La réforme CODEX, avec ses nombreux volets, a induit la décision de créer de nombreux postes de travail supplémentaires, validés par le Parlement.

Il semble cependant que ces efforts n'aient pas été totalement déployés, notamment au Ministère Public.

Observation : Le Conseil d'Etat est invité à fournir au Grand Conseil un tableau récapitulatif des divers postes envisagés et / ou engagés, pour tous les aspects CODEX.

2^e observation

DSE – Service de la sécurité civile et militaire (SSCM – 004)

Les contributions de remplacement perçues par les communes jusqu'au 31 décembre 2011 liées aux abris de protection civile sont encaissées par le canton depuis le 1^{er} janvier 2012.

Le 27 novembre 2012, le Grand Conseil a adopté le décret créant un fonds des contributions de remplacement. En octobre 2011, les Communes ont été informées des nouvelles dispositions légales fédérales et plus particulièrement des changements relatifs à l'encaissement des contributions de remplacement. En conséquence, elles ne devaient plus facturer ni encaisser ces contributions pour les permis de construire dès le 1^{er} janvier 2012.

Ce transfert de fonds des communes au Canton engage une opération très substantielle, avec la création d'un fonds de l'ordre de plusieurs millions.

Observation : Au vu de l'importance de ce transfert financier, le Conseil d'Etat est invité à renseigner le Grand Conseil sur les conditions dans lesquelles cette opération s'effectue entre les communes et le canton.

Parallèlement et compte tenu du fait que certaines communes ont encaissé des contributions dans leur fonds alors que d'autres n'ont aucune fortune, le Conseil d'Etat est prié de prêter une attention particulière au transfert (ou non) et à l'utilisation de ces montants dans ce nouveau fonds pour les contributions de remplacement.

3^e observation

DFJC – Service des affaires culturelles (SERAC – 017 - 3636)

La Commission des finances constate une augmentation régulière des subventions aux activités culturelles. Cette hausse pour 2014 dépasse fortement la croissance globale du budget, même sans tenir compte de la mise en œuvre de la loi sur les écoles de musique.

Observation : Préoccupée de cette évolution pour 2014, qui a été précédée d'adaptations annuelles régulières, la Commission des finances prie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre à la double question suivante : pourquoi la politique culturelle nécessite-elle une hausse aussi substantielle, supérieure à la croissance générale du budget, et comment la justifier par rapport aux autres politiques publiques ?

4^e observation

DFIRE – Service d’analyse et de gestion financières (SAGEFI – 053)

L’augmentation des investissements est souhaitée par tous les groupes politiques. Néanmoins, leur impact sur le budget de fonctionnement de l’Etat est conséquent. Ainsi, selon les prévisions du Conseil d’Etat, les amortissements devraient passer de CHF 172 mios en 2014 à CHF 305 mios en 2018, et la charge des intérêts de la dette de CHF 39 mios en 2014 à CHF 112 mios en 2018. Afin de garder un œil attentif sur la situation, il importe de disposer d’un outil permettant de suivre de manière efficace l’impact des investissements sur le plan financier. Cela est particulièrement nécessaire pour les investissements couverts par les garanties de l’Etat, n’apparaissant pas dans les charges brutes d’investissement mais dont les conséquences financières sont couvertes par ce dernier. Par ailleurs, cet outil devrait permettre le suivi des charges des investissements votés durant le 2e semestre des années civiles, dont l’amortissement est reporté à la 2e année suivante.

Observation : La Commission des finances prie le Conseil d’Etat d’élaborer et tenir à jour un tableau de bord des investissements de l’Etat – y compris les investissements des structures tierces dont l’emprunt est garanti par l’Etat – ainsi que de leur impact sur le budget de fonctionnement. La Commission des finances souhaite que ce tableau lui soit communiqué pour information une fois par semestre.

5^e observation

DFIRE – Service d’analyse et de gestion financières (SAGEFI – 053)

Selon les estimations du Conseil d’Etat, les recettes fiscales de l’Etat devraient s’accroître de 2,3% en 2015, puis 2% entre 2016 et 2018. La visibilité sur la situation conjoncturelle à cet horizon est cependant des plus fragiles.

De plus, les charges vont aller en augmentant durant cette période, conduisant – toujours selon la planification du Conseil d’Etat – à des exercices financiers déficitaires dès l’année 2016. Il est à noter que cette situation peu avantageuse découlerait « uniquement » de l’augmentation mécanique des charges pérennes (personnel, aide sociale, péréquation, etc.), ainsi que de l’impact des accords canton-communes et des charges des investissements, à l’exclusion de nouvelles tâches ou mission que l’Etat pourrait être amené à conduire. De surcroît, l’endettement de l’Etat devrait s’accroître de plus de CHF 2,2 mrds durant cette période, passant de CHF 1,26 mrd en 2015 à CHF 3,5 mrds en 2018, avec les charges d’intérêts que cela implique.

Observation : La Commission des finances exprime ses préoccupations quant à la planification financière 2015-2018 du Conseil d’Etat. En particulier, elle s’inquiète de constater que les exercices 2016 et suivants pourraient s’avérer déficitaires.

La Commission des finances prie le Conseil d’Etat de lui transmettre régulièrement tout indicateur utile (PIB, etc.) sur l’évolution de la situation économique, et de l’informer des mesures qu’il entend prendre pour éviter, autant que possible, la survenance d’exercices budgétaires déficitaires à moyen terme.

7. CONCLUSIONS DU RAPPORT GENERAL

7.1 Remerciements

Avant toute chose, la Commission des finances souligne la grande disponibilité du SAGEFI. Elle tient à remercier M. le Chef du Département des finances, M. le Chef du SAGEFI et ses collaborateurs, M. le Chef de l'Administration cantonale des impôts et ses collaborateurs ainsi que l'ensemble des services visités par les sous-commissions. Elle remercie également la Commission thématique des systèmes d'information. Enfin, ses remerciements vont aussi au secrétaire de la Commission des finances pour sa disponibilité et son efficacité.

7.2 Projet de budget de fonctionnement

Les principales charges

Le total des charges prévues au projet de budget 2014 s'élève à CHF 8'930,3 millions, soit CHF 322,9 millions de plus qu'au budget 2013. Ce montant représente une croissance brute de 3.8 %. Ces effets sont dus, d'abord, à la forte progression des besoins dans le domaine du social, soit CHF 76 millions de plus qu'en 2013, à l'attribution de CHF 114 millions supplémentaires au domaine de la santé et de CHF 84 millions à l'enseignement, la formation et la culture. Il renforce également l'activité de la police et du secteur pénitentiaire pour un montant de CHF 27 millions de plus que lors de l'exercice 2013, essentiellement sous forme de postes nouveaux. Il répond aussi aux besoins liés au secteur agricole pour CHF 18 millions supplémentaires. Il soutient également les transports publics avec CHF 7 millions de plus et, finalement, il renforce la contribution à la FAJE en augmentant de CHF 9 millions la subvention pour l'accueil de jour des enfants.

Ce projet de budget tient compte également des besoins en ETP. Ce sont, en effet, 354 postes supplémentaires qui seront créés en 2014. Il s'agit de 188 postes pour l'enseignement, majoritairement en lien avec l'évolution démographique, le solde étant destiné à la mise en application de la LEO ; de 89 ETP pour des postes administratifs nouveaux ; de 82 ETP pour le secteur pénitentiaire et de 18 ETP pour la police cantonale. A noter que 23 ETP n'ont pas été reconduits. Globalement le total des effectifs se monte à 16'606 ETP, ceci sans tenir compte des dotations du CHUV, de l'UNIL, de la HEP, de l'ORP et des églises. L'évolution des effectifs de l'Etat durant ces deux derniers exercices se monte à 590 postes.

Les effets financiers de la recapitalisation de la Caisse de Pensions de l'Etat de Vaud se montent à CHF 90,2 millions, soit CHF 54 millions pour l'intérêt du financement (taux 3,75 %) ; CHF 22,2 millions pour l'amortissement du capital (déduction faite de l'écriture de bouclage de 575 millions) ; CHF 12 millions (0,5 %) pour l'augmentation de la cotisation ainsi que de CHF 2 millions destinés à l'introduction progressive de la rente pont pour la première année.

Par ailleurs, les principaux besoins supplémentaires identifiés dans le domaine du social sont de CHF 27 millions pour le RI et les frais de délivrance (CRS) ; de 26 millions pour les subsides LAMAL relatifs à la démographie et à la hausse des primes ; de CHF 19 millions pour les PC-AVS/AI, ces dernières découlant également des effets démographiques et du vieillissement de la population, et finalement de CHF 5 millions dévolus à l'évolution des allocations aux personnes sans activité et de maternité.

Les hausses des charges dans le domaine de la santé s'élèvent à CHF 114 millions (9,8 % par rapport à 2013). Concernant le CHUV et les Hôpitaux vaudois, l'enveloppe d'exploitation et les effets salariaux augmentent de CHF 38 millions, auxquels s'ajoutent CHF 20 millions pour couvrir les charges d'exploitation liées aux investissements du CHUV, CHF 18 millions pour les coûts de l'hospitalisation hors Canton et CHF 26 millions supplémentaires pour les soins à domicile comprenant la reprise par l'Etat de CHF 22 millions selon le protocole d'accord avec les Communes.

Les principaux revenus

S'agissant des revenus, la prévision budgétaire se monte à CHF 8'947,7 millions, soit une évolution de CHF 338,5 millions par rapport au budget 2013. La forte croissance des revenus s'explique principalement par l'augmentation des recettes fiscales de CHF 276 millions (+ 5,4 %) et par diverses recettes fédérales, notamment la part vaudoise pour la formation, l'emploi, les subsides LAMal, les PC-AVS/AI, les impôts anticipés et l'impôt fédéral direct pour CHF 17 millions. On constate également la hausse de CHF 28 millions de la participation des Communes à la facture sociale et, enfin, une augmentation de CHF 12 millions des taxes et émoluments.

La progression des recettes fiscales est principalement due à la forte croissance des impôts sur les personnes physiques. En effet, ces impôts, en ligne avec l'évolution du PIB-VD, progressent de 4,3 %. Cette prévision se justifie par la stabilisation du contexte conjoncturel international et la croissance démographique toujours soutenue de notre Canton. L'impôt sur la fortune est en phase de croissance continue (8,4 %), soutenue par l'évolution positive des marchés financiers. L'importante hausse des recettes sur l'impôt à la source (28,9 %) provient pour l'essentiel d'effets de rattrapage et de l'augmentation constante du nombre de frontaliers.

Concernant les recettes d'impôts sur les personnes morales, l'impôt sur le bénéfice des sociétés se stabilise par l'effet de la réduction du taux d'imposition de 0,5 % (CHF 28,5 mios), ceci conformément à l'accord relatif aux allocations familiales passé entre l'Etat et les milieux patronaux. Sans cette modification, la progression de cet impôt serait de 4,1 %. L'impôt sur le capital suit l'évolution constatée ces dernières années et progresse de 16,7 %. A noter que cet impôt dépend du bénéfice d'un nombre restreint de sociétés. Ces prévisions, qui augmentent de manière significative, sont en relation notamment avec la somme des acomptes facturés en 2013. Globalement, la capacité fiscale de l'ensemble des personnes morales reste très stable, ceci malgré une évolution favorable de la conjoncture économique mondiale. Cette dernière reste toutefois relativement modeste et pour le moins fragile. Heureusement, la situation économique en Suisse, soutenue par une consommation intérieure robuste, se situe au-dessus de la moyenne de la zone Euro et permet ainsi à nos entreprises de se porter sensiblement mieux que celles de nos voisins directs.

A fin 2014, la dette de l'Etat devrait se monter à CHF 1'259 mios. Elle se situera aux environs de CHF 736 mios à fin 2013 et les charges d'intérêts à CHF 39 mios pour la période 2014.

7.3 Considérations finales

Ce projet de budget 2014 répond à la hausse des dépenses sectorielles, dans un environnement démographique et économique toujours dynamique. Il remplit les missions premières de l'Etat, notamment en assurant les augmentations des charges dans les domaines du social et de la santé. Il fait face à la démographie, principalement dans l'enseignement. Enfin, il renforce la sécurité de nos citoyens, en augmentant les effectifs de la police et du secteur pénitentiaire. Il respecte en tous points le programme de législature et maintient un haut niveau d'investissements sur le long terme. Lors de l'exercice 2014, sa capacité d'autofinancement permettra de couvrir 49 % des investissements ; le solde devra se financer par l'emprunt, ce qui aura une incidence significative sur l'évolution de la dette. Il s'agit du huitième budget consécutif présentant un excédent de recettes.

La Commission a examiné minutieusement l'entier de ce budget et s'est particulièrement penchée sur les points suivants :

- Progression des effectifs
- Prévisions économiques et planification financière
- Recettes fiscales
- Amendements et observations
- Budget d'investissements

Progression des effectifs

La Commission des finances constate que les postes attribués dans le domaine de l'enseignement sont, pour la plupart, directement liés à l'évolution de la démographie. Cependant, 18 postes ont été prévus de manière anticipée pour la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la pédagogie spécialisée. Cette dernière n'ayant pas encore été acceptée ni par le Conseil d'Etat ni par le Grand Conseil, la Commission estime pour le moins prématuré d'introduire des postes dans le budget, alors que leur nombre n'est pas encore clairement identifié. Dans cette logique, la Commission des finances propose un amendement pour remédier à cette situation. Par contre, elle ne remet pas en cause les 170 postes restants qui ont été accordés spécifiquement à l'enseignement.

Il en va de même pour le secteur pénitentiaire et celui de la sécurité. Ainsi, les 82 ETP supplémentaires pour compléter les effectifs des établissements de Palézieux et d'Orbe, ainsi que ceux accordés pour la police (18 ETP), conformément aux accords conclus avec les syndicats, ne soulèvent pas de commentaire particulier.

S'agissant de l'augmentation des postes administratifs, la Commission des Finances est plus nuancée quant à la nécessité des 89 ETP demandés dans le budget 2014. En effet, une majorité de commissaires s'inquiète de cette

évolution, ceci malgré plusieurs années dites « de rattrapage ». En effet, ces postes progressent de manière disproportionnée, tant par rapport à l'évolution du PIB cantonal, que par rapport aux effets démographiques. Dès lors, elle se demande si toutes les solutions, dans le cadre de l'administration, ont été étudiées dans un esprit de rationalisation et d'économie. Finalement, après le refus d'un amendement qui proposait la suppression de 29 ETP administratifs, une autre proposition d'amendement prévoyant de transférer ces postes du compte 3010 au 3030 dans la rubrique du SPEV est acceptée à la majorité. Le sens de cette mesure est de permettre au Conseil d'Etat d'engager des collaborateurs temporaires, puis de motiver et de justifier par la suite les postes qu'il entend rendre pérennes.

La volonté du Conseil d'Etat de créer une cellule destinée à l'encadrement des apprentis n'est pas contestée, sur le fond, par la Commission. Cependant, elle relève qu'il existe aujourd'hui déjà 1,5 ETP ayant une activité similaire répartie au sein de l'Etat. Un amendement propose d'attribuer 2 ETP au lieu des 3,5 demandés. En y ajoutant le 1,5 ETP existant, cette structure peut être constituée comme prévu. Cette solution permet de clarifier la situation.

Enfin, suite aux propositions de la Commission, ce sont 334,5 ETP, soit environ 100 de plus que dans l'exercice précédent, qui seront inscrits dans le budget 2014. A relever qu'en additionnant les postes accordés ces 5 dernières années, cela représente 1025 ETP supplémentaires, dont une bonne moitié uniquement pour renforcer l'enseignement au DFJC.

Prévisions économiques et planification

L'environnement socioéconomique, précisément en matière de démographie, a vu la population du Canton de Vaud croître de 8'410 habitants en 2012. Vaud enregistre ainsi une croissance de 1,2 %, plus marquée que l'évolution de la Suisse qui se situe à 1,1 %, ceci pour la 16^{ème} année consécutive.

Quant aux prévisions économiques, une accélération progressive de la croissance se confirme en Suisse et dans le Canton de Vaud. Selon les dernières estimations disponibles (octobre 2013), la croissance du PIB vaudois devrait se situer aux environs de 1,9 % à fin 2013 et de 2,4 % en 2014, respectivement 1,8 % et 2,3 % pour celui de la Suisse. Tout comme ces dernières années, ces estimations confirment la bonne tenue de l'économie suisse en général et celle du Canton de Vaud en particulier. Ce regain de dynamisme s'explique principalement par le redressement économique qui se profile au niveau mondial, malgré des perspectives mitigées pour l'Europe. Ainsi, l'évolution de la situation des industriels vaudois apparaît toujours essentiellement liée à l'évolution du contexte macroéconomique mondial. La robustesse de la consommation interne, soutenue par une immigration continue, les taux d'intérêts encore très bas ainsi qu'une inflation inexistante semblent jouer, à cet égard aussi, un rôle déterminant sur la bonne tenue du PIB. Dès lors, le canton de Vaud, tout comme la Suisse, continuent, malgré le contexte économique difficile qui sévit dans nos pays voisins, à compter sur des taux de croissance annoncés supérieurs à la moyenne européenne pour les années à venir.

Concernant la planification financière présentée par le Conseil d'Etat, quelques commissaires constatent que le discours tenu l'année dernière était plus alarmiste que celui d'aujourd'hui. Les prévisions des revenus ont été revues à la hausse, permettant ainsi d'asseoir dans le budget des augmentations de charges conséquentes. Il est rappelé que le budget 2014 est équilibré, mais que la maîtrise des charges reste complexe. Les coûts pérennes générés par les investissements importants prévus dans la planification devraient trouver leurs financements au travers des recettes d'impôts. Cette planification des recettes peut toutefois générer certaines inquiétudes dans la mesure où elle se fonde sur une estimation assez haute des indicateurs économiques alors que l'économie reste, somme toute, assez fragile. D'autres sources de revenus prévues dans la planification ne sont pas garanties, telles que le versement de la BNS que le Canton pourrait ne pas recevoir, au cas où les résultats négatifs du 30 septembre dernier devaient se confirmer au quatrième trimestre 2013. On relève également, dans une vision à plus long terme, la problématique de la fiscalité des entreprises relative aux désaccords avec l'Union Européenne, qui débouchera inmanquablement sur de nouvelles dispositions fiscales. Globalement, dans l'idée de maintenir l'attractivité du Canton et d'inciter les entreprises à s'y installer, on doit s'attendre à devoir diminuer la pression fiscale, avec les conséquences qui en découlent.

Au vu de cette planification, certes crédible, mais aussi fragile, la Commission propose notamment une observation afin d'obtenir régulièrement des indicateurs permettant de suivre son évolution.

Les recettes fiscales

Lors de la présentation des prévisions des recettes fiscales par le Chef de l'Administration cantonale des impôts, la Commission a pu constater, notamment, que la relative prudence des projections faites par l'ACI est en tous points conforme aux principes en vigueur en la matière. Comme chaque année, quelques commissaires se soucient de déceler d'éventuelles réserves ou marges de manœuvre que pourraient cacher ces estimations. La Commission a repris poste par poste les prévisions des recettes fiscales. Elle a pu constater que toutes ces prévisions sont construites sur des bases solides et constantes depuis plusieurs années (voir détail des recettes au pt 3.2.2, page 13 de ce document). Depuis la mise en place définitive de la taxation post-numerando, la prévision concernant les recettes d'impôt sur les personnes physiques se révèle plus précise qu'autrefois. Cependant, les estimations 2013 de l'impôt sur leur revenu ont connu une augmentation de plus de CHF 100 millions par rapport au budget. Les raisons se trouvent dans un écart favorable entre les acomptes et les taxations effectuées sur certains dossiers difficiles ainsi que dans les versements volontaires des contribuables au moyen du BVR+. Parallèlement, une importante différence est également visible dans l'impôt sur la fortune de cette même catégorie de contribuables entre les comptes 2012 et les estimations 2013. Cette augmentation s'explique partiellement par l'évolution positive de la bourse, d'une part, et par le volume des transactions immobilières, d'autre part.

Quant à l'impôt à la source, le rattrapage des années antérieures devrait permettre de revenir à une situation normale d'ici la fin de l'année. Dès l'an prochain, l'ACI travaillera sur un système de mensualisation systématique de cet impôt, ce qui permettra d'éviter les écarts connus jusqu'à ce jour. Ce système donnera également la possibilité aux employeurs et aux employés de disposer d'un meilleur suivi de la situation personnelle du contribuable.

La prévision pour les recettes des personnes morales se base sur les acomptes 2013, suivie d'un correctif relatif aux acomptes finaux de 2013, auxquels vient s'ajouter un montant correspondant aux écarts entre les acomptes 2013 et les taxations antérieures. Ces prévisions, certes prudentes, relèvent, d'une part, de la relative fragilité de l'environnement économique et, d'autre part, du décalage entre les acomptes et les taxations définitives qui se situe entre 18 et 24 mois. Ces prévisions tiennent compte de la réduction du taux d'imposition de 9,5 à 9 %, conformément à l'accord concernant les allocations familiales passé entre les milieux patronaux et le Conseil d'Etat.

S'agissant des prévisions relatives aux recettes conjoncturelles, tant pour les droits de mutation que pour l'impôt sur les gains immobiliers, il est relevé, comme l'année dernière, que celles-ci sont également à prévoir avec retenue. Même si les milieux de la construction se portent plutôt bien, la prudence est de mise, du fait que des observateurs du marché relèvent l'évolution négative des indicateurs de prix de vente, principalement sur les objets de standing élevé, et constatent également une baisse d'activité, notamment dans le domaine des crédits bancaires. Enfin, les inquiétudes relatives à une bulle immobilière sont toujours d'actualité.

En conclusion, la Commission remarque que la méthode utilisée par l'ACI pour les estimations fiscales et les montants proposés par le conseil d'Etat semblent tout à fait fiables. Ils sont conformes aux principes de prudence et de sincérité.

Les amendements et observations

Outre les trois amendements évoqués ci-dessus en lien avec la progression des effectifs et la gestion des apprentis, la commission a pris note que la Police cantonale n'avait pas fourni les renseignements demandés par la sous-commission en charge du DSE. Forte de ce constat, elle a déposé deux amendements qui devraient convaincre le service concerné, ainsi que tous les autres, du bien-fondé de ce genre de requêtes. Finalement, cinq amendements ont été acceptés afin de recentrer les coûts informatiques à la DSI et non dans le service métier concerné.

Quant aux observations, elles concernent le déploiement de la réforme CODEX en matière de postes de travail ; la gestion du fonds de contribution de remplacement dans le domaine de la protection civile (SSCM) ; l'augmentation des subventions culturelles (SERAC) ; l'impact réel sur le budget de fonctionnement des investissements consentis par l'Etat et finalement les solutions pour éviter une planification financière déficitaire durant la période 2015 – 2018 (SAGEFI).

Le détail de ces interventions est visible aux pages 6 à 8 (pt 1) et 25 à 26 (pt 6) de ce document.

Budget d'investissements

Les dépenses brutes d'investissement de l'Etat s'élèvent à CHF 389 millions dans le projet de budget 2014, soit une augmentation de CHF 49 millions par rapport au budget 2013. En ajoutant les prêts (CHF 110 millions) et les garanties (CHF 334 millions), on obtient un effort global d'investissement pour le Canton de CHF 833 millions. La Commission des finances salue cet effort d'investissement, tout en relevant que la marge d'autofinancement se monte à environ 49 % et que le solde sera financé par l'emprunt. Elle renvoie le lecteur au pt 4, page 17 de ce document pour obtenir le détail des investissements dont le budget a été adopté à l'unanimité.

Conclusion

La majorité de la Commission relève que la politique de gestion des finances dans le cadre budgétaire correspond aux objectifs et missions du Conseil d'Etat. Avec une croissance des charges de 3,8 % et des revenus de 3,9 %, le budget 2014 répond totalement aux besoins démographiques et sociaux. Elle relève encore une fois que l'évolution budgétaire est plus forte que celle du PIB vaudois. Cet état de fait, s'il devait se pérenniser dans les projets de budgets futurs, pourrait s'avérer dangereux pour l'équilibre structurel de nos finances. Enfin, la Commission, consciente de la bonne santé financière actuelle de notre Canton, mais aussi attentive à l'évolution de l'économie en général et surtout soucieuse de maintenir, dans le long terme, la continuité de l'équilibre des finances du Canton, recommande, au Grand Conseil, de suivre les propositions du Conseil d'Etat et les amendements retenus par la Commission.

La Tour-de-Peilz, le 15 novembre 2013

Frédéric Grognuz, rapporteur général

7.4 Vote

Le projet de budget de fonctionnement 2014 amendé présente un excédent de recettes de CHF 21'113'400 et est adopté à l'unanimité de ses 14 membres présents.

8. RAPPORT PARTIEL DU CONSEIL D'ETAT SUR LE PROGRAMME DE LEGISLATURE AINSI QUE RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT SUR L'EVOLUTION A MOYEN TERME ET L'ACTUALISATION DE LA PLANIFICATION FINANCIERE, DES INVESTISSEMENTS ET DE L'ENDETTEMENT.

La COFIN a examiné ces deux rapports et rappelle que le programme de législature dans le budget 2014 se décline sur cinq axes prioritaires : assurer un cadre de vie sûr et de qualité / soutenir la croissance et le pouvoir d'achat / soutenir la recherche – former – intégrer au marché du travail / investir – innover – faire rayonner le Canton / optimiser la gestion de l'Etat. Il impacte le projet de budget 2014 à hauteur d'un montant net de CHF 83,4 mios.

La COFIN a analysé avec attention l'ensemble du rapport sur l'évolution de la planification financière, des investissements et de l'endettement. Elle s'est toutefois plus particulièrement penchée sur deux points : d'une part sur les prévisions du Gouvernement faisant état, à partir de 2016, d'un budget déficitaire nécessitant la majorité absolue du Parlement (art. 164, al. 2 de la Constitution vaudoise) et, d'autre part, sur la visibilité et l'impact réel, en terme d'amortissements notamment, des importants investissements prévus ces prochaines années sur le budget de fonctionnement. Forte de ces constats, la Commission a déposé deux observations sur ces thèmes qui demandent respectivement au Conseil d'Etat la création d'un tableau de bord sur le suivi des investissements et une communication semestrielle détaillée de la situation en matière de planification (voir observations nos 4 et 5 en page 26).

Le président de la Commission des finances a constaté que la Commission avait pris acte de ces deux rapports. Celle-ci a apprécié le soin consacré par le Gouvernement à cet important outil de conduite et recommande au Grand Conseil de prendre la peine de consacrer le temps nécessaire à l'examen de ce chapitre et d'en prendre acte

9. PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 24 JANVIER 2006 D'AIDE AUX PERSONNES RECOURANT A L'ACTION MEDICO-SOCIALE (LAPRAMS)

La LAPRAMS est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2006. Après sept années d'activité, un certain nombre de modifications de fond et de forme s'avèrent nécessaires, dans la perspective de disposer d'une législation adaptée aux réalités rencontrées dans la pratique des dossiers. Des travaux de révision sont actuellement en cours au sein de l'administration. Dans ce contexte, il est proposé d'adapter la loi d'aide aux personnes recourant à l'action sociale (LAPRAMS) à la réalité et aux possibilités juridiques existantes en matière de prise en charge étatique – subsidiaire aux régimes sociaux fédéraux et cantonaux, ainsi qu'aux ressources des requérants – des frais d'hébergement de résidents ayant procédé à des dessaisissements préalablement à leur entrée en établissement.

Concrètement la modification légale concerne l'article 31 LAPRAMS qui touche spécifiquement la prise en compte de la contribution de tiers en cas de libéralités dans le cadre de l'aide individuelle dispensée au titre de la loi ; cette disposition réserve notamment le recours par le département à l'action alimentaire contre les donataires en cas de donation du résident préalable à son entrée en établissement. Il convient de préciser qu'il n'est possible d'exiger du donataire une contribution au coût de l'hébergement que dans la mesure où celui-ci est dans l'aisance financière. La nouvelle formulation proposée clarifie le cadre de la prise en charge étatique – subsidiaire – en cas de dessaisissement de résidents avant leur entrée en EMS mais ne restreint pas le champ d'application de l'aide LAPRAMS.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi du 24 janvier 2006 d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale (LAPRAMS)

Votes	Art. 31 LAPRAMS	adopté par 14 oui (unanimité).
	Art. 2 du projet de loi	adopté par 14 oui (unanimité).
	Entrée en matière	adopté par 14 oui (unanimité).

10. PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 7 SEPTEMBRE 2010 SUR L'AGRICULTURE VAUDOISE (LVLAGR)

Le présent EMPL porte sur la question de la gérance du « Fonds d'investissement rural » (FIR) et des autres frais qu'il engendre. Conformément aux articles 84 et 112 de la loi fédérale sur l'agriculture, l'Etat couvre l'entier des frais d'administration et de gestion du « Fonds d'investissements agricoles » (FIA) par une subvention. Concernant le FIR, les frais d'administration et de gestion sont actuellement couverts, dans l'ordre, par les intérêts produits par les liquidités disponibles du fonds et par une contribution annuelle pouvant être perçue auprès des bénéficiaires de prêts. Or, il a été constaté qu'une telle solution n'était plus suffisante pour couvrir les frais, d'où la présente proposition de modification de la LVLAgr. Un deuxième point concerne, par symétrie, la délégation de la compétence d'octroi, de suivi et de contrôle des subventions concernées au département en charge de l'agriculture, tant en faveur du FIR que de l'« Office vaudois de cautionnement agricole » (OVCA).

La modification de la loi sur l'agriculture vaudoise porte sur ses articles 44 (« Frais d'administration et de gestion ») et 55 (« Cautionnement agricole »). Elle a principalement pour but de permettre le versement d'une subvention au FIR pour couvrir une partie de ses frais de gérance et de modifier la compétence d'octroi, de suivi et de contrôle des subventions, tant à l'article 44 que 55.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi du 7 septembre 2010 sur l'agriculture vaudoise (LVLAgr).

Votes	Art. 44 LVLAgr	adopté par 13 oui (unanimité).
	Art. 55 LVLAgr	adopté par 13 oui (unanimité).
	Entrée en matière	adoptée par 13 oui (unanimité).

11. EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 9 OCTOBRE 2012 SUR LE REGISTRE FONCIER (LRF)

La loi sur le registre foncier du 9 octobre 2012 est entrée en vigueur le 1er janvier 2013. Il s'agissait alors d'une refonte totale de la loi existante, précédemment dénommée loi sur le registre foncier, le cadastre et le système d'information sur le territoire, datant du 23 mai 1972. Lors de cette révision totale, les émoluments dont la perception se fait en fonction de la valeur fixée dans l'acte, soit ceux concernant les transferts immobiliers, ainsi que les constitutions et augmentations de gages immobiliers, ont été ancrés dans la loi (et non plus seulement dans le règlement). Le passage de ces dispositions du règlement à la loi a entraîné un défaut de base légale pour la réduction de tout type d'émoluments. En effet, la possibilité d'octroyer une réduction figure uniquement dans le règlement fixant le tarif des émoluments du registre foncier. La LRF, quant à elle, fixe des émoluments déterminés, mais ne délègue pas de compétence pour opérer des réductions

Dans ce contexte, la modification de la loi sur le registre foncier porte sur l'introduction d'un nouvel article 29a, donnant compétence à l'Inspectorat du registre foncier de réduire les émoluments pour certains types de personnes morales, communautés ou institutions.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi du 9 octobre 2012 sur le registre foncier (LRF)

Votes	Art. 29a LRF	adopté à l'unanimité (14 oui).
	Entrée en matière	adoptée à l'unanimité (14 oui).

12. PROJET DE LOI SUR LE DROIT DE TIMBRE (LTIM)

Le Canton de Vaud connaît le droit de timbre dès sa constitution : il a figuré dans la loi annuelle d'impôt de 1803-1837. Il y a ensuite eu plusieurs lois successives sur les droits de timbre jusqu'à celle du 29 mai 1973 actuellement en vigueur. Cette dernière, dans son article 11, prévoit que divers documents sont soumis au droit de timbre gradué (titres de créances, contrats, contrats de rente viagère, etc..) qui est proportionnel (2‰) à la valeur de l'objet de l'acte soumis au droit. En pratique et de manière diverse, les droits de timbre sont principalement perçus par les Offices du Registre Foncier. Les Offices d'impôt et les Offices des poursuites les perçoivent également.

Afin de simplifier les procédures et de s'assurer une bonne perception du droit de timbre, des modifications s'avèrent nécessaires. Dans ce contexte, ce projet prévoit d'abroger la loi actuelle et d'en adopter une nouvelle. Celle-ci prévoit de percevoir un droit de timbre uniquement sur les gages immobiliers, domaine dans lequel la perception du droit de timbre se fait déjà aujourd'hui de manière systématique et qui procure l'essentiel des recettes de cet impôt. Les seuls actes qui seront soumis au droit de timbre étant traités par le Registre Foncier, qui perçoit cet impôt sous forme d'émolument, il n'y aura donc plus d'acte objet d'une apposition d'estampille. Leur fabrication et leur vente ne se feront donc plus dès l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. Une procédure de remboursement est donc prévue pour les personnes disposant encore d'estampilles en leur possession. Les objets soumis au droit seront ainsi définis de manière précise et la situation actuelle, dans laquelle de nombreux actes soumis au droit de timbre y échappent dans les faits, prendra fin.

La commission prend bonne note qu'il s'agit dans les faits de supprimer un archaïsme dont les coûts de manutention et d'encaissement ne sont pas connus.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi sur le droit de timbre (LTIM)

Votes	Art. premier LTIM	adopté par 14 oui (unanimité).
	Art. 2 LTIM	adopté par 14 oui (unanimité).
	Art. 3 LTIM	adopté par 14 oui (unanimité).
	Art. 4 LTIM	adopté par 14 oui (unanimité).
	Art. 5 LTIM	adopté par 14 oui (unanimité).
	Art. 6 LTIM	adopté par 14 oui (unanimité).
	Art. 7 LTIM	adopté par 14 oui (unanimité).
	Art. 8 LTIM	adopté par 14 oui (unanimité).
	Entrée en matière	adoptée par 14 oui (unanimité).

13. PROJET DE DECRET FIXANT, POUR L'EXERCICE 2014, LE MONTANT LIMITE DES NOUVEAUX EMPRUNTS CONTRACTES PAR L'ETAT DE VAUD

Comme il ressort du ch. 5.3 du présent rapport, au 31 décembre 2012, la dette brute de l'Etat de Vaud se chiffrait à CHF 1'985 mios auxquels CHF 1'200 mios de placements devaient être encore retranchés pour obtenir une dette nette de CHF 785 mios ; la dette nette supposée à fin 2013 devrait se monter à CHF 736 mios.

Pour l'année 2014, aucun emprunt n'arrive à échéance. Néanmoins, l'évolution de la dette est à mettre en corrélation avec le résultat projeté, l'augmentation des investissements et du financement de la Caisse de pension. En conclusion, la dette brute augmente de CHF 500 mios en 2014 et la dette nette augmente dans la même proportion pour se situer à CHF 1'259 mios au 31 décembre 2014. En outre, il y a lieu de relever que la dette prend en compte les besoins en financement par l'Etat de Vaud d'une limite maximale de CHF 135 mios pour la Centrale d'encaissement pour les établissements sanitaires vaudois (CEESV) en 2014, soit CHF 15 mios en dessous de la limite autorisée en 2013.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret fixant, pour l'exercice 2014, la limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud

Votes	Art. 1 du projet de décret	adopté par 13 oui (unanimité).
	Art. 2 du projet de décret	adopté par 13 oui (unanimité).
	Art. 3 du projet de décret	adopté par 13 oui (unanimité).
	Art. 4 du projet de décret	adopté par 13 oui (unanimité).
	Art. 5 du projet de décret	adopté par 13 oui (unanimité).
	Entrée en matière	adoptée par 13 oui (unanimité).

14. PROJET DE DECRET FIXANT, POUR L'EXERCICE 2014, LES MONTANTS MAXIMAUX AUTORISES DES ENGAGEMENTS DE L'ETAT PAR VOIE DE PRETS, DE CAUTIONNEMENTS ET D'ARRIERE-CAUTIONNEMENTS CONFORMEMENT A LA LOI DU 12 JUIN 2007 SUR L'APPUI AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (LADE)

Selon la LADE, le soutien par le Canton de la promotion et du développement économique peut se faire par des aides à fonds perdu, des prêts, des cautionnements ou des arrière-cautionnements. Par le biais du présent décret, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil des montants maxima pour 2014 qui ne pourront pas dépasser :

- CHF 155 mios par voie de prêts ;
- CHF 32 mios par voie de cautionnements ;
- CHF 4 mios par voie d'arrière-cautionnement.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret fixant, pour l'exercice 2014, les montants maximaux autorisés des engagements de l'Etat par voie de prêts, de cautionnements et d'arrière-cautionnements conformément à la loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE).

Votes	Art. 1 du projet de décret	adopté par 14 oui (unanimité).
	Art. 2 du projet de décret	adopté par 14 oui (unanimité).
	Entrée en matière	adoptée par 14 oui (unanimité).

15. PROJET DE DECRET FIXANT, POUR L'EXERCICE 2014, LE MONTANT MAXIMUM DES GARANTIES QUE LE CONSEIL D'ETAT PEUT OCTROYER AU NOM DE L'ETAT POUR LES EMPRUNTS CONTRACTES PAR DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES PRIVES RECONNUS D'INTERET PUBLIC AFIN DE FINANCER LEURS INVESTISSEMENTS

La révision du 17 mai 2011 de la LPFES a simplifié la procédure d'octroi de la garantie de l'Etat pour les emprunts des établissements sanitaires privés reconnus d'intérêt public. Auparavant, la procédure reposait sur une décision du Grand Conseil à chaque étape de la construction et de la rénovation d'un établissement privé reconnu d'intérêt public. Cette procédure était lourde et générait des délais qui retardaient la mise à disposition d'infrastructures nouvelles. Avec la révision de la LPFES, le Grand Conseil n'a plus à se prononcer objet par objet mais accorde désormais, chaque année par voie de décret, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer. Actuellement, le total maximum des engagements de l'Etat sous cette forme a été fixé dans la loi à hauteur de CHF 650 mios sur la base d'une estimation des besoins d'investissements des établissements sanitaires privés reconnus d'intérêt public à l'horizon 2020. Il appartient ensuite au Conseil d'Etat, dans la limite annuelle ainsi fixée, d'accorder concrètement la garantie de l'Etat, sur préavis de la Commission thématique du Grand Conseil en charge de la santé publique (art. 8, al. 2). La Commission des finances, par l'intermédiaire de sa sous-commission DSAS, est informée deux fois par année de l'état des dossiers. Cette dernière intègre un commentaire dans son propre rapport (voir page 66 de ce document).

Avec un montant total prévisible au 31 décembre 2013 de CHF 418,6 mios, plus des nouveaux projets 2014 à hauteur de CHF 194,8 mios (hôpitaux : CHF 59 mios + EMS : CHF 135,8 mios), le montant maximum des garanties fixé pour 2014 se monte à CHF 613.4 mios.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret fixant, pour l'exercice 2014, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements sanitaires privés reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements.

Votes : Art. 1 du projet de décret adopté par 13 oui (unanimité).
Art. 2 du projet de décret adopté par 13 oui (unanimité).
Entrée en matière adoptée par 13 oui (unanimité).

16. PROJET DE DECRET FIXANT, POUR L'EXERCICE 2014, LE MONTANT MAXIMUM DES GARANTIES QUE LE CONSEIL D'ETAT PEUT OCTROYER AU NOM DE L'ETAT POUR LES EMPRUNTS CONTRACTES PAR DES ETABLISSEMENTS SOCIO-EDUCATIFS RECONNUS D'INTERET PUBLIC AFIN DE FINANCER LEURS INVESTISSEMENTS

La révision du 1^{er} mai 2013 de la LAIH a simplifié la procédure d'octroi de la garantie de l'Etat pour les emprunts des établissements socio-éducatifs (ESE) privés reconnus d'intérêt public accueillant des personnes adultes en situation de handicap ou en grandes difficultés sociales. Auparavant et à la suite de l'entrée en vigueur de la RPT, la procédure reposait sur un décret du Grand Conseil accordant la garantie d'Etat. Le dernier décret N° 38 accordant la garantie de l'Etat pour des crédits hypothécaires d'institutions privées reconnues d'utilité publique et recouvrant l'ensemble des garanties date de janvier 2013. Avec la révision de la LAIH et dans une dynamique comparable à la LPFES (voir ch 15 ci-dessus), le Grand Conseil n'a plus à se prononcer objet par objet. Il doit désormais accorder chaque année, par voie de décret, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer, le total maximum des engagements de l'Etat sous cette forme étant fixé dans la loi à hauteur de CHF 350 mios sur la base d'une estimation des besoins d'investissements des établissements socio-éducatifs à l'horizon 2017. Il appartient ensuite au Conseil d'Etat, dans la limite annuelle ainsi fixée, d'accorder concrètement la garantie de l'Etat.

Avec un montant total prévisible au 31 décembre 2013 de CHF 218,3 mios, plus des nouveaux projets 2014 à hauteur de CHF 2,3 mios, le montant maximum des garanties fixé pour 2014 se monte à CHF 220.6 mios.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret fixant, pour l'exercice 2014, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements socio-éducatifs reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements.

Votes : Art. 1 du projet de décret adopté par 14 oui (unanimité).
 Art. 2 adopté par 14 oui (unanimité).
 Entrée en matière adoptée par 14 oui (unanimité).

17. RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT SUR LE POSTULAT JEROME CHRISTEN ET CONSORTS AU SUJET DE L'INDEMNISATION DU DOMMAGE AU BATIMENT PERREGAUX

Le Grand Conseil a voté le 30 juin 1999 un crédit d'ouvrage de CHF 3'285'000 pour la réfection du bâtiment Perregaux dont l'enveloppe accusait un degré de détérioration avancé. Le 28 août 2001, le chantier de rénovation des éléments les plus dégradés a débuté. Les interventions n'apportant aucune modification à l'apparence du bâtiment, les travaux n'ont pas fait l'objet de la délivrance préalable d'un permis de construire. Cette situation a eu pour corollaire une absence d'information à l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA) quant à l'engagement de ces travaux qui, par conséquent, n'ont pas fait l'objet d'une couverture provisoire d'assurance. Selon le décompte final du chantier, l'investissement consenti s'est élevé à CHF 2'277'401 mais n'a pas été intégré dans la couverture d'assurance en raison, justement, de l'absence de permis de construire délivré et faute d'information à l'ECA.

Le 14 mai 2002, alors que les travaux étaient presque terminés, un incendie majeur s'est déclaré, détruisant la quasi-totalité du bâtiment. Si l'on tient compte de la différence entre la valeur à neuf du bâtiment, estimée à CHF 5,3 mios, et celle en lien avec sa valeur actuelle d'environ CHF 3,2 mios, la perte à supporter par l'Etat est d'environ CHF 2 mios.

A la suite de ce sinistre, les Directives administratives pour les constructions à l'Etat de Vaud ont été adaptées pour garantir à l'avenir l'obtention d'une couverture d'assurance complète dans des cas similaires.

En conclusion et compte tenu du fait que :

1. La valeur d'assurance incendie du bâtiment Perregaux avant l'ouverture du chantier de rénovation était en adéquation avec l'état d'entretien déficient de l'ouvrage.
2. La taxation a été effectuée par l'ECA dans le respect des dispositions légales en la matière (LAIEN et son règlement). Compte tenu de l'état du bâtiment avant l'ouverture du chantier, un passage de la valeur à neuf à la valeur actuelle ne saurait être interprété comme une situation de sous-assurance.
3. Par manque d'information dû à l'absence d'un permis de construire, l'ECA n'a pas été en mesure d'octroyer une couverture d'assurance provisoire des travaux entrepris.
4. Aucun élément pertinent ne tend à démontrer une responsabilité de l'ECA dans la modification de la couverture d'assurance résultant de son estimation du 22 septembre 2000.

Le Conseil d'Etat n'entend pas solliciter l'ECA afin d'obtenir un complément à l'indemnisation qui a été allouée pour le sinistre du bâtiment Perregaux

Débat de la commission

La commission des finances a entendu, en date du 7 novembre 2013, le postulant M. Jérôme Christen qui estime que l'ECA porte une large responsabilité dans l'affaire en question et qui demande une nouvelle négociation du dossier avec l'assureur. Pour les raisons évoquées ci-dessus, le Gouvernement ne souhaite pas entrer en matière. Bien que comprenant la situation actuelle, une majorité des commissaires a décidé de s'abstenir de voter.

Par 6 oui, 1 non et 8 abstentions, la Commission des finances recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Jérôme Christen et consorts au sujet de l'indemnisation du dommage au bâtiment Perregaux.

18. RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT SUR LE POSTULAT JEAN-MICHEL FAVEZ ET CONSORTS AU NOM DU GROUPE SOCIALISTE DEMANDANT AU CONSEIL D'ETAT UN PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA CRISE PAR LE BIAIS NOTAMMENT D'UNE ANTICIPATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE PLAN VAUDOIS

Après avoir rappelé la situation économique des années passées, le Conseil d'Etat note que pour 2013, il est réjouissant de constater que l'économie suisse s'est montrée une fois de plus résistante dans un contexte conjoncturel international difficile. Une accélération progressive de la croissance se confirme en Suisse et dans le Canton de Vaud dont la croissance du PIB devrait s'élever à 1.9% en 2013 et 2.4% en 2014 dans la ligne de l'économie nationale et les signes d'un revirement plus positif durant les prochains mois dans le domaine des exportations se multiplient. Cette situation globalement favorable peut cependant cacher des problématiques sectorielles, comme par exemple dans l'industrie d'exportation qui reste tributaire des évolutions sur le plan international, avec les risques y relatifs (instabilité de la zone euro, blocage politique sur les questions budgétaires aux Etats-Unis, franc fort, etc.).

Dans ce contexte, il est à relever que le Gouvernement met en œuvre de nombreuses actions en faveur de l'économie vaudoise tant par le biais de son budget de fonctionnement que par son budget d'investissement. En effet, le Conseil d'Etat prévoit un plan d'investissement dépassant CHF 800 millions en moyenne par an et ce jusqu'en 2020 si les conditions le permettent. Parallèlement, et dans le cadre de la loi sur l'appui au développement économique (LADE), le Conseil d'Etat rappelle qu'il a notamment alloué entre 2011 et 2012 pas moins de CHF 75 millions pour des investissements extraordinaires (CHF 50 millions pour le soutien à l'industrie et à l'innovation sous forme de préfinancements de projets porteurs en 2011 et à ce même titre a investi CHF 25 millions en 2012). Fort de cette dynamique, le Conseil d'Etat entend bien continuer activement sur la voie de la promotion économique en renforçant et en diversifiant l'économie vaudoise (ce point a d'ailleurs été inscrit dans son Programme de législature).

S'agissant des mesures à entreprendre pour améliorer la coordination et l'efficacité des services amenés à valider plus rapidement des dossiers, le Conseil d'Etat a chargé le Département de l'intérieur de lui soumettre une procédure tendant à régler les cas de préavis divergents ou de préavis tardant à être délivrés. Deux projets de directive ont été ainsi établis par ce département et sont actuellement en phase d'examen par le Conseil d'Etat.

Débat de la commission

Le postulant a renoncé à être entendu mais a fait savoir à la commission qu'il considérait la réponse comme incomplète et non directement en lien avec le projet de budget 2014. Il regrette notamment que le DECS n'ait pas fourni d'informations plus précises sur les fonds dégagés et présenté un bilan détaillé des actions entreprises.

La commission a pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat et une majorité de ses membres, répondant également au vœu formulé par le postulant, s'est abstenue de voter pour les raisons invoquées ci-dessus.

Par 7 oui et 8 abstentions, la Commission des finances propose au Grand Conseil d'accepter la réponse du Conseil d'Etat au postulat Favez demandant au Conseil d'Etat un programme de lutte contre la crise par le biais notamment d'une anticipation des investissements sur le plan vaudois.

19. RAPPORTS DES SOUS-COMMISSIONS

19.1 Département de la sécurité et de l'environnement

Commissaires : M. Philippe Randin, rapporteur
Mme Graziella Schaller

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré un entretien à chacun des 6 services ou unité budgétaire du DSE pour l'examen du projet de budget 2014. Elle a recueilli les explications du directeur de l'environnement et des chefs de services, accompagnés des responsables financiers, et a été accompagnée dans ses travaux par M. Jacques Ehrbar, responsable des finances au Secrétariat général. Nous les remercions toutes et tous de leur collaboration et de leur disponibilité. Au terme de ses visites, la sous-commission s'est entretenue avec Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, cheffe du département.

Ce rapport tient compte dans sa présentation de cette nouvelle organisation sous l'unité budgétaire 005 Direction générale de l'environnement.

- Direction de l'énergie (DIREN)
- Direction de l'environnement industriel, urbain, et rural (DIREV)
- Direction des ressources et du patrimoine naturels (DIRNA)

Par contre, ce rapport du budget ne tient pas compte de la réorganisation des départements au 1^{er} janvier 2014. Cette réorganisation impliquera les modifications suivantes :

- le DSE devient le DTE – Département du territoire et de l'environnement
- le DINT devient le DIS – Département des institutions et de la sécurité
- transfert de la Police cantonale (POLCANT) du DTE au DIS
- transfert du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) du DTE au DIS
- transfert du Service du développement territorial (SDT) du DIS au DTE

Cependant, la réorganisation des départements citée plus haut sera implantée dans l'outil comptable SAP afin que la brochure du budget 2014, tel qu'il sera accepté par le Grand Conseil en décembre 2013, soit éditée selon la nouvelle organisation des départements en vigueur au 1^{er} janvier 2014.

Récapitulation générale du budget ordinaire du département DSE

a) Comparaison avec le budget 2013

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	424'837'000	432'058'300	7'221'300	1,70
Revenus	531'203'300	538'527'600	7'324'300	1,38
Revenu net	106'366'300	106'469'300	103'000	+0,10

b) Comparaison avec les comptes 2012

	Comptes 2012	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	367'993'479	432'058'300	64'064'821	17,41
Revenus	493'734'412	538'527'600	44'793'188	9,07
Revenu net	125'740'933	106'469'300	-19'271'63	- 15,33

001 Secrétariat général

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	5'905'200	4'699'700	-1'205'500	-20.41
Revenus	141'200	19'200	-122'000	-86.40
Charge nette	5'764'000	4'680'500	-1'083'500	- 18.80

L'effectif du personnel du secrétariat général sera diminué 3.6 ETP, étant donné le transfert de l'unité des cartes des dangers naturels. Celle-ci sera transférée à la Direction générale de l'environnement. 1 ETP sera consacré notamment à l'examen de l'égalité des salaires.

3030 Les projets liés à la gestion des CHF 100 mio pour les énergies renouvelables nécessitent des forces supplémentaires, qui ne sont pas encore affectée

3130 Abandon d'un projet de données juridiques centralisées de la Confédération.

3636 Subventions accordées à des associations par le bureau de l'égalité entre femmes et hommes.

002 Police cantonale

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	185'560'000	191'099'100	5'539'100	2.99
Revenus	93'487'200	95'973'500	2'486'300	2.66
Charge nette	92'072'800	95'125'600	3'052'800	+ 3.32

L'effort de ce service d'augmenter l'effectif selon le programme établi se poursuit à raison de 18 ETP. Cette augmentation se traduit dans plusieurs comptes (salaires, prestations sociales, formation, équipement).

3049 Augmentation des effectifs et des heures de nuit + dimanche suite à la réorganisation de la gendarmerie.

3100 Effort soutenu de moins consommer.

3101 Acquisition de véhicules supplémentaires en partie pour le transport de détenus à Palézieux.

3132 Malgré une baisse de ce poste, nous relevons que ce montant comprend :

- frais d'avocats
- santé pour le personnel et enquête de satisfaction
- consultants et spécialistes externes pour traiter les problématiques RH, caisse de pension, aspect juridique, finances, logistiques et communication
- maintenance informatique spécifique
- spécialistes de la HEIG-Vd

3135 Ce poste est en augmentation constante inhérent au manque de places de détention.

003 Service des automobiles et de la navigation

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	35'134'500	35'392'300	257'800	0.73
Revenus	307'854'400	313'543'300	5'688'900	1.85
Charge nette	-272'719'900	-278'151'000	-5'431'100	+ 1.99

Mis à part 1 ETP de plus pour Viasecura, l'effectif de ce service reste stable malgré une augmentation du parc de véhicules (8000 véhicules).

- 3030 Remplacement du poste stratégique de planificateur qui part à la retraite, mais nécessite une formation par le titulaire actuel pour son remplaçant.
- 3110 Remplacement de mobilier administratif.
- 3130 Principales augmentations : frais de contentieux et poursuite (lié à l'augmentation des volumes) frais de nettoyage (surfaces supplémentaires de Nyon) et frais de télécommunications (nouveaux écrans dynamiques)
- 3160 Adaptation du loyer du centre de Nyon en raison de la rénovation et surtout l'extension des locaux.
- 4030 Suppression du rabais pour véhicules diesel immatriculés dès le 1.1.2014 et équipés de filtres à particules (3 millions) compensés par l'augmentation du parc à véhicules et du rabais pour véhicules écologiques (moins de 120 g C02/Km et carburants verts) passe de 50 % à 75 %

004 Service de la sécurité civile et militaire

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	35'449'700	31'605'700	-3'844'000	-10.84
Revenus	28'735'000	24'900'100	-3'834'900	-13.35
Charge nette	6'714'700	6'705'600	-9'100	- 0.14

- 3101 Une partie de l'augmentation sera dévolue à l'acquisition de nouvelles tenues.
- 4309 La différence entre les comptes 2012 et le budget 2013 (+ CHF 8'767'277) s'explique par la création de contributions de remplacement no 464 (recettes envisagées CHF 7'000'000 pour deux ans) ainsi que par l'augmentation de la contribution par habitant des régions de PCi passant de CHF 4 à CHF 6,50. Celle entre les budgets 2013 et 2014 (- CHF 2'730'100) se justifie par la recette du Fonds de contribution de remplacement budgétisée pour 1 année et non deux comme en 2013 (CHF 2'797'000).

005 Direction générale de l'environnement

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	144'077'700	150'869'500	6'791'800	4.71
Revenus	93'107'200	96'628'300	3'521'100	3.78
Charge nette	50'970'500	54'241'200	3'270'700	+ 6.42

L'année 2014 est une année particulière pour la direction générale l'environnement tant sur le plan organisationnel que financier. Ce changement en profondeur de cette direction va déployer tous ces effets pour l'année future. D'autre part, elle reprend sous sa direction 3.6 ETP l'unité des dangers naturels du secrétariat général du DSE.

Durant la future année, elle portera un effort conséquent à soutenir financièrement les entreprises publiques et privées qui seraient susceptibles de bénéficier des 100 millions alloués aux axes et objectifs principaux que sont :

- assainissements des bâtiments
- énergies renouvelables
- formation et information

Cela se traduit financièrement dans les rubriques 3634/3635 et 3130. Un montant de cette dernière rubrique sera en partie alloué à être présent par des stands dans les foires locales de notre canton dans le but d'informer et de sensibiliser la population du futur énergétique et en lien avec le programme des 100 millions.

- 3160 Loyer des nouveaux locaux à Caroline
3705 Demande de l'organe de révision du programme bâtiment que les subventions fédérales figurent dans le budget des cantons.
4250 Vente du bois reste malheureusement basse et mal rétribuée.
4630 Diminution des contributions globales liées aux subventions énergie

009 Service de la consommation et des affaires vétérinaires

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	18'709'900	18'392'000	-317'900	-1.70
Revenus	7'878'300	7'463'200	-415'100	-5.27
Charge nette	10'831'600	10'928'800	97'200	+ 0.90

1 ETP, poste de chimiste, consacré à la problématique des micropolluants de provenance des médicaments absorbés par la population et des polluants industriels

- 4309 Revenu additionnel provenant des facturations à tiers de l'inspecteur des eaux et augmentation des analyses du laboratoire vétérinaire (tuberculose et coxiellose)

Budget d'investissement

Selon la liste des investissements qui nous a été fournie par les services, nous donnons un préavis favorable à tous les projets, plus particulièrement pour le problème lancinant de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes ainsi que pour le glissement du quartier des Roches 2 sur le territoire de la Commune Vully-les-Lacs.

Conclusion

La sous-commission préavise favorablement à l'adoption du projet de budget 2014 du DSE.

19.2 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Commissaires : M. Guy-Philippe Bolay, rapporteur
M. Cédric Pillonel

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 7 entretiens à l'examen du projet de budget de chaque service. Elle a bénéficié des explications des chefs de service, accompagnés généralement des responsables financiers. Elle a aussi été suivie dans ses travaux par M. Laurent Schweingruber, responsable des finances au Secrétariat général. Les visites se sont achevées par une rencontre avec la Cheffe du département et son Secrétaire général. La sous-commission remercie très sincèrement toutes ces personnes pour leur collaboration et leur disponibilité.

L'attention de la sous-commission s'est notamment portée sur les hausses d'effectifs proposées, la progression démographique dans les différentes filières, les effets financiers de la nouvelle loi sur l'enseignement obligatoire, ainsi que la mise en place du progiciel SAP pour la préparation budgétaire, qui s'est généralement bien passée selon les échos recueillis.

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2013

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	2'643'992'200	2'727'593'100	83'600'900	3.16%
Revenus	439'568'300	446'877'400	7'309'100	1.66%
Charge nette	2'204'423'900	2'280'715'700	76'291'800	3.45%

b) Comparaison avec les comptes 2012

	Comptes 2012	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	2'561'972'535	2'727'593'100	165'620'565	6.46%
Revenus	430'264'415	446'877'400	16'612'985	3.86%
Charge nette	2'131'708'120	2'280'715'700	149'007'580	6.99%

c) Commentaires

Les charges totales du Département progressent de près de 3.2%, un taux de progression inférieur à l'évolution générale du budget cantonal (3.8%). Avec près de CHF 2,73 mrd, le DFJC représente 30.5% des charges brutes du budget cantonal, une proportion stable par rapport au budget 2012 (adapté MCH2, 30.7%).

Les revenus du Département sont en légère hausse (1.7% contre 4,5% au budget 2013), essentiellement en raison d'imputations internes.

Un résumé des explications des principales variations est mentionné aux pages 34 et 35 de l'EMPD 2 sur le budget 2014. Des explications complémentaires sont données ci-après en lien avec les services du DFJC.

Evolution des effectifs de personnel

UB	Effectifs 2013	Effectifs 2014	Variation
010 - SG	50.99	49.99	- 1,00
011/012 - DGEO	6'201.28	6'290.81	+ 89.53
013/014 - DGEP	2'267.37	2'330.68	+ 63.31
015/016 - DGES	438.50	452.04	+ 13.54
017 - SERAC	180.90	190.60	+ 9.70
018 - SPJ	147.85	161.15	+ 13.30
019 - SESAF	759.54	788.54	+ 29.00
Total DFJC	10'046.43	10'263.81	+ 217.38

Dans le cadre du projet de budget 2014, l'augmentation générale des effectifs du DFJC est de 217.38 ETP (+2.2% sur 10'046.43 ETP en 2013), dont 169.18 enseignants en lien avec la croissance démographique scolaire et 18 enseignants pour la mise en œuvre de la prochaine Loi sur l'enseignement spécialisé (LPS).

Conformément au tableau global figurant à la page 31 de l'EMPD no 2 (pt. 4.3) ainsi qu'à celui synthétique de la Commission des finances (voir pt 5.4 de ce document), en sus des enseignants, cette augmentation tient compte de transferts à la DGEO (2.8 ETP), à la DGES (2.6 ETP) et au SERAC (9.7 ETP), de la pérennisation d'ETP provisoires ou auxiliaires au SPJ (13.3 ETP) et au SESAF (11.4 ETP) et de quelques renforcements à la DGEP (2 ETP), à la DGES (0.8 ETP) et au SERAC (3.3 ETP). Les postes nouveaux ou pérennisés sont décrits dans les commentaires relatifs à chaque service.

Analyse par service

010 *Secrétariat général*

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	14'830'600	13'305'000	-1'525'600	-10.29%
Revenus	3'650'400	71'600	-3'578'800	-98.04%
Charge nette	11'180'200	13'233'400	2'053'200	18.36%

Pour 2014, le budget du Secrétariat général montre une grande évolution, due pour l'essentiel à la fin de la convention du 3 novembre 2008 portant sur la mise en œuvre de la nouvelle classification des fonctions et de la nouvelle politique salariale (DECFO-SYSREM). Le prélèvement sur le Fonds des congés sabbatiques (COSAB), pour le financement partiel du cliquet, disparaît aux revenus (CHF -3.57 mios) et l'alimentation du COSAB est désormais réduite à CHF 1.5 mio (plus l'indexation). Ce montant permet d'accorder une trentaine de congés sabbatiques par année, en prenant en charge les frais des remplaçants.

L'effectif global diminue d'une unité à 49,99 ETP, en raison d'un transfert à la Chancellerie d'un aide-huissier.

3611 Les budgets des deux conférences romande (CIIP) et suisse (CDIP) sont adoptés au printemps de chaque année. Les détails des contributions ont été fournis à la sous-commission.

3510 Fonds pour les congés sabbatiques : un montant de CHF 1.58 mio y sera versé en 2014 et celui-ci

4510 devrait suffire pour permettre d'accorder les congés sollicités. 2013 était la dernière année de l'application de l'art. 10 de la Convention DECFO qui fixait le financement des mesures particulières.

011 *Direction générale de l'enseignement obligatoire – Administration*

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	12'163'900	12'291'800	127'900	1.05%
Revenus	100'000	103'000	3'000	3.00%
Charge nette	12'063'900	12'188'800	124'900	1.04%

Le budget de l'administration DGEO montre une très grande stabilité pour 2014, de même que l'effectif qui reste à 72.64 ETP.

Concernant la problématique Decfo-Sysrem et les recours y relatifs, une décision très importante est tombée en juin 2013; le Tribunal fédéral a admis le cumul de 3 pénalités pour les enseignants ne disposant d'aucun titre, ni académique ni pédagogique. Le risque financier de CHF 8 mios en lien avec ce qui précède peut donc être écarté.

Le nombre d'établissements a passé à 90 à la rentrée 2013 (division d'établissement à Renens).

012 Direction générale de l'enseignement obligatoire – Scolarité enfantine, secondaire, raccordement

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	867'637'100	891'019'700	23'382'600	2.69%
Revenus	4'791'000	5'171'000	380'000	7.93%
Charge nette	862'846'100	885'848'700	23'002'600	2.67%

L'effectif total du personnel administratif augmente à 315,05 ETP, en raison de l'internalisation de 2.8 bibliothécaires scolaires, mais sans coût supplémentaire. La réduction du poste 3612.2 (dédommagements aux communes) compense la hausse concernée au poste 3010.

Le personnel enseignant connaît à nouveau une forte augmentation, passant de 5'816.39 à 5'903.12 ETP (+86.73 ETP, +1.5%) pour une hausse du nombre d'élèves de 849 enfants (+1.03%). L'augmentation est justifiée par la croissance démographique et les effets de la mise en place de la nouvelle Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). Les taux d'encadrement ont en effet dû être revus pour le second semestre 2013 (5 mois) afin de tenir compte de la nouvelle organisation scolaire entrée en vigueur à la rentrée d'août 2013 (notamment les remplacements des VSG et VSO actuelles par la VSG LEO, ainsi que les CYT 5-6 secondaires par les 7-8 primaires Harmos). Ces nouveaux taux d'encadrement sont repris pour le budget 2014; en appliquant ces taux aux effectifs d'élèves, on obtient un nombre de périodes qui, divisées par l'horaire moyen des enseignants, donne un nombre théorique d'enseignants supplémentaires de 68.65 ETP (+1.2%).

Le budget 2014 est basé sur deux années scolaires. La hausse du nombre d'enseignants supplémentaires pour encadrer les élèves doit tenir compte à la fois des nouveaux élèves de la rentrée 2014 (5/12 de l'année, +44.14 ETP), mais aussi de l'erreur sur prévision de la rentrée 2013 (7/12 de l'année, +24.51 ETP). La marge d'erreur est un peu plus importante cette année, car on constate que plusieurs parents ont anticipé l'avancement à l'entrée en école enfantine. Le taux de scolarisation en cycle initial a passé à 98% dès la rentrée 2012.

Concernant l'encadrement décanal, la dotation de base de la DGEO prévoit 1 ETP pour 520 élèves primaires et 1 ETP pour 400 élèves secondaires, auxquels s'ajoute une dotation initiale de 0.5 ETP, ce qui induit la nécessité d'augmenter de 2.61 ETP (1.68 + 0.93).

Par rapport au projet du Conseil d'Etat, le Grand Conseil a décidé d'introduire dans la LEO un enseignement consolidé pour les élèves en difficulté en VSG de niveau 1 dans les trois branches Français-Allemand-Mathématiques. Introduit sur 3 ans (2013-2015), cet enseignement nécessite 3 périodes supplémentaires par élève, soit des moyens correspondant à 15.47 ETP (5/12), en plus des 19.34 ETP accordés en 2013 (avec effet de 7/12 en 2014).

Pour le budget 2014, le nombre d'élèves du périmètre devrait s'élever à 83'052, en hausse de 849 sur les chiffres (a) effectifs de l'année précédente et en hausse de 1'243 par rapport aux données (b) connues et prises en compte lors de l'élaboration du budget précédent. L'évolution est très variable suivant les voies : cycles initial et primaire ((a) + 672 élèves/ (b) +853), voie secondaire (+ 162/+341 élèves) et classes de raccordement (+ 15 élèves/+49).

3010 Il n'y a en principe plus aucun enseignant déchargé pour s'occuper de l'économat.

3090 Dans le cadre d'Harmos, l'allemand est désormais enseigné à partir de la 5ème et l'anglais à partir de la 7ème, ce qui nécessite un gros effort de formation pour les enseignants qui se sont annoncés (850 pour l'allemand et 350 pour l'anglais).

3130 L'introduction de MCH2 et de SAP explique l'évolution de divers postes au budget.

3612.2 Le transfert de 2.8 ETP (internalisation au poste 3010) ne constitue pas la totalité de la réduction du poste; d'autres éléments sont ajoutés. Les frais de communication des centraux téléphoniques restés en mains communales sont plus élevés.

3612.4 Le budget 2013 a été largement sous-évalué.

3611.1 Ces montants concernent les échanges d'élèves entre cantons : sportifs d'élite (football, hockey, tennis,

4611.3 ski), artistes, échanges linguistiques, etc. Vaud démontre une moindre attractivité en l'occurrence.

013 Direction générale de l'enseignement post-obligatoire - Administration

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	67'995'800	68'326'300	330'500	0.49%
Revenus	74'169'200	74'507'200	338'000	0.46%
Charge nette	-6'173'400	-6'180'900	-7'500	0.12%

Le budget de l'administration de la DGEP montre une grande stabilité, malgré une augmentation de l'effectif à 71.90 ETP, soit + 2 ETP, en raison de la création de deux postes pour la saisie centralisée de toutes les opérations comptables des établissements gérés par la DGEP, après contrôle et visa dans les écoles. La pratique DGEO est reprise pour la DGEP. Le service comptable de la DGEP passe ainsi de 6.2 à 8.2 ETP.

3010 Au niveau de la formation professionnelle, la mise en place de l'ensemble des 65 commissions et
3130 l'engagement des commissaires (1 pour 800 apprentis) devraient être terminés fin 2013. Ces derniers
3636 seront désormais rétribués via les associations professionnelles.

La Fondation pour la formation professionnelle (FonPro) a désormais atteint son rythme de croisière et son niveau de réserves permettra d'envisager une réduction des cotisations patronales.

4230 L'essentiel du montant (CHF 1'180'000) provient de la FonPro qui finance ainsi le matériel didactique et les locaux pour les examens. Ces frais étaient assumés précédemment par les employeurs.

014 Direction générale de l'enseignement post-obligatoire – Enseignement secondaire II

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	385'863'600	396'125'700	10'262'100	2.66%
Revenus	30'694'800	30'415'400	-279'400	-0.91%
Charge nette	355'168'800	365'710'300	10'541'500	2.97%

Sur le plan administratif, l'effectif reste stable à 205,86 ETP.

Concernant les enseignants, l'effectif devrait augmenter à 2'052.92 ETP (soit une augmentation de 61.31 ETP, +3.1%). Bien que nettement moindre pour 2014, la pression démographique continue dans l'enseignement post-obligatoire. Le nombre d'élèves devrait s'élever à 34'593, en hausse de 351 sur les chiffres du budget précédent (+1.0%). La hausse est visible notamment chez les gymnasiens (10'960, + 267 ou +2.5%). Elle est moindre chez les apprentis (22'568 élèves, + 77 ou +0.3%) et les étudiants à l'OPTI (1'065 élèves, +7 ou +0.7%).

Pour calculer le nombre d'ETP nécessaire à l'encadrement, il faut tenir compte des classes effectives ouvertes à la rentrée 2013 (7/12 en 2014, +18.64 ETP dans les gymnases et +7.22 ETP dans les écoles prof.) et l'erreur sur prévision constatée en mars 2014 en application des taux d'encadrement (+7.85 ETP). On y ajoute les prévisions d'ouverture de classes en août 2014 (5/12, +18.66 ETP dans les gymnases et +7.22 dans les écoles profs.).

Une nouvelle filière ES de concepteur multimédia est prévue pour la rentrée 2014, ce qui justifie 1.72 ETP supplémentaire.

3130 Les experts aux examens bénéficieront en 2014 d'une augmentation de CHF 250 à 290.

3160 L'évolution est due principalement à l'augmentation des volumes loués à Bussigny pour l'OPTI et aux transformations nécessaires.

3634 Ce poste concerne pour l'essentiel le Gymnase de la Broye.

3634 / 3635 / 3636 / 3637 : Ces différents postes de subventions ont été revus dans le cadre de MCH2.

4634 Participation au projet de formation pour jeunes adultes en difficulté (FORJAD).

015 Direction générale de l'enseignement supérieur - Administration

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	648'585'900	674'806'900	26'221'000	4.04%
Revenus	169'805'600	177'723'000	7'917'400	4.66%
Charge nette	478'780'300	497'083'900	18'303'600	3.82%

L'effectif du personnel administratif ne prévoit à nouveau aucune modification pour 2014.

Cette UB 015 regroupe les subventions versées à l'UNIL, à la HEP (autonome depuis 2012), à la HES-SO et aux Hautes Ecoles privées. C'est la raison pour laquelle l'essentiel de l'évolution budgétaire se retrouve dans cette UB (hausse de CHF 26.2 mios).

La participation cantonale au budget de l'UNIL augmente de CHF 13'644'000 (+4.94%) et atteint désormais le montant de CHF 289.7 mios, dont 113.1 mios pour le CHUV via la Faculté de biologie et de médecine FBM. Cette augmentation tient compte de la progression démographique, de la mise en œuvre du plan stratégique de l'UNIL, des augmentations statutaires et d'une volonté de réviser les barèmes salariaux de certaines catégories d'enseignants (assistants notamment).

Le budget est aussi influencé fortement par la reprise de l'Institut des Hautes Etudes en Administration Publique (IDHEAP) au sein de la Faculté de droit et des sciences criminelles pour un montant global de CHF 6.414 mios (3634 et 3636.2). Cette reprise est une bonne opération pour l'UNIL, sur les plans financier et académique.

Le financement de l'UNIL est complété notamment par des subventions fédérales de CHF 73.4 mios (en application de la LAU) et par les participations des autres cantons pour CHF 59.5 mios, en application de l'AIU. Le détail du budget de l'UNIL est indiqué aux pages 213 à 216 de la brochure du projet de budget. Le budget global 2014 de l'UNIL est de CHF 458'383'031, en progression de 6.03% par rapport à 2013. L'UNIL devra puiser dans ses réserves un montant de CHF 5'041'171 pour assumer son budget 2014. L'UNIL devrait accueillir 13'523 étudiants à la rentrée 2014 contre 12'728 l'année précédente (progression de 6.25%).

Le financement du budget de la Haute Ecole Pédagogique (HEP) augmente de CHF 3'194'400 (+7.99%) à CHF 43'167'300. Le détail du budget de la HEP est indiqué aux pages 219 et 220 de la brochure du projet de budget. La HEP devrait accueillir 1'798 étudiants en 2014 (en forte hausse de 295 étudiants, +19.63%). Grâce à un gros effort en matière de praticiens formateurs, de places de stages et de locaux provisoires supplémentaires, les mesures de limitation ont pu être levées, mais la rentrée 2013 reste délicate avec de telles hausses d'effectifs.

La contribution vaudoise pour les HES-SO et HES-S2 passe à CHF 118'236'000, en hausse de CHF 3'517'400 (+3.07%). Le flux financier des HES atteint quelque CHF 127.3 mios vers les établissements vaudois (publics et privés conventionnés), sous la forme de forfaits par étudiant. Le Canton reste globalement gagnant dans les flux HES-SO grâce à l'attractivité de ses écoles pour les étudiants des autres cantons de Suisse romande.

Pour les vaudois étudiant à l'extérieur (universités et autres HES), le Canton de Vaud prévoit un montant global de CHF 37'032'000 (en augmentation de CHF 1'900'000 ou +5.41%).

Le processus d'autonomisation de la HEV est en cours depuis la décision positive du Grand Conseil. L'entrée en vigueur est prévue pour le 1.1.2014 pour les organes et le 1.1.2015 pour la bascule financière et le transfert du personnel. Tout devra ainsi être préparé en 2014, en phase aussi avec les nouvelles dispositions intercantionales et fédérales.

3030 / 3132 : Les baisses résultent de la disparition du BUD, dont les missions ont été transférées au SIPAL, à l'UNIL et à la DGES, sous l'égide d'un COPIL des constructions universitaires. En dépit des problèmes rencontrés avec Géopolis, il faut rappeler que cette structure a permis de réaliser CHF 800 mios de constructions sur 40 ans.

3611.3 La participation des établissements de soins à l'effort de formation était précédemment comptabilisée au net via des opérations de bilan. Elle sera désormais comptabilisée en charges (3611) et produits (4636).

016 Direction générale de l'enseignement supérieur – Haute Ecole Vaudoise

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	120'556'000	124'507'900	3'951'900	3.28%
Revenus	97'730'700	100'138'700	2'408'000	2.46%
Charge nette	22'825'300	24'369'200	1'543'900	6.76%

L'effectif du personnel HEV augmente globalement de 13.54 ETP. Sur le plan administratif, 2.6 ETP sont transférés du Service des routes (Centre de compétences coordonnées en matière routière) à la HEIG-VD pour bénéficier d'un meilleur environnement de recherche et favoriser le transfert de connaissances.

Les effectifs d'étudiants HES (années propédeutiques comprises) devraient passer de 4'943 à 5'202 étudiants soit une augmentation de 5.24%

Concernant les enseignants, les fortes hausses d'étudiants nécessitent des compléments de postes, notamment pour la Haute Ecole de Santé (HESAV) qui connaît une très forte progression de ses effectifs ces dernières années (+155 étudiants ou +24.07% sur budget 2014). Un complément global de 9.14 ETP d'enseignants est sollicité, dont l'effet financier devrait être quasi nul en tenant compte des subventions HES-SO (4634.3). L'Ecole de la Source connaît aussi une forte progression de ses étudiants (+81 étudiants ou +17.76%).

La hausse des étudiants HEIG-VD dans le domaine Economie et Services est également importante (+88 étudiants ou +18%), ce qui justifie un ETP supplémentaire, un poste de professeur en finance.

L'ECAL estime avoir atteint son plafond d'étudiants et des restrictions ont été mises sur les étudiants étrangers qui ne doivent pas dépasser la moitié de l'effectif. Afin de maintenir la qualité et favoriser les échanges avec l'industrie, 0.8 ETP sont sollicités pour un poste de Recherche appliquée et Développement.

4630 Ces subventions fédérales sont ponctuelles et liées à des programmes de formation, notamment dans le domaine de l'énergie et des bâtiments. Ces montants ne sont pas assurés pour 2014.

017 Service des affaires culturelles

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	58'453'900	62'883'200	4'429'300	7.58%
Revenus	457'100	452'600	-4'500	-0.98%
Charge nette	57'996'800	62'430'600	4'433'800	7.64%

Le budget 2014 du SERAC montre un gros effort en faveur de la culture, avec une progression globale de 7.58% des moyens et notamment une hausse des subventions aux organisations privées à but non lucratif de CHF 2'368'500 (+9.32% sur le poste 3636). La montée en puissance de la nouvelle Loi cantonale sur les Ecoles de musique (LEM, +790'000, 3636.2.19) est comprise dans cette progression.

L'effectif du service augmente globalement de 180,9 à 190.6 ETP, soit 9.7 ETP supplémentaires, dont 1.3 ETP provisoires. Le transfert de la bibliothèque de la HEP à la BCU constitue l'essentiel de l'augmentation, soit 6.4 ETP. La HEP deviendra un «site BCU» comme Rumine; cette reprise favorisera l'efficacité, la formation et l'accès aux outils informatiques et à la documentation numérique.

Les études pour le futur Musée cantonal des beaux-arts (MCBA) se poursuivent et nécessitent une adaptation de l'organisation : 1 ETP pour un poste d'administrateur de musée et la reconduction de 1.3 ETP provisoire pour la coordination du projet. La durée du projet s'allongeant, le crédit d'études est épuisé pour le budget personnel et nécessite d'être prolongé sur le budget de fonctionnement. L'ouverture du nouveau MCBA est prévue au printemps 2017.

Au sein du Musée de l'Elysée, la réception du Fonds Burri (environ 70'000 images) nécessite 1 ETP de conservateur pour inventorier, classer et assurer la conservation. L'Elysée a reçu plusieurs fonds ces dernières années (Chaplin et Imsand) et les forces actuelles ne sont pas suffisantes.

3030 Le Palais de Rumine nécessite une surveillance de plus en plus conséquente. L'extension des horaires Bologne à la BCU est par ailleurs assumée désormais par le SERAC.

3133 Sur le plan informatique, la BCU collabore avec l'UNIL, pour les serveurs et la maintenance.

- 3510 Une convention avec Pro Helvetia et la commune de Pully a débouché sur un soutien régulier de la Compagnie Linga d'un montant de CHF 140'000 (3636.5.8)
- 3636.11 En parallèle avec la Ville de Lausanne, le Canton prévoit d'augmenter son soutien de CHF 150'000 (passant à CHF 1'850'000) au Théâtre de Vidy, qui bénéficie d'un rayonnement international.
- 3636.14 En partenariat avec la Ville de Lausanne qui a complètement rénové le Théâtre de l'Arsenic, le Canton prévoit aussi d'augmenter sa participation de CHF 150'000 (passant à CHF 525'000) pour soutenir ce lieu de création du Théâtre contemporain.
- 3636.17 Autre grande institution lausannoise rouverte récemment, le Canton prévoit d'augmenter son soutien à l'Opéra de CHF 150'000 (passant à CHF 1'760'000).
- 3636.112 Avec ses spectacles performance, la Compagnie Massimo Furlan a de nombreuses créations spectaculaires. Le SERAC propose de stabiliser cette compagnie avec un soutien de CHF 100'000.
- 3636.34 Le Chantier Ramuz sera terminé en 2013 avec les dernières publications aux Editions Slatkine. Il s'agit d'une opération qui a porté sur une dizaine d'années et a abouti à la publication de 29 volumes par la Fondation Ramuz, avec le soutien financier de l'Etat de Vaud.
- 3636.37 Espace Circuit est un lieu pour créateurs visuels contemporains, un collectif d'artistes dans toutes les formes d'art contemporain, avec plusieurs anciens étudiants de l'ECAL, 20 ans, d'existence qui justifie la pérennisation d'un soutien cantonal de CHF 25'000.
- 3636.42 Cinéforum est le nouveau nom de la Fondation romande pour le cinéma.
- 3636.67 Un soutien supplémentaire de CHF 140'000 est prévu pour les lieux indépendants de spectacles, notamment le Théâtre itinérant des ArTpeuteurs.
- 3636.71 Pour assurer la conservation du Fonds Burri, une hausse de CHF 100'000 du soutien à la Fondation de l'Elysée est également nécessaire, en plus du conservateur supplémentaire.
- 3636.72 La collection Toms-Pauli nécessite un soutien cantonal annuel de CHF 200'000 en raison des nombreuses occasions de présenter cette collection à l'étranger (déplacement de tapisseries ou conférences), ainsi que la préparation de son intégration au futur pôle muséal.

018 Service de protection de la jeunesse.

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	134'290'500	137'349'800	3'059'300	2.28%
Revenus	24'743'500	23'643'500	-1'100'000	-4.45%
Charge nette	109'547'000	113'706'300	4'159'300	3.80%

Après les profondes modifications des années précédentes, le service montre une volonté de stabilisation en 2014, avec notamment la pérennisation de 13.3 ETP engagés à titre provisoire : 9 ETP dans les Offices régionaux de protection des mineurs (réforme CODEX), 3 ETP au sein de l'Unité d'évaluation en matière de divorce (hausse régulière des cas traités) et 1.3 ETP pour le Délégué cantonal à la jeunesse et son secrétariat. La hausse des coûts au 3010 est compensée sur les postes 3030, 3050-3059 et 3636.7.

La majeure partie du budget du service vise à financer le tissu institutionnel vaudois, ainsi que les organisations privées à but non lucratif (CHF 91.7 mios, en hausse de CHF 10.2 mios, essentiellement en raison de l'intégration du poste 3510).

- 3636.1 Les institutions de la politique socio-éducative bénéficieront d'une hausse de CHF 3'834'000, pour notamment financer les hausses statutaires et intégrer une partie de la future CCT du secteur social. Deux institutions hors politique socio-éducative sont en cours d'évaluation par l'OFJ et leurs subventions devraient être transférées du 3636.2. Le SPJ propose de pérenniser les MESIP pour CHF 1.1 mio; ces mesures éducatives spécialisées visant à favoriser l'entrée de certains adolescents dans une démarche professionnelle étaient financées par le Fonds de protection de la jeunesse. Le financement de ces MESIP sera assuré par la réduction du budget au poste 3637.
- 3636.7 En raison des problèmes de violence domestique, le SPJ doit réserver des places dans certaines garderies ou UAPE pour des situations d'urgence. Le nombre de cas de visites à surveiller est également en augmentation.
- 3636.10 Le prélèvement sur le Fonds de protection de la jeunesse permet de subventionner la Fondation pour

- 4510 l'accueil de jour des enfants (FAJE), à raison de CHF 4.4 mios pour le soutien aux structures d'accueil et CHF 2.5 mios pour d'autres types d'aides. Ce fonds est alimenté par 20% des taxes sur les jeux de la Loterie Romande.
- 4637.2 Les règles de l'AVS-AI deviennent de plus en plus sévères; le budget est adapté aux comptes 2012.

019 Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	333'614'900	346'976'800	13'361'900	4.01%
Revenus	33'426'000	34'651'400	1'225'400	3.67%
Charge nette	300'188'900	312'325'400	12'136'500	4.04%

L'effectif du service augmente globalement de 759.54 à 788.54 ETP, soit 29 ETP supplémentaires d'enseignants spécialisés.

Au sein du personnel administratif, 11.4 ETP sont par ailleurs pérennisés. Chargées du projet interservices Transition 1 et Case management pour la formation professionnelle, ces personnes étaient financées par la Confédération et le Fonds cantonal de lutte contre le chômage (4260.2). Après deux renouvellements de 2 ans, elles ont démontré leur utilité à favoriser le passage des élèves et des jeunes dans la vie professionnelle et passeront au statut fixe.

Bien qu'ayant subi un certain retard, l'EMPL relatif à la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) devrait être transmis au Grand Conseil à fin 2013 pour une entrée en vigueur à la rentrée 2014. Cette nouvelle LPS prévoit une consolidation de l'école régulière par des interventions directes (prise en charge de l'élève) et indirectes (encadrement, aide à la décision, coaching) au profit des élèves à besoins particuliers mis au bénéfice de mesures ordinaires ou renforcées de pédagogie spécialisée. Pour assumer ces interventions, il est prévu l'engagement de 18 enseignants spécialisés, ce qui correspond à 0.2 ETP par établissement, l'équivalent de 5 à 6 périodes.

Dans le cadre de ses prestations visant à favoriser l'inclusion des élèves en situation de handicap au sein de l'école régulière, le SESAF dispose de 52 enseignants spécialisés. Un renfort de 10 ETP est demandé au budget 2014 pour réduire la liste d'attente d'une cinquantaine d'élèves, correspondant à environ 280 périodes par semaine. Ce renfort pédagogique permet d'éviter le placement en institution beaucoup plus onéreux.

Enfin, 1 ETP supplémentaire est demandé pour la création d'une classe d'enseignement spécialisé à Lausanne.

- 3030 Suite au succès du programme FORJAD, une extension est prévue pour les adultes de 25 à 40 (FORMAD), visant à favoriser des bilans d'expérience, des validations d'acquis de manière à faciliter l'insertion dans le monde du travail. Le budget complémentaire de CHF 334'000 permettra de financer des postes temporaires actifs sur ce dossier.
- 3130.4 Le budget pour les prestations de logopédie est adapté aux frais effectifs 2012, soit une hausse de CHF 3.7 mios; un crédit supplémentaire similaire sera d'ailleurs demandé pour 2013. Le budget aura ainsi passé de CHF 11.3 mios en 2009 à 15.9 mios en 2014. Ces prestations avaient été reprises de l'AI en 2008, avec peu de détails, et étendues aux 0-4 ans et 18-20 ans. Une meilleure appréciation sera possible avec l'entrée en vigueur de la LPS, qui permettra une évaluation plus précise des troubles et une mobilisation thérapeutique.
- 3612.1 Les classes officielles d'enseignement spécialisé (COES) accueillent des enfants en situation de handicap. L'implantation des 30 classes peut varier en fonction de l'origine des enfants et des nécessités de transport; elles sont situées principalement dans les villes.
- 3636.2 Une nouvelle convention collective pour le secteur social est en cours de négociation, sur le modèle de la convention sanitaire, et pourrait entrer en vigueur en 2014. Cette CCT concernerait toutes les institutions soutenues par le SPAS, le SPJ et le SESAF. Un montant de CHF 1 mio est prévu pour assumer cette nouvelle charge.
- 3636.3 La Fondation A Capella accompagne par le langage parlé complété les enfants sourds. Suite au retrait du financement de l'AI, cette charge revient aux cantons.
- 3636.15 L'Office des écoles en santé intervient dans les établissements obligatoires et post-obligatoires; ses efforts de prévention vont être intensifiés en 2014. Cette gestion est déléguée à l'AVASAD.
- 3636.16 Les efforts en matière de prévention évoluent au fil des années. Un effort sera entrepris en 2014 sur la thématique de l'homophobie.
- 4260.2 Le financement par le Fonds cantonal de lutte contre le chômage du projet Transition 1 et Case Mana-

- 4630.2 gement disparaît au budget 2014. Un financement partiel de la Confédération est en revanche obtenu à hauteur de CHF 292'900.
- 4612.2 Les prestations PPLS dans les classes officielles d'enseignement spécialisé font l'objet d'une écriture interne entre l'Office de l'enseignement spécialisé (OES, 3612.1) et l'Office de psychologie scolaires (OPS, 4612.2). Au budget 2013, ce montant était porté en déduction du poste 3053.

Budget d'investissement

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	59'055'000	68'026'000	8'971'000	15.19%
Revenus	2'800'000	2'350'000	-450'000	-16.07%
Charge nette	56'255'000	65'676'000	9'421'000	16.75%

Le budget d'investissement 2013 est à nouveau en forte progression par rapport au budget 2013 (+15.2 %). Les projets les plus importants concernent les gymnases (Ouest lausannois CHF 15 mios, Nyon CHF 15 mios, Marcellin CHF 2.5 mios, câblage informatique CHF 2.2 mios), la Haute Ecole Vaudoise (César-Roux 19 CHF 4.6 mios, Campus santé CHF 3.3 mios), l'Université de Lausanne (Epalinges Bât. F CHF 5 mios, entretien lourd CHF 3 mios) et le futur MCBA (CHF 7 mios).

Conclusion

La sous-commission préavise favorablement à l'adoption du projet de budget 2014 du DFJC.

19.3 Département de l'intérieur

Commissaires : M. Pierre Grandjean
Mme Valérie Induni, rapportrice

Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission ont consacré un entretien à chacun des sept services ou unités budgétaires du DINT pour l'examen du projet de budget 2014. Ils ont recueilli les explications des chef-fe-s de services accompagné-e-s, généralement, des responsables financiers. Ils ont aussi été suivis, dans leurs travaux, par M. Roger Schibenegg, responsable financier départemental. Ils ont également rencontré la Cheffe du Département, Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux.

Les membres de la sous-commission, qui ont reçu toutes les informations nécessaires à l'analyse du projet de budget, remercient toutes ces personnes pour leur collaboration et leur disponibilité.

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2013

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	459'714'700	484'934'000	25'219'300	5.49
Revenus	237'415'800	229'652'800	- 7'763'000	-3.27
Charge nette	222'298'900	255'281'200	32'982'300	14.84

b) Comparaison avec les comptes 2012

	Comptes 2012	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	472'934'036	484'934'000	11'999'964	2,5
Revenus	237'000'343	229'652'800	- 7'347'543	-3.10
Charge nette	235'933'692	255'281'200	19'347'508	8,2

Remarques générales

Le budget est en hausse et correspond aux besoins du département. La majeure partie de l'augmentation des dépenses provient de l'ouverture de nouvelles places de détention.

Quelques enjeux pour l'année à venir ont été relevés :

- L'intégration au niveau hiérarchique et financier des ressources humaines dans le service pénitentiaire et le service des communes et du logement. Cette réorganisation devrait se poursuivre au niveau du SDT, des archives et de l'OCTP.
- Les ressources en personnel de l'OCTP : l'étude de ses besoins devrait déboucher sur quelques grandes orientations puis sur une mise en œuvre, dans les trois prochaines années. Il s'agit d'un grand chantier à étudier avec les autres départements (par exemple le DSAS, concernant les demandes de mesures liées aux entrées en EMS), ainsi qu'avec la Confédération.
- Une étude est souhaitée au niveau de l'OEP (Office d'exécution des peines), afin notamment d'améliorer son fonctionnement, la protection de ses collaborateurs, analyser les besoins en forces de travail, rationaliser certaines tâches et en spécialiser d'autres.

Analyse par services

020 *Secrétariat général du DINT*

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	65'929'800	65'667'800	- 262'000	-0.40
Revenus	48'000	106'100	58'100	121.04
Charge nette	65'881'800	65'561'700	- 320'100	-0.49

C'est le premier budget qui intègre les affaires religieuses, précédemment rattachées au SECRI, devenu le SCL. Par contre, l'unité logement est désormais rattachée au SCL.

Peu de changement au niveau du budget du SG, si ce n'est le transfert de 4.6 ETP de l'unité RH au SPEN et de 1.1 ETP de l'unité RH au SCL. Les personnes concernées travaillaient déjà au SPEN et au SCL mais étaient hiérarchiquement et financièrement rattachées au SG. Ces transferts dénotent la volonté de redonner aux RH un rôle mieux positionné au sein des divers services.

- 3132 Facturation mensuelle de la Ville de Lausanne pour le bureau d'accueil de la cathédrale. Une convention a été signée avec la Ville, listant l'ensemble des tâches concernées. Les recettes des entrées à la cathédrale sont versées au SG, au poste 4390 pour un montant budgété de CHF 60'000.
- 3150 Le projet des chaises de la cathédrale est suspendu jusqu'à nouvel avis.
- 3158 Soutien aux communes en matière d'archivage, avec l'aide des archives cantonales vaudoises, via le SCL.
- 3634.3 Un mandat d'étude a été donné au Centre d'information sur les croyances (CIC), dans le cadre du futur règlement sur la reconnaissance des communautés religieuses. Pour information, le CIC est une Fondation sans but lucratif créée à fin 2001 suite à l'affaire du Temple solaire. Cette Fondation a pour but, dans un objectif de prévention, de réunir et de diffuser de manière indépendante et neutre des informations sur la nature, les croyances et les activités des groupements à caractère religieux, spirituel ou ésotérique, les entreprises ou organismes qui leur sont liés, ainsi que sur les dérives sectaires.

021 *Service juridique et législatif*

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	33'221'800	31'771'000	- 1'450'800	-4.37
Revenus	30'950'000	25'138'600	- 5'811'400	-18.78
Charge nette	2'271'800	6'632'400	4'360'600	191.94

Les effectifs du service augmentent de 2.85 ETP provisoires (1.85 ETP pour le recouvrement courant déjà pratiqué et 1 ETP pour la gestion des actes de défaut de bien (ADB)). Ces postes devraient permettre aux auxiliaires déjà en poste au sein du secteur de poursuivre leur activité et au responsable du secteur recouvrement de s'occuper prioritairement de la gestion des dossiers complexes et de la supervision des collaborateurs. Le service a une très grande activité comptable. Grâce au nouveau module SAP Inkasso, la facturation est gérée automatiquement par le système, jusqu'à la réquisition de poursuite (pour les frais pénaux) et permet également d'attribuer les sommes au bon dossier, en cas d'utilisation de mauvais bulletin de versement. A noter que le SJL gère près de 30'000 dossiers (assistance judiciaire, notes de frais pénaux et créances compensatrices).

- 3030 Auxiliaires pour missions temporaires, remplacements maternité, etc.
- 3130 Prestations de services de tiers. Les montants peuvent se ventiler de la manière suivante :
 - 1) environ CHF 40'000 pour la Chambre des notaires
 - 2) environ CHF 1.2 mio versé aux offices des poursuites

- 3) environ CHF 1.4 mio versé à l'Ordre judiciaire pour les frais de justice dus au titre de l'assistance judiciaire
- 3132 Frais d'avocats pour représenter l'Etat devant les tribunaux.
- 3181 Amortissement des montants facturés et non-encaissés. Il y a un amortissement direct si le débiteur a disparu ou s'il est décédé, ainsi qu'un amortissement sur le montant prévisible des sommes qui ne seront vraisemblablement pas encaissées.
- 3199 Autres charges d'exploitation. Les montants peuvent se ventiler de la manière suivante :
- 1) environ CHF 12.5 mios pour les indemnités aux avocats d'office (AJ)
- 2) environ CHF 400'000 pour les indemnités aux prévenus acquittés (art. 429 ss. CPP)
- 3511 Attribution du gain sur les créances compensatrices (voir commentaire du poste 4270) au fond pour la lutte contre la toxicomanie.
- 4260 Poste comptabilisé selon la facturation et non pas selon les encaissements ; voir commentaire du poste 3181. Les frais pénaux sont les frais de justice qui sont mis à charge de la personne condamnée. L'assistance judiciaire concerne les affaires civiles et la CDAP. Il s'agit ici des montants facturés aux personnes ayant obtenu l'assistance judiciaire.
- 4270 En cas d'infraction ayant procuré un gain à la personne condamnée et lorsque le butin n'est pas retrouvé, ce gain est évalué et facturé sous forme de créance compensatrice. Cette forme d'amende est surtout utilisée dans les délits liés aux stupéfiants. Le poste est comptabilisé selon la facturation, mais le recouvrement est très aléatoire.
- 4309 Il s'agit en particulier de la récupération de frais de poursuites.

022 Office des curatelles et tutelles professionnelles

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	12'852'900	12'988'300	135'400	1.05
Revenus	300'000	340'400	40'400	13.47
Charge nette	12'552'900	12'647'900	95'000	0.76

Le budget de l'OCTP est très stable par rapport à celui de 2013. L'OCTP a obtenu en 2012 5 postes en CDD de 2 ans pour la reprise des cas lourds existants. Durant l'année 2013, l'OCTP a mis en place des mesures d'urgence, en collaboration avec le Tribunal cantonal, afin de resserrer les types de mandats et reporter certaines décisions de mandat. Malgré ces dispositions, le nombre de mesures confiées à l'OCTP ne cesse de croître, passant de 1439 en 2012 à 1739 en 2013. Le nombre de mesures pour 2014 est estimé à 2199 !

Le Conseil d'Etat a mandaté une étude sur les effets de l'initiative parlementaire Schwab visant à supprimer l'obligation d'accepter un mandat de curateur. Cette étude qui sera probablement présentée en janvier 2014 doit permettre une projection à cinq ans du nombre de nouveaux mandats, incluant les cas lourds et les mandats simples non pris en charge par des curateurs privés. Il faut rappeler ici qu'en Suisse, il y a en moyenne 30% de curateurs privés pour 70% de curateurs professionnels alors que, dans le canton de Vaud, il y a 77% de curateurs privés pour 23% de curateurs professionnels.

L'OCTP travaille maintenant sur deux sites : le site de Sévelin qui est administratif ainsi que pour le bureau d'aide aux curateurs privés (BAC) et le site de Mornex, qui est dévolu à des activités plus sociales, en lien avec l'accueil des usagers. Pour ce site, un poste de garde de sécurité a été acquis, pour deux postes demandés.

- 3113 Le budget informatique est centralisé au DSI, sauf exception.
- 3130 Les frais principaux de ce poste sont :
- Frais de surveillance du site de Mornex (Protect service) : CHF 75'000.-
- Frais de port : CHF 96'000.-
- Frais de tél : CHF 60'000.-
- Aides et prévoyances sociales individuelles : CHF 145'000.-
- 3160 Poste géré par le SIPAL mais frais facturés à chaque service.

4260 Ce poste est budgétisé à la baisse car il y a de plus en plus de personnes concernées par une mesure de protection en situation d'indigence. La Justice de Paix verse une indemnité aux curateurs privés en cas d'indigence de la personne concernée, mais pas à l'OCTP. Les revenus indiqués ici représentent donc les montants facturés par l'OCTP aux personnes non indigentes concernées par une mesure de protection.

4309 Même commentaire que le 4260, pour les frais liés à la mesure de protection.

043 Service du développement territorial

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en%
Charges	12'683'100	13'214'200	531'100	4.19
Revenus	708'600	816'200	107'600	15.18
Charge nette	11'974'500	12'398'000	423'500	3.54

Le budget 2014 est dans la droite ligne du précédent. Le service a obtenu un poste supplémentaire de personnel auxiliaire.

Durant l'année, des études de mise en œuvre de 5 projets d'agglomération seront entreprises : Grand Genève, PALM, Agglo-Y, Agglo Rivelac et Agglo Chablais.

3030 Ce poste est en augmentation de CHF 135'000. Un poste de juriste auxiliaire est nécessaire dans le cadre des dossiers complexes de densification, pour l'élaboration de plans et de règlements liés aux cartes de dangers naturels, dans les cas de constructions illicites, etc. Dans ce poste budgétaire apparaissent aussi pour la première fois les soldes des civilistes.

3132.1 Poste en baisse car les études sur les installations commerciales à forte fréquentation (ICFF) sont en diminution, de même que le travail relatif aux surfaces d'assèchement.

3132.2 Poste en augmentation. Une réflexion est en cours sur l'organisation de l'ensemble du service. Un montant est dédié à cette étude.

3132.6 Ce poste est à mettre en relation avec le poste 3132.9. Il s'agit d'un changement dans les modalités de soutien aux projets d'agglomération. Les études ne sont plus soutenues au travers de mandats, mais par des subventions (transfert de CHF 280'000).

3610 Il s'agit de remboursements de subventions fédérales AF liés par exemple à une mise en zone à bâtir dans des périmètres de remaniement ou de desserte agricoles. Dans de tels cas, le SDT facture au propriétaire le remboursement de la part cantonale et la part fédérale, puis reverse à la Confédération la part fédérale. Ce poste est totalement aléatoire.

3634.2 Un montant de CHF 900'000 a été transféré en 2013 au SPECo, en lien avec la modification en cours de la LATC. Le budget 2014 est de zéro franc puisque l'argent est resté au SPECo. Il sera versé au SDT depuis ce service en 2014, lorsque la modification de la LATC aura abouti...

3634.3 Nouvelles subventions prévues en faveur des communes dans le cadre des révisions de PGA en lien avec le redimensionnement des zones à bâtir et/ou les cartes de dangers naturels. Ces subventions devraient se situer dans une fourchette de CHF 20'000 à CHF 40'000 par cas.

4260 Remboursements de charges sociales, LAA, APG, natels, etc...

024 Service pénitentiaire

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en%
Charges	98'908'600	120'610'600	21'702'000	21.94
Revenus	19'877'400	30'031'100	10'153'700	51.08
Charge nette	79'031'200	90'579'500	11'548'300	14.61

Le budget du SPEN est en forte augmentation, de par l'intégration de trois nouvelles structures, représentant 197 places :

- L'extension de la Croisée
- L'extension de la Colonie
- L'ouverture de l'établissement de détention pour mineurs de Palézieux

Ces nouvelles places de détention impliquent une forte hausse du nombre de postes (+ 82) et des coûts de fonctionnement. 56 ETP supplémentaires pour l'établissement de détention pour mineurs de Palézieux figurent déjà au budget 2013, la date d'ouverture étant initialement prévue en décembre 2013.

Par ailleurs, 4.6 ETP de l'unité RH du Secrétariat général sont transférés au service pénitentiaire. Pour rappel, les personnes concernées travaillaient déjà au SPEN mais étaient rattachées hiérarchiquement et financièrement au SG. Il ne s'agit donc pas de 4.6 nouveaux postes.

1.3 ETP provisoire est affecté au SPEN dans le cadre de l'opération Strada.

En ce qui concerne l'Office d'exécution des peines (OEP), il y a deux postes supplémentaires pour le recouvrement des amendes peines pécuniaires. Ces 2 postes permettent de recouvrir des montants importants de l'ordre de CHF 800'000.

Pour information, cet office compte 24.65 ETP. Il est dirigé par un chef d'office avec une formation de juriste-criminologue et un adjoint. Il compte 3 ETP de coordinateurs ou chefs de secteurs, 3.5 ETP de juristes et des gestionnaires de dossier. A noter que deux personnes sont occupées actuellement à plein temps pour la recherche de places de détention ! L'OEP comporte trois secteurs :

- Les mesures (thérapeutique, ambulatoires, d'internement) et le travail d'intérêt général
- Les peines privatives de liberté
- Les amendes et peines pécuniaires.

3030 Il s'agit de personnel auxiliaire lié à la surpopulation carcérale (agents de détention auxiliaires), d'enseignants et de formateurs auxiliaires, de personnel de remplacement en cas de maladie, accident ou maternité.

3091 Le budget recrutement est centralisé au SPEV.

3101.1 Augmentation du nombre d'ateliers à la Colonie (+ 10).

3111 Dans ce poste en légère augmentation figurent notamment les véhicules agricoles sans plaque d'immatriculation, le renouvellement de machines et de matériel des ateliers.

3120 Ce poste recouvre tous les montants liés à l'alimentation en eau, gaz, mazout, électricité et ceux liés à l'élimination des déchets et à l'épuration des eaux.

3130.1 Gardes sécurisées, par ex à l'hôpital, surveillance des entrées et sorties des bâtiments et contrôles du périmètre par Protectas (env. CHF 2.8 mios), leasing du matériel de sécurité et contrats de maintenance, mesures de sécurisation d'urgence.

3130.4 Versements aux offices des poursuites dans les procédures de recouvrement des amendes et jours-amendes.

3130.6 Les bureaux et les locaux du service médical sont nettoyés par une entreprise privée et non pas par les détenus.

3135.4 Les placements hors canton sont en augmentation, malgré la construction de nouvelles places, en raison d'une forte augmentation du nombre de personnes condamnées. Il y a actuellement 192 personnes en attente d'une place de détention en exécution des peines pour 80 places créées.

3135.5 Les personnes condamnées touchent CHF 25.- par jour si elles travaillent (CHF 16.- durant la détention avant jugement) et CHF 12.50 si elles sont empêchées de travailler du fait de l'absence de place de travail.

3135.6 Poste en augmentation en raison de la lourdeur de certains cas. Il s'agit en particulier de frais de traduction, d'interprètes, de rapports d'expertises psychiatriques, d'animation.

3151 Le parc des machines est en augmentation, notamment pour les nouveaux ateliers des EPO.

3162 Location d'appareils multifonctions et leasing d'une nouvelle machine d'imprimerie. Le service est en discussion avec le Sagefi pour une réflexion sur le financement du parc de machines.

- 3636 Poste en augmentation. Il s'agit des cotisations décidées par la CCDJP (selon une planification à 5 ans en fonction du nombre de jours de détention, y compris la détention provisoire), pour la formation de base mise à disposition des détenus en exécution de peine.
- 4250 Revenus de la vente de la production des ateliers (env. CHF 3 mios) et des domaines agricoles (env. CHF 2 mios)
- 4260 Remboursement des frais médicaux des détenus par les assurances-maladie, rentes AI des personnes sous mesures, entre autres.
- 4270 Les jours-amendes et amendes pécuniaires représentent des revenus importants du service. Une modification de la législation liée aux jours-amende aurait un impact significatif sur ce poste.
- 4630 Une subvention fédérale annuelle pour Palézieux est allouée parce qu'il s'agit d'un établissement pour mineurs. Pour toucher cette subvention annuelle, l'établissement doit remplir des critères très précis, notamment quant à l'encadrement socio-éducatif.

025 Service des communes et du logement

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en%
Charges	199'644'400	199'211'500	- 432'900	- 0.22
Revenus	185'477'000	173'123'800	-12'353'200	- 6.66
Charge nette	14'167'400	26'087'700	11'920'300	84.14

Le SECRI devenu SCL implique deux changements : les affaires religieuses ont quitté ce service et rejoint le secrétariat général ; la division logement (ex-unité logement) a rejoint le service, en provenance du secrétariat général. D'autre part, 1.1 ETP de l'unité RH du SG est transférée au service. Les personnes concernées travaillent déjà dans le service mais étaient rattachées jusque-là hiérarchiquement et financièrement au SG.

- 3030 La rémunération des juges du tribunal neutre figure maintenant dans ce poste, alors qu'elle figurait au poste 3049 du budget 2013.
- 3053 Auparavant, la part employeur était en charge et la part employé en revenu. Maintenant, ce poste n'indique plus qu'une charge nette.
- 3102 Le budget était au départ estimé avec une augmentation de CHF 300'000, en raison de la gestion du rôle des Suisses de l'Etranger, gestion effectuée par la Ville de Lausanne et facturée au SCL. Le montant budgétisé finalement suffira s'il n'y a pas plus de 3 scrutins cantonaux et fédéraux.
- 3132.2 L'estimation du nombre de recours en matière de péréquation est à la baisse, en raison de la nouvelle péréquation.
- 3132.4 Mise en place du système informatique pour l'E-voting, pour les Suisses de l'étranger (voir amendement au pt 1.1.3, page 7 de ce document).
- 3135 Budget revu à la baisse pour deux raisons principales: diminution des demandes d'analyse par les préfectures qui ont moins de compétences depuis la réforme CODEX. Diminution des prises de sang, en raison du recours accru aux éthylomètres. A noter que les frais d'analyses sont facturés au SCL uniquement quand les résultats sont négatifs.
- 3150 Forte diminution du poste qui incluait auparavant les frais d'entretien de la cathédrale. Ces frais figurent maintenant dans le budget du SG.
- 3158 Les frais d'adaptation des logiciels Prefec et Votelec figuraient auparavant dans le département informatique (voir amendement au pt 1.1.3, page 7 de ce document)
- 3199 La forte augmentation de ce poste est liée à un nouveau mode de comptabilisation. Il s'agit de :
- interventions police municipale. Les frais d'intervention font partie intégrante des ordonnances pénales. Ils sont encaissés par le service puis reversés aux polices municipales respectives.
 - expertises techniques. Les organismes chargés d'une expertise technique dans le cadre d'une contravention sont payés par le SCL qui refacture ensuite les montants aux contrevenants.
 - indemnités aux témoins, appelés à témoigner dans le cadre d'une affaire pénale.

- 3612.2 Dissolution des fractions de commune du Village des Planches et du Village de Sâles, Chêne et Crin (Commune de Montreux. Montant par habitant.
- 3632 Financement partiel d'études sur le logement communal et d'études préliminaires de plans de quartiers.
- 3635 Rétribution à Prométerre pour les services effectués par cette institution sur mandat de la division logement (instruction, suivi et contrôle des dossiers d'aides financières en zones périphériques, mandat effectué par l'Office de crédit agricole, une des entités de Prométerre).
- 3636 Ce montant dépend du nombre d'objets nouveaux à subventionner et des taux d'intérêt. L'aide s'étend durant 15 ans.
- 4260 Remboursement de prêts à fonds perdu, sans intérêt cumulé, au moment du décès du propriétaire ou de la vente de l'objet.
- 4450 Paiement d'intérêts par la SVLM pour des avances à terme fixe (prêts) contractées auprès de l'Etat.

026 Ministère Public

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en%
Charges	36'474'100	41'470'600	4'996'500	13.70
Revenus	54'800	96'600	41'800	76.28
Charge nette	36'419'300	41'374'000	4'954'700	13.60

Le budget présente une augmentation des charges assez importantes, en raison de l'augmentation de 3ETP d'une part (=une cellule de procureur) et de l'adaptation des postes 3199 et 3135 liés aux frais d'instruction pénale.

Le nombre de nouvelles affaires a augmenté de 11% entre 2011 et 2012 après une forte augmentation durant l'année précédente. Cette tendance à la hausse du nombre d'affaires se poursuit en 2013 et devrait perdurer en 2014. Le nombre moyen de dossiers en cours par procureur d'arrondissement a ainsi augmenté de 16% entre 2011 et 2013, atteignant 227 au 1^{er} janvier 2013. Ce sont en effet les procureurs d'arrondissements qui sont « au front » et qui subissent en première ligne les conséquences de l'augmentation et de l'aggravation de la délinquance.

5 ETP provisoires (2 postes de procureurs et 3 postes de gestionnaires de dossiers) sont attribués dans le cadre du dispositif Strada.

- 3000 Salaire du magistrat élu par le Grand Conseil.
- 3135 Frais de détention dans les autres cantons et des agents de sécurité
- 3062 Pension versée à la veuve d'un ancien procureur. Le montant budgété basé sur la rente de l'ancien procureur est surévalué : une correction sera nécessaire au prochain budget.
- 3162 Augmentation du nombre d'appareils (dispositif Strada, CHF 10'000) et augmentation des contrats de leasing de la Cadev (remplacement des appareils actuels par des appareils multifonctions)
- 3199.1 Adaptation du budget au nombre des affaires.
- 3199.2 Adaptation du budget au nombre des affaires. Augmentation du coût des expertises (expertises ADN, autopsies, expertises financières, etc...). Le condamné peut voir les frais de justice, y compris ceux d'expertise, mis à sa charge. C'est le SJL qui procède au recouvrement. De nombreux condamnés sont insolvables.

Budget d'investissement

Pour 2014, le projet de budget d'investissement du DINT prévoit des constructions ou des agrandissements/rénovations de divers centres de détention pour le SPEN, la poursuite des crédits cadre et d'un syndicat d'améliorations foncières au SDT, ainsi que la numérisation des anciens plans cadastraux au SG.

Le projet de budget d'investissement du DINT se présente comme suit (en milliers de francs) :

		Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
302 - SG	Numérisation des anciens plans cadastraux – partie informatique	280	0	280
302 - SG	Numérisation des anciens plans cadastraux – partie matériel	500	0	500
302 - SG	Archives cantonales vaudoises – 2 ^{ème} étape densification	600	0	600
307 – SDT	Crédit cadre pour entreprise d'améliorations foncières	950	0	950
307 – SDT	SAF – Fromagerie de Montricher	300	0	300
307 – SDT	Crédit cadre améliorations foncières 2010 – 2014	3'990	0	3'990
307 – SDT	Crédit cadre AF 2007 – 2010	1'440	0	1'440
308 – SPEN	EPO – Agrandissement de la Colonie	8'000	2'000	6'000
308 – SPEN	SPEN – Adaptations pénitentiaires	1'500	0	1'500
308 – SPEN	Etablissement concordataire pour la détention de mineurs	4'100	350	3'750
308 – SPEN	Constructions modulaires – Croisée Orbe	3'275	0	3'275
308 – SPEN	Sécurisation prison de la Croisée	4'200	300	3'900
TOTAL DINT		29'135	2'650	26'485

Conclusion

La sous-commission préavise favorablement à l'adoption du projet de budget 2014 du DINT.

19.4 Département de la santé et de l'action sociale

Commissaires : Mme Anne Baehler Bech, rapportrice
M. François Payot, rapporteur

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a rencontré des représentants de tous les services du DSAS y compris le CHUV ainsi que les représentants du Contrôle cantonal des finances et de la Chancellerie. Elle tient à remercier chaleureusement l'ensemble de ces personnes pour leur disponibilité et la qualité des informations fournies.

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2013

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	2'944'931'400	3'135'914'200	+190'982'800	+ 6,5
Recettes	1'045'268'600	1'078'440'400	+33'171'800	+3,2
Charge nette	1'899'662'800	2'057'473'800	+ 157'811'000	+ 8,3

La comparaison des budgets 2013 et 2014 reflète une progression de la charge nette de CHF 157,8 mios (+8,3 %) pour le DSAS dans son ensemble. Il est à relever que la progression de la charge nette est plus importante que celle constatée en 2013 qui s'élevait à 4,1 % et celle de 2012 qui s'élevait à + 7,9%. Les principaux écarts et justifications sont les suivants :

Secrétariat général

UB 027 (+ CHF 707'100) : la variation 2013/2014 du budget est principalement due à des transferts de postes ainsi qu'au transfert du budget apprenti du SPAS au secrétariat général.

SASH

UB 028 : Administration générale (+CHF 326'300) : essentiellement dû à des besoins de développements en lien avec les domaines d'activité du service (vieillesse, politique médico-sociale) et à des projets en rapport avec le système d'information

UB 029 : Régime cantonal de réduction de primes (+CHF 16'891'000) : dont augmentation des subsides partiels (+CHF 13 mios) et des charges de contentieux au sens de l'article 64a LAMal (+CHF 3,2 mios). A remarquer que la LAMal prévoit que les assureurs rétrocèdent au canton le 50% des restitutions encaissées auprès des assurés avec actes de défauts de biens. Par prudence, aucun montant n'a été budgété en 2014.

UB 030 : Prestations complémentaires AVS/AI (+CHF 18'600'500) : dont PC homes (+ CHF 1.6 mio) PC domicile (+CHF 10.6 mios) pour 50% liés à l'évolution démographique, pour le reste au coût par cas. Prestations complémentaires de guérison (+CHF 4.7 mios)

UB 031 : Hébergement (+CHF 2'874'000) diverses faibles variations selon les régimes LAPRAMS

UB 032 : Hospitalisation : stable

UB 033 : Primes d'assurance maladie pour les PC (+CHF 8'850'000) sur la base de l'estimation d'une augmentation de 1,5% des primes en 2014 et de 2,4% des plus de 65 ans bénéficiaires.

UB 034 : Politique familiale et autres régimes sociaux (+CHF 4'889'800) essentiellement dû à une augmentation allocations maternité (+CHF 1.65 mio) selon EMPL 2012 et allocations pour personnes sans activité lucrative (+CHF 3.5 mios)

UB 035 : Promotion du maintien à domicile: (+CHF 20'049'100) dès 2014 financement résiduel assuré uniquement par l'Etat selon accord canton-communes.

SPAS

UB 036 : Service de prévoyance et d'aide sociale (SPAS) : Par rapport au budget 2013, le budget 2014 du SPAS se caractérise par une hausse des charges brutes de 3,29% (+CHF 22,2 mios), une hausse des recettes brutes de 0,66% (+CHF 2,4 mios) et par une hausse des charges nettes de 6,36 % (+CHF 19,7 mios) dues principalement à la croissance des charges du RI (+CHF 22,7 mios) en raison des coûts effectifs de 2013 et du rattrapage rendu nécessaire, d'une augmentation (CHF 3 mios) des mesures d'insertion sociale (MIS/FORJAD du RI) ainsi qu'une croissance (CHF 1,54 mios) des charges pour les frais de placement des personnes handicapées et les subventions des établissements socio-éducatifs (ESE) en raison notamment de l'augmentation des prestations (augmentation des places et augmentation de l'accompagnement pour les cas psychiques). La hausse des recettes brutes s'explique essentiellement par la croissance de la facture sociale.

SSP

UB 037 : Administration générale (+ CHF 6'061'200) : cette augmentation est compensée par un prélèvement provenant des fonds de bilan selon les nouvelles règles comptables.

UB 060 : Hospitalisations d'intérêt public : (+CHF 76'841'500) cette rubrique comprend le groupe CHUV comptes d'exploitation (+CHF 33mios) et d'investissements (+CHF 20 mios). Pour le compte d'exploitation les augmentations sont liées à DECFO, les effets salariaux, les allocations familiales, l'adaptation au financement de la convention hospitalière 2013, l'augmentation de l'enveloppe d'exploitation du CHUV (lits et activités). Les investissements les charges d'amortissements et intérêts (+CHF 18.6 mios) dus aux décrets sur l'hôpital de l'enfance et au bloc opératoire. Augmentation également due aux charges nouvelles liées au libre choix du patient (hospitalisations hors canton) (+CHF 18 mios).

UB 061 : Secteur médico-social et réseaux de soins : (+CHF 11'444'900) augmentation liée à la prise en charge par l'Etat du financement résiduel des soins de l'AVASAD selon accord avec les communes (+CHF 7.8 mios)

UB 062 et 63: Chaîne des urgences et Promotion de la santé et prévention des maladies : stables

Chancellerie d'Etat

UB 050 (+ CHF 535'200 nets). Un budget en légère augmentation, dû notamment au transfert de 1 ETP d'huissier et aux charges liées à la modernisation du Bureau d'information (BIC)

Contrôle cantonal des finances (CCF)

UB 056 (- CHF 59'700 nets). Un budget en très légère diminution dû principalement au renoncement d'une ligne charges entretien informatique.

b) Comparaison avec les comptes 2012

	Comptes 2012	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	2'878'648'752	3'135'914'200	+ 257'265'448	+8,9
Revenus	1'006'083'559	1'078'440'400	+ 72'356'841	+7,1
Charges nettes	1'872'565'193	2'057'473'800	+ 184'908'607	+9,8

Analyse par service

Les remarques ci-après sont rédigées comme des commentaires complémentaires à ceux donnés dans la brochure du projet de budget 2014.

027 Secrétariat général

- 3010 Il n'y a pas de création de poste. Les mouvements dans l'effectif général ne sont dus qu'à des transferts.
- 3090 Les frais pour la formation professionnelle de tous les services du département (sauf le CHUV, la Chancellerie et le CCF) sont intégrés dans le budget du SG-DSAS. Un effort est donné sur la formation.
- 3636 L'augmentation de cette rubrique s'explique par la hausse de la subvention octroyée à l'association Appartenances.

028 Administration générale (SASH)

3132 Augmentation des mandats liés aux besoins de développements en lien avec les domaines d'activité du service (vieillesse, politique médico-sociale) et à des projets en rapport avec le système d'information.

029 Régime cantonal de réduction de primes

30 et 31 Nouvelles présentations comptables, variation effective + CHF 1000.

4612 Augmentation de la facture sociale des communes + CHF 6.3 mios

030 Prestations complémentaires AVS/AI

3634 Augmentation des frais de gérance liés à la gestion des PC AVS/AI.

46 Participations de la Confédération et des communes +CHF 11 mios.

031 Hébergement

3637 1. Longs séjours dans le nouvel établissement Soleil Levant
9. Financement résiduel aux EMS + 1% (coûts salariaux)
10. Financement des centres d'accueil temporaires représente 550 places
13. Les charges liées aux assistants sociaux des BRIO sont transférées dans le centre de profit 035.

032/033 Hospitalisation et Primes d'assurance maladie pour les PC

Sans commentaire

034 Politique familiale et autres régimes sociaux

3637 En septembre 2013 environ 1950 bénéficiaires PC familles et 300 rentes pont. La réserve créée pour ces allocations devrait couvrir les charges supplémentaires jusqu'en 2015 environ selon les estimations actuelles.

035 Promotion du maintien à domicile

3636 Les subventions cantonales aux associations assurant des transports pour les personnes à mobilité réduite sont sorties de la facture sociale

036 Service de prévoyance et d'aide sociales

3010 La croissance des charges «frais du personnel» est due à la politique salariale, aux différents mouvements de postes dont l'augmentation de l'effectif de 2 ETP. Il faut noter cependant que cette augmentation est partiellement compensée par l'augmentation des recettes (engagement d'un auditeur pour l'Unité de contrôle et conseils) et par une diminution du budget pour le personnel temporaire et une diminution de charges due au transfert du budget des apprentis au SG DSAS.

3262 Cette rubrique «taux de leasing opérationnel» remplace de fait la rubrique 3161 et concerne la part du SPAS au loyer pour la médiation LAIH (3160).

3612.1 L'augmentation est due à la croissance des dépenses du RI et en raison des effets de la politique salariale.

3636 Cette position budgétaire a fait l'objet d'examen attentifs et ces subventions ont été acceptées par le Conseil de politique sociale.

3637.5 Augmentation des aides LAVI, dû à un ajustement à la réalité des dépenses (augmentation de la violence) et à l'ouverture d'une antenne à Yverdon de l'unité de médecine des violences du CHUV.

4630 Baisse du financement de l'ODM pour la prise en charge des réfugiés statutaires par le CSIR en raison du nouveau mode de financement de l'ODM qui tient compte du taux d'employabilité réel cantonal des réfugiés et en raison des retards de traitements de dossiers de l'ODM.

4637 Baisse des contributions de tiers en raison de l'abandon de la mise en place du Fonds d'entretien des établissements socio-éducatifs (ESE). Ces baisses de recette doivent être mises en relation avec la progression des charges subvention et frais de placement des personnes handicapées (3637 point 3).

037 Administration générale du SSP

- 3010 Légère diminution des charges de personnel, 1 poste d'économiste financé par compte 4260.5
3106 +CHF 80'000 par année pendant 3 ans pour le programme fédéral d'élimination de la rougeole
3511 2. Fonds de la dîme sur alcool compensé par rubrique 4600
3. Fonds addictions compensé par 4260
3636 2.5 prélèvements divers de fonds

060 Hospitalisations d'intérêt public

- 3636 Patients VD hospitalisés hors canton : l'estimation se base sur une double adaptation des chiffres sous évalués aux budgets en 2012 et 2013.
4260 le budget ne tient pas compte d'un potentiel remboursement amélioré de la part des assureurs et autres payeurs. Selon le SSP et le CHUV une estimation d'amélioration d'environ 2% peut être envisagée

061 Secteur médico-social et réseaux de soins

- 3634-35 Différence de ventilation entre types d'institutions (entreprises privées et entreprises publiques) liée au nouveau plan comptable MCH2.
3636 2.1 le taux d'intérêt pris en compte est de 1,5%

062/063 Chaîne des urgences et Promotion de la santé et prévention des maladies

Sans commentaire.

Investissement des établissements sanitaires reconnus d'intérêt public

Conformément à une nouvelle procédure mise en place dans le cadre de l'application de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES), les commissaires COFIN – DSAS sont conviés à une présentation des projets d'investissements deux fois par année (au printemps et en automne) qui leur permet d'être informés des dossiers réalisés et à venir. Dans ce contexte, la sous-commission a pris connaissance de la documentation y relative et n'a pas de remarque particulière à formuler.

050 Chancellerie d'Etat

- 3118 La modernisation du BIC passe notamment par l'augmentation de moyens techniques (internet et intranet) par le remplacement de la Gazette par une newsletter et par l'achat de licences pour accéder aux moteurs de recherches électroniques et à leurs frais de mises en oeuvre.
3130.8 Manifestation en raison du 50^{ème} de l'expo de 1964 et organisation d'événements (colloque) pour célébrer le 200^{ème} du Congrès de Vienne (histoire et naissance du canton de Vaud).
4260 La baisse des recettes s'explique notamment par une diminution des remboursements des jetons de présence aux conseils d'administration.

056 Contrôle cantonal des finances

- 3010 Si l'effectif du personnel est stable, l'organigramme du CCF a été remanié. Cela a eu pour conséquence une légère augmentation des charges salariales.

Budget d'investissement

Par rapport à 2013, le budget d'investissement progresse de 24,2% (CHF 19,8 mios). On peut constater que sur CHF 81,6 mios d'investissements prévus pour le département en 2014, seuls CHF 6,3 mios ne concernent pas le CHUV.

Charges et Revenus d'exploitation liés aux Investissements du CHUV :

Bâtiments :	+ 75.9 mios
Equipements :	+ 35.1 mios
Subvention SSP d'investissement brute	- 100.4 mios
Ristourne taxe d'investissement sur patients privés	+ 9.7 mios
Revenus d'investissements	- 20.3 mios

Conclusion

La sous-commission préavise favorablement à l'adoption du projet de budget 2014 du DSAS.

Annexe

Facture sociale comparatif budget 2013 – prévisions 2014

Facture sociale

Comparatif budget 2013 (acomptes) et prévisions de budget 2014 (version CE)

	prév. FS 2014	FS 2013- acomptes	Ecart	
			en CHF	en %
1 PC à domicile et hébergement	213'876'500	205'603'400	8'273'100	3.87%
2 Assurance maladie	58'992'400	52'695'400	6'297'000	10.67%
3 RI + participation cantonale à l'assurance chômage	232'918'900	216'629'000	16'289'900	6.99%
4 Subventions et aides aux personnes handicapées	102'569'000	96'906'600	5'662'400	5.52%
5 Prestations pour la famille et autres prestations sociales	20'651'400	18'485'800	2'165'600	10.49%
6 Bourses d'étude et d'apprentissage	27'213'800	27'213'800	-	0.00%
Totaux	656'222'000	617'534'000	38'688'000	6.26%
Part Etat selon convention (effet RPT)		-10'437'700		
Mécanisme de correction de la bascule d'impôt		10'524'226		
Accord UCV-Conseil d'Etat	-10'900'000			
Montant effectivement facturé aux communes	645'322'000	617'620'526	27'701'474	4.49%

19.5 Département de l'économie et du sport

Commissaires : M. Michaël Buffat
M. Stéphane Montangero, rapporteur

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 6 séances à l'examen du projet de budget 2014 du DECS.

Les commissaires ont rencontré la Secrétaire générale et les Chefs de service du département, accompagnés de leurs collaborateurs. Ils les remercient, ainsi que l'unité financière du département, des informations qu'ils leur ont données avec clarté et diligence à cette occasion.

Au terme de leurs travaux, ils ont également eu un entretien avec M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, Chef du département

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2013

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	635'434'300	637'625'800	2'191'500	0.34%
Revenus	503'795'100	502'468'200	-1'326'900	-0.26%
Charge nette	131'639'200	135'157'600	3'518'400	2.67%

b) Comparaison avec les comptes 2012

	Comptes 2012	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	626'289'413	637'625'800	11'336'387	1.81%
Revenus	479'395'570	502'468'200	23'072'630	4.81%
Charge nette	146'893'843	135'157'600	-11'736'243	-7.99%

Remarques générales

Le budget 2014 représente pour le DECS une charge nette de CHF 135.2 mios. La charge nette augmente de CHF 3.5 mios par rapport au budget 2013.

Les charges du budget 2014 augmentent de 0.3% ou CHF 2.2 mios par rapport au budget 2013. Au SAGR, une augmentation de CHF 18.3 mios est constatée pour l'adaptation de l'agriculture vaudoise à la Politique agricole 2014-2017 (mesure du programme de législation PL partiellement compensée par des revenus de la Confédération de CHF 16.0 mios, cf infra), une augmentation de CHF 4.1 mios des subventions accordées (compensée par des revenus de la Confédération de CHF 4.1 mios), une augmentation de CHF 0.4 mio pour la transformation de l'Ecole spécialisée en viticulture, oenologie et arboriculture de Changins à Nyon en École Supérieure (ES) de technicien/ne vitivinicole et une augmentation de CHF 0.3 mio pour les frais d'administration du Fonds d'investissement rural (FIR).

Le SPOP augmente ses charges de CHF 4.2 mios pour les frais des programmes d'intégration cantonaux (entièrement compensé par des revenus de la Confédération) et de CHF 0.9 mio pour les frais pour la création de nouvelles places de détention administrative en vue de renvois destinées aux étrangers délinquants en situation irrégulière. Le SEPS augmente ses charges de CHF 0.8 mio pour la participation financière de l'Etat de Vaud aux Jeux Olympiques de la Jeunesse.

Des diminutions de charges sont également à relever au SDE avec une diminution de CHF 14.0 mios en lien avec l'assurance perte de gain maladie en faveur des bénéficiaires d'indemnités de chômages (APGM) (compensée par une diminution de revenus identique), au SAGR avec la diminution des paiements directs de CHF 9.1 mios (diminution de revenus équivalente) et au SPOP avec les frais pour les demandeurs d'asile qui diminuent de CHF 6.9 mios (parallèlement à une diminution de la subvention versée par l'Office fédéral des migrations de CHF 5.5 mios).

Les revenus du DECS diminuent de 0.3% ou CHF 1.3 mio par rapport au budget 2013. Au SAGR, une augmentation de CHF 16.0 mios est constatée suite à l'augmentation des contributions de la Confédération en lien avec l'adaptation de l'agriculture vaudoise à la Politique agricole 2014-2017 (mesure PL) ainsi qu'une augmentation de CHF 4.1 mios des contributions de la Confédération. Au SPOP, les revenus de la Confédération en lien avec les programmes d'intégration cantonaux augmentent de CHF 4.2 mios. Les revenus diminuent au SDE de CHF 14.0 mios en lien avec l'assurance perte de gain maladie en faveur des bénéficiaires d'indemnités de chômages (APGM), au SAGR avec la diminution des paiements directs de 9.1 mios et au SPOP avec le montant de la subvention versée par l'Office fédéral des migrations qui diminue de CHF 5.5 mios.

Un certain nombre de changements de rubrique découle du passage à MCH2, ils ne feront pas l'objet d'un commentaire spécifique dans ce rapport.

Effectifs

Le nombre d'ETP au DECS passe de 357,07 à 361,32, soit une hausse de 4.25 ETP.

Cette hausse provient des mouvements suivants :

Secrétariat général : + 1,1 ETP, soit 0,1 ETP au SG et 1,0 transfert responsable RH (depuis SPEV)

SDE : + 0.9 ETP, soit moins 0,1 ETP transféré au SG DECS et + 1,0 ETP gestionnaire de dossiers spécialisés

SPOP : + 1.5 ETP, soit moins 1 ETP (SI SPOP) et + 2,5 provisoires pour Programme intégration cantonal (PIC)

SPECo : + 0.75 pour un gestionnaire financier pour l'unité « Entreprises ».

Le tout selon décision du Conseil d'Etat du 04.09.2012.

Analyse par service

039 Secrétariat général

a) Comparaison avec le budget 2013

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	3'302'600	3'231'700	-70'900	-2.15%
Revenus	129'100	124'600	-4'500	-3.49%
Charge nette	3'173'500	3'107'100	-66'400	-2.09%

b) Comparaison avec les comptes 2012

	Comptes 2012	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	3'258'345	3'231'700	-26'645	-0.82%
Revenus	4'351	124'600	110'249	768.26%
Charge nette	3'243'994	3'107'100	-136'894	-4.22%

La secrétaire générale indique que ce budget s'inscrit dans une grande continuité par rapport aux autres années, sauf à parler du passage à MCH2 qui a nécessité des tables de conversion et qui rend moins lisible la continuité de l'action étatique.

Le principal renforcement du SG vient du transfert du responsable RH du SPEV au SG DECS, soit 1,0 ETP. Ce mouvement d'aller et retours s'observe depuis de nombreuses années au sein de l'ACV...

Le budget du SG n'appelle pas de commentaires particuliers.

3130.4 Il s'agit de la commission de conciliation en matière de conflits collectifs de travail (frais des séances).

3132 MEGA est le nom de code du processus interne à l'état qui vise une remise à plat et une redéfinition de tous les processus, en l'occurrence du SG DECS (courriers entrants et sortants, Antilope, etc.). Le processus est accompagné par un consultant externe maîtrisant le processus MEGA.

4260 Le poste a été supprimé au budget 2014, en raison de nouveaux bureaux, ailleurs.

040 Service de l'emploi

a) Comparaison avec le budget 2013

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	140'931'500	128'378'500	-12'553'000	-8.91%
Revenus	117'672'000	104'742'500	-12'929'500	-10.99%
Charge nette	23'259'500	23'636'000	376'500	1.62%

b) Comparaison les comptes 2012

	Comptes 2012	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	107'144'960	128'378'500	21'233'540	19.82%
Revenus	86'289'387	104'742'500	18'453'113	21.39%
Charge nette	20'855'573	23'636'000	2'780'427	13.33%

Le budget 2014 du Service de l'emploi (SDE) est un budget qui s'inscrit dans la continuité, sans grands changements du taux de chômage, avec les fluctuations saisonnières et ce alors que l'économie vaudoise génère 5 à 6'000 nouvelles places de travail par année. Le plus important changement du budget 2014 réside ainsi dans la modification du taux de perception pour l'APGM (assurance perte de gain maladie pour chômeurs), qui est passée de 3% à 2%, ce qui a une incidence sur le budget, mais non sur l'équilibre des comptes. Pour rappel, lors de l'introduction de l'APGM, Vaud s'est basé sur ce qui se faisait à Genève, seul canton à pratiquer. Visiblement ce taux était trop élevé.

Il paraît utile de rappeler que le SDE est lié à la Confédération par 3 mandats de prestations pour ce qui touche à la lutte contre le chômage :

- mandat concernant la gestion de la caisse cantonale de chômage
- mandat concernant les mesures du marché du travail
- mandat concernant la gestion des ORP.

Ces 3 mandats prévoient que les montants mis à disposition des cantons sont fonction du nombre de demandeurs d'emploi (estimé à 25'000). Les flux financiers très importants relatifs aux mandats 1 et 2 ne figurent pas dans la comptabilité du canton, tout comme les postes de travail y relatifs. Par conséquent, la Caisse cantonale de chômage n'apparaît pas au budget de l'Etat mais peut toutefois être contrôlée par le CCF.

Relevons que le programme d'occupation chômage au sein de l'ACV porte ses fruits. Il y a environ 100 personnes qui sont en programme d'occupation dans les services de l'état : il s'agit d'un des meilleurs taux de réinsertion.

3130.5 Il y a de plus en plus de personnes qui déposent un recours.

3132 Baisse des APMG (cf. introduction).

3636.1 Informatisation des dossiers : transfert de charges à l'ACI pour compenser l'EMPD sur les registres, soit un total de CHF 1'500'000 sur l'ensemble des départements. Cette compensation est faite en fonction du nombre d'accès au registre de chaque département, à savoir pour le DECS CHF 210'200. La répartition est la suivante : SPOP : CHF 65'200 ; SAGR CHF 31'800 et SDE CHF 113'200. La compensation a été effectuée dans la rubrique 3636.1. NB : le service a dû déduire de cette rubrique un montant de CHF 227'000 (soit CHF 113'200 x 2 arrondi) car les montants de cette rubrique font l'objet d'un remboursement de 50% par les communes via la facture sociale. En conséquence, si l'on affecte un montant à une autre rubrique qui ne fait pas l'objet d'un tel remboursement, pour obtenir un montant net de Fr 113'200 il faut prélever un montant double dans le compte 3636.1

4270 La baisse du nombre des amendes provient du fait que le service arrive désormais plus rapidement à interdire le droit d'exercer de certaines entreprises. A relever que 3'000 entreprises sur les quelques 30'000 du canton sont contrôlées annuellement, sur les plans de la protection du travailleur, quant à sa santé, au travail noir, etc.). Certains problèmes sont constatés, par exemple dans le ferrailage : suite à des dénonciations au Ministère public, des faillites sont prononcées (avec toutes les dettes de l'entreprise) et une nouvelle entreprise est recréée droit derrière, par les mêmes personnes.

4610.3 et 4610.4 : la Confédération participe aux coûts des contrôles effectués sur le canton de Vaud. Ainsi, le rapport annuel du SECO sur l'exécution de la Loi fédérale sur les mesures de lutte contre le travail au noir du 24 juin 2013 montre que, en 2012, 33'195 travailleurs ont été contrôlés dans l'ensemble de la Suisse, dont un tiers environ (10'274) dans le canton de Vaud. Le 2^{ème} canton le plus actif dans ce domaine, Genève, comptabilise 4'814 travailleurs contrôlés, soit à peu de chose près l'équivalent des contrôles d'employés dans les seuls secteurs d'activités couverts par la Commission de contrôle des métiers de bouche dans le canton de Vaud en 2012.

Ce même rapport précise que sur 11'560 contrôles d'entreprises réalisés en Suisse, un peu moins de 15% (1'666) l'ont été dans le canton de Vaud, le deuxième canton le plus actif est Zurich (1'598 contrôles), mais avec seulement 2'771 travailleurs contrôlés.

Il ressort de ces contrôles de nombreuses infractions. Par exemple, dans les métiers de bouches en 2012, sur 281 entreprises contrôlées (260 en fait, car 21 n'employaient pas de personnel), il y a eu 166 infractions à la Ltr et 150 aux CCT. Relevons encore que le nombre d'inspecteurs de travail a évolué comme suit :

- en 2000, le canton comptait 12 inspecteurs affectés au contrôle du marché du travail, soit 6 au Service de l'emploi (SDE), 4 à l'Inspection du travail de la Ville de Lausanne (ITL), 2 au contrôle des chantiers.

- en 2005, le nombre d'inspecteurs passait à 17, soit, 7 au SDE, 4 à l'ITL, 2 dans le secteur de l'Hôtellerie-restauration (rattachés au SDE) et 4 au Contrôle des chantiers.

- en 2011, 26 inspecteurs ont été affectés au contrôle du marché du travail, soit 15 au SDE (y-compris l'Hôtellerie-restauration), 5 à l'ITL et 6 au Contrôles des chantiers.

Pour 2014, aucune augmentation de ces effectifs n'est prévue.

4910 Le nombre d'établissements a tendance à se stabiliser.

041 Service de l'agriculture

a) Comparaison le budget 2013

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	301'763'900	316'081'400	14'317'500	4.74%
Revenus	280'363'700	291'365'400	11'001'700	3.92%
Charge nette	21'400'200	24'716'000	3'315'800	15.49%

b) Comparaison les comptes 2012

	Comptes 2012	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	296'930'182	316'081'400	19'151'218	6.45%
Revenus	277'813'972	291'365'400	13'551'428	4.88%
Charge nette	19'116'211	24'716'000	5'599'789	29.29%

Le budget 2014 du service de l'Agriculture est fortement impacté par la mise en œuvre de la politique agricole 2014-2017 (PAC 14-17). Le canton a décidé d'une politique ambitieuse et a fortement anticipé ce PAC 14-17, afin de se positionner au mieux pour emporter certaines des subventions. Les comptes 3637.11 et 4610.7 montrent cette ambition qui se chiffre à hauteur de CHF 13 mios. A relever que chaque tranche gagnée l'est pour une période de 8 ans.

Un autre défi réside pour le service dans le système d'information géo localisées. Un délai de la Confédération a été donné au 1^{er} janvier 2017 pour informatiser le tout. Les tableaux établissant les liens entre les parcelles cadastrales et culturelles doivent être saisis dans une base de données géo-référencée.

3101.4 Besoin estimés selon bouclement C2012.

3116 Achat de nouveaux appareils, les anciens datant de 2003 pour le système Bacchus et 1994 pour le système de déminéralisation de Grange-Verney.

3030 250 à 300 personnes sont engagées dans le canton pour contrôler que les paysans plantent bien ce qu'ils ont annoncé (paiements directs). Le SCAV demande également parfois quelques contrôles. Ces préposés agricoles sont assermentés par les préfets (art. 33 al.2 du règlement d'application de la loi sur l'agriculture vaudoise, 910.03.1).

3130 Montant revu à la baisse suite à une demande de réévaluation des frais.

3132 Ces montants concernent avant tout la phase d'implémentation, ainsi que la compensation de CHF 31'800 pour l'informatisation des dossiers : transfert de charges à l'ACI pour compenser l'EMPD sur les registres, soit un total de CHF 1'500'000 sur l'ensemble des départements. Cette compensation est faite en fonction du nombre d'accès au registre de chaque département, à savoir pour le DECS CHF 210'200. La répartition est la suivante : SPOP : CHF 65'200 ; SAGR CHF 31'800 et SDE CHF 113'200.

3137.3 Le montant prévu au budget 2013 concerne les taxes d'égouts et d'épuration de Grange-Verney. Dès l'exercice 2012, ces dernières sont prises en charges par le SIPAL (comme à Marcelin). Ces besoins ne doivent donc plus figurer au budget 2014.

4610 Tous les contrats sont sur 8 ans.

4630.3 Le nombre d'élèves a diminué. La courbe qui était en croissance régulière depuis 10 ans semble se tasser.

042 Service de l'éducation physique et du sport

a) Comparaison le budget 2013

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	7'256'800	8'060'900	804'100	11.08%
Revenus	1'551'300	1'588'100	36'800	2.37%
Charge nette	5'705'500	6'472'800	767'300	13.45%

b) Comparaison les comptes 2012

	Comptes 2012	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	6'690'504	8'060'900	1'370'396	20.48%
Revenus	1'652'866	1'588'100	-64'766	-3.92%
Charge nette	5'037'638	6'472'800	1'435'162	28.49%

Le budget du SEPS se caractérise par une grande stabilité, mis à part les Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) qui expliquent la totalité des CHF 800'000 de charges supplémentaire. Le budget global de candidature aux JOJ est de CHF 2 mios, à charge pour moitié à la Ville de Lausanne et pour l'autre au canton. Pour le canton il a été décidé d'imputer CHF 800'000 au budget 2014 et les CHF 200'000 restants au budget 2015. Il s'agit d'un budget maximum (tout dépendra s'il y a une ou plusieurs candidatures concurrentes). Ce budget doit également servir à sensibiliser la population à ce que sont les JOJ, loin du gigantisme des JO et bien plus proches d'une manifestation comme Gymnaestrada, tant au point de vue budgétaire que de l'esprit des compétitions. Une comparaison : budget des JO de Sotchi : CHF 40 mrd, budget estimé des JOJ de Lausanne : CHF 38 mios.

3130 Compte qui regroupe davantage de rubriques que précédemment, suite à l'introduction de MCH2. Ainsi, cette rubrique comprend désormais les frais de port ou de de téléphone, les frais de télécommunication (sites internet), les frais de représentation, ceux d'organisation de congrès, les indemnités et frais de commissions extraparlimentaires (dont la Commission consultative éducation physique et la commission des disciplines sportives J+S), les cotisations aux institutions, les rémunération d'intervenants extérieurs pour des cours et enfin les transports effectués par des tiers ou l'évacuation des déchets.

3104 les variations des montants s'expliquent par le fait qu'il est très difficile d'évaluer précisément quels seront les coûts effectifs. Ce poste comprend une contribution aux équipements pour les nouvelles salles de gym (CHF 10'000 / nouvelle salle) et un montant de soutien de CHF 420 / an / salle pour le renouvellement du petit matériel. Dans le premier cas, des retards dans la construction de salle sont chose fréquente. Dans le second, les demandes ne sont pas systématiques.

3090 Chaque année le SEPS tient avec la Ville de Lausanne un stand dans le cadre du congrès « sport accord ». Les coûts varient selon le lieu (coûts différents si le congrès a lieu à Vienne ou à Sotchi).

4260 et 4630 : ces deux postes concernant les camps sportifs scolaires (par exemple les camps de ski). La participation de la Confédération augmente (J+S), tandis que les frais de camps restent au même niveau. Cela permet une moindre participation du fonds du sport vaudois.

023 Service de la population

a) Comparaison avec le budget 2013

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	143'884'600	142'259'800	-1'624'800	-1.13%
Revenus	76'371'100	75'703'200	-667'900	-0.87%
Charge nette	67'513'500	66'556'600	-956'900	-1.42%

b) Comparaison les comptes 2012

	Comptes 2012	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	146'047'224	142'259'800	-3'787'424	-2.59%
Revenus	84'599'155	75'703'200	-8'895'955	-10.52%
Charge nette	61'448'069	66'556'600	5'108'531	8.31%

Le Service de la population relève 4 points principaux concernant son budget 2014.

Tout d'abord, le domaine de l'asile devrait connaître une baisse des coûts, liée aux baisses des demandes d'asile, de l'ordre de CHF 6 mios. A contrario, les coûts de mesures LMC sont en hausse de CHF 870'000 lié à l'augmentation du nombre de places à Frambois (places partagées avec les cantons de Genève et Neuchâtel).

Un programme d'intégration cantonal (PIC) sur 4 ans est budgétisé en 2014 pour la première année, soit un montant reçu par l'ODM de CHF 4'480'600 comprenant CHF 4'203'100 et CHF 277'500 pour 2.5 ETP provisoires. En tout, ce seront donc plus de CHF 16 mios qui seront investis sur le canton de Vaud, prélevés d'une enveloppe globale de l'ODM de CHF 80 mios pour l'ensemble des cantons.

Enfin une inconnue réside dans les dédommagements aux communes des frais scolaires des enfants de RA. Ce montant est négocié par la DGEO et devrait être connu prochainement, mais ne l'était pas au moment de l'élaboration du budget.

3030 Nouveau mandat reçu de la Confédération pour les naturalisations facilitées. Les coûts sont compensés.

3100 Achat de timbreuses

3130 La conférence a lieu tous les 7 ans environ sur sol vaudois.

3132.2 Informatisation des dossiers : transfert de charges à l'ACI pour compenser l'EMPD sur les registres, soit un total de CHF 1'500'000 sur l'ensemble des départements. Cette compensation est faite en fonction du nombre d'accès au registre de chaque département, à savoir pour le DECS CHF 210'200. La répartition est la suivante : SPOP : CHF 65'200 ; SAGR CHF 31'800 et SDE CHF 113'200.

3135 Suite à l'introduction de MCH2, les sous-rubriques ont été créées pour refléter la réalité du terrain, avec cette limite des 7 ans, correspondant à la durée de soutien financier de la Confédération.

3135.6 Il faut lire « Coasi admis provisoire – 7 ans » et non « Coasi aide d'urgence admis provisoire – 7 ans »

3135.11 A la question de savoir pourquoi le montant n'augmente pas, le service indique ne pas pouvoir faire davantage, que le montant n'est pas entièrement consommé ainsi.

3612 Cf. remarque préambule sur négociation de la DGEO. Il s'agit d'environ 700 enfants en tout.

4610 CHF 50'000.- de plus de la Confédération pour les LMC.

044 Service de la promotion économique et du commerce

a) Comparaison le budget 2013

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	38'294'900	39'613'500	1'318'600	3.44%
Revenus	27'707'900	28'944'400	1'236'500	4.46%
Charge nette	10'587'000	10'669'100	82'100	0.78%

b) Comparaison les comptes 2012

	Comptes 2012	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	66'218'199	39'613'500	-26'604'699	-40.18%
Revenus	29'025'840	28'944'400	-81'440	-0.28%
Charge nette	37'192'359	10'669'100	-26'523'259	-71.31%

Le budget du SPECo se caractérise par une très légère augmentation des charges nettes. Les grandes différences avec, par exemple, les comptes 2012 s'expliquent par l'absorption des CHF 75 mio de soutien à l'industrie et à l'innovation (issus pour grande part de l'affectation spécifique de l'excédent financier prévu pour la RPT), dont 50 apparaissent aux comptes 2012. L'ensemble de cette opération émerge aux comptes du SPECo. Il reste à ce jour CHF 17,5 mios sur l'enveloppe globale.

L'augmentation de charges de CHF 1,3 mio s'explique principalement par les CHF 900'000 qui financent les structures de mise en œuvre des projets d'agglomération (par exemple, bureau du PALM). Idéalement, ce poste devrait émerger au SDT, mais ce dernier n'a pas encore la base légale permettant de subventionner des entités partenaires (peut seulement financer des mandataires). De fait, le SPECo porte ces frais au titre de la LADE. Le reste de l'augmentation s'explique par une augmentation liée au versement du fonds d'aide à la jeunesse malheureuse (compensé par des rentrées de même ordre) et un 0,75 ETP de gestionnaire de dossiers (de 2008 à 2013 le nombre d'aides LADE allouées en faveur des projets d'entreprises, donc le nombre de dossiers à traiter, a augmenté de 160%, sans renfort jusqu'à ce jour).

Relevons enfin que les responsables du service indiquent que l'introduction de MCH2 engendre une nouvelle manière de travailler pour ce qui concerne l'ancien compte 3658 (LADE), nouvellement comptes 3632, 3635 et 3636. Les montants ont été dispatchés dans ces nouveaux comptes en se basant sur la ventilation opérée entre les anciennes rubriques.

Enfin, concernant la question des exonérations fiscales, l'ACI a – en étroite coordination avec le SPECo – répondu au CCF en date du 14 octobre. Les tableaux de bords existent et tout ce qui permet un suivi a été fait. Le service de pilotage étant désormais l'ACI en raison du secret fiscal, les sous-commissaires DECS n'ont donc pas pu constater ces éléments.

- 3110 Montant nécessaire pour équiper correctement le bureau des futurs 0,75 ETP.
- 3132.3 Augmentation de la contribution à l'OFS (questions liées à l'hébergement).
- 3132.5 Besoin d'études complémentaires pour Alpes 2020.
- 3705 Le montant de CHF 100'000 supplémentaire est lié à la nouvelle politique régionale fédérale. Le canton met 1.- et la CH en met un aussi (augmentation de CHF 50'000 du poste 4701)
- 4120 La taxe est adaptée aux rentrées effectives. Cette taxe est perçue dans tous les commerces vendant de l'alcool à l'emporter (grands magasins, kiosques, etc.). Cette taxe ne concerne pas la vente des viticulteurs.
- 3702.2 Le montant est adapté aux frais liés aux projets qui sont en cours.
- 3910 Ce montant est fixé par le SDE. Il concerne la commission tripartite.
- 4210.5 Diminution du nombre de contrôle. Une explication complémentaire est attendue.

Budget d'investissement

Tableau récapitulatif des dépenses d'investissement prévues au projet de budget 2014

No d'objet	Intitulé	Date du décret	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
300'124	SPOP – mise en œuvre du schéma directeur	10.01.2012	2'164'000	0	2'164'000
500'090	SPECo – remontées mécaniques Alpes vaudoise	Nouveau	4'400'000	0	4'400'000
500'095	SPECo – investissement dans des pôles de développement industriels	Nouveau	1'140'000	0	1'140'000
500'103	SPECo – renouvellement du système d'information	Nouveau	248'000	0	248'000
Total DECS			7'952'000	0	7'952'000

Conclusion

La sous-commission préavise favorablement à l'adoption du projet de budget 2014 du DECS.

19.6 Département des infrastructures et des ressources humaines

Commissaires : M. Axel Marion, rapporteur
M. Jean-Marc Sordet

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a entendu le service des routes (SR), la direction des systèmes d'information (DSI), le service de la mobilité (SM), le service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) ainsi le secrétariat général du Département (SG-DIRH). Elle a rencontré, pour clôturer ses travaux, la cheffe du Département, Mme la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite.

Il convient de préciser que l'audition de la DSI a porté uniquement sur les charges de fonctionnement du service. Le budget relatif aux projets a été examiné par la commission thématique des systèmes d'information (CTSI), conformément au mandat qui lui est attribué par la COFIN. Cette nouvelle répartition des tâches entre les deux commissions, inaugurée cette année, vise à garantir qu'aucun aspect de l'activité de la DSI n'échappe à l'examen ordinaire des commissions du Grand Conseil.

La sous-commission relève la qualité des entretiens qu'elle a eus avec les chefs de service et leurs collaborateurs/trices, avec la responsable financière du département et *in fine* avec la cheffe du département. Il a été répondu à ses questions avec efficacité et diligence. L'impression qu'elle en retire est que la gestion financière du département et de ses services est effectuée avec sérieux et efficience.

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2013

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	472'447'000	493'942'100	21'495'100	+ 4.55
Revenus	127'241'900	128'856'600	1'614'700	+ 1.27
Charge nette	345'205'100	365'085'500	19'880'400	+ 5.76

On constate une augmentation des charges due principalement au SG à la subvention pour l'accueil de jour des enfants (+ CHF 8.6 mios), au SR à la levée du moratoire aux communes pour l'entretien et la réparation des routes en traversée de localité (+ CHF 1 mio), au SPEV à la centralisation du budget pour les allocations familiales (+ CHF 2.9 mios) et au SM aux subventions destinées aux entreprises de transports publics (+ CHF 6.8 mios)

b) Comparaison avec les comptes 2012

	Comptes 2012	Budget 2014	Variation	
			en francs	En %
Charges	454'703'479	493'942'100	39'238'621	8.63
Revenus	132'982'102	128'856'600	- 4'125'502	-3.10
Charge nette	321'721'377	365'085'500	43'364'123	13.48

Une augmentation de charges par rapport aux comptes 2012 est constatée dans tous les services. De manière générale au niveau du groupe 30 – Autorité et personnel (+ CHF 12 mios), mais dont la raison tient essentiellement aux postes vacants en 2012 dans des services tels que le SR ou la DSI, aux transferts/création d'ETP (accueil de jour des enfants, encadrement des apprentis) et au budget centralisé au SPEV pour les allocations familiales. L'autre source d'augmentations se situe à la rubrique Aides et subventions (+ CHF 26 mios) dont CHF 9.1 mios au SG-DIRH lié à l'accueil de jour des enfants et CHF 17 mios au SM pour les entreprises de transport. Dans les amortissements, on relève les augmentations au SR (+ CHF 1.5 mio) – liées à l'acquisition d'un nombre important de véhicules en 2010 et 2011 et de la DSI (+ CHF 1.4 mio) lié à l'utilisation plus importante du crédit d'inventaire. Côté revenus, seul le SM voit ses revenus augmenter de CHF 4.9 mios – conséquence de l'augmentation des Aides et subventions et de la participation liée des communes.

Remarques générales

Effectifs du DIRH 2013-2014 (ETP)

UB	Effectifs 2013	Effectifs 2014	Variation
045 – SG	70.87	72.72	+ 1.85
046 – SR	481.05	478.05	- 3.00
047 – DSI	325.50	325.50	sans chgt
049 – SM	21.60	23.00	+ 1.40
054 – SPEV	94.50	95.10	+ 0.60
Total DIRH	993.52	994.37	+ 0.85

L'effectif global du DIRH augmente de 0.85 ETP. Le détail de cette évolution se retrouve dans les commentaires par service.

Analyse par service

045 *Secrétariat général*

L'effectif du personnel représente en 2014 72.72 ETP soit une augmentation de 1.85 ETP par rapport à 2013. Cette augmentation se détaille ainsi :

+ 1.00 ETP transféré du SPEV dans le cadre du rattachement de la responsable départementale des ressources humaines (RRH)

+ 0.85 ETP obtenu pour l'office de l'accueil de jour des enfants par décision du Conseil d'Etat du 15.05.2013

Pour le reste, le budget du Secrétariat général ne comporte pas de grandes différences avec celui de l'année en cours.

A noter les éléments suivants :

3030.1 Les conditions d'engagement des civilistes deviennent plus complexes et entraînent une réduction de ce poste.

3053.3 La forte augmentation de ce poste (passant de CHF 800 à CHF 11'600) est liée principalement au changement d'assurance accident (SUVA dès 2013).

3130 La plus grande partie de l'augmentation (+ CHF 72'400) est due aux frais de fonctionnement de la commission cantonale immobilière, rattachée au DIRH avec DUPLO.

3636 Il s'agit de l'augmentation de CHF 8.55 mios des subventions à la FAJE décidée le 15.05.2013 par le Conseil d'Etat dans le cadre de sa politique d'encouragement à l'accueil de jour des enfants.

046 *Service des routes*

L'effectif 2014 est de 478.05 ETP soit, par rapport à 2013, une variation de - 3 ETP dont le détail est le suivant :

+ 1.00 ETP Commande supplémentaire de prestations par l'OFROU et selon décision du Conseil d'Etat du 04.09.2013

- 1.40 ETP transférés au service de la mobilité

- 2.60 ETP transférés à la HEIG-VD dans le cadre du transfert du laboratoire

Le Service des routes connaît une légère augmentation de son budget, essentiellement liée à l'accord canton-communes du 27 juin 2013 qui a permis la levée du moratoire pour l'entretien et la réparation des routes en traversée de localité. Pour le reste, ce service doit faire face comme chaque année aux travaux planifiés, notamment d'entente avec la Confédération, ainsi qu'aux tâches d'entretien urgentes commandées par les événements climatiques.

A noter les éléments suivants :

- 3141 + CHF 1 mio liés à l'accord canton-communes précité. Par ailleurs, on note diverses modifications du plan comptable liées à MCH2 (les valeurs restant identiques).
- 3170 Cette rubrique comptabilise les indemnités de repas des collaborateurs, tandis que les frais d'hôtel pour déplacements professionnels sont inscrits à la ligne 3043. Les montants sont identiques à ceux de 2013.
- 3910 Augmentation des imputations internes liées à la nouvelle comptabilisation MCH2.

047 Direction des systèmes d'information

L'effectif 2014 ne change pas par rapport à 2013, à 325 ETP. Il faut noter qu'environ une vingtaine de postes restent régulièrement vacants en raison de la difficulté à trouver le personnel de qualité en nombre suffisant.

A noter les éléments suivants :

- 3120 Augmentation d'environ CHF 150'000 du compte consommation électrique et équipement des salles de machines, en raison de la location d'une salle à la BCV pour l'hébergement du datacenter de secours.
- 3160 Les loyers augmentent d'environ CHF 700'000 en raison notamment de la location de la salle mentionnée ci-dessus.
- 3300 Amortissement du crédit d'inventaire en baisse de CHF 1 mio, car fin de l'amortissement du matériel anciennement BEDAG en 2013.

049 Service de la mobilité

L'effectif 2014 du service de la mobilité est de 23.00 ETP soit une augmentation de 1.40 ETP par rapport à 2013. Cette augmentation se présente ainsi :

+ 1.40 ETP transférés du service des routes, soit le solde de la réorganisation SR-SM démarrée en 2012

Pas de grand changement à signaler dans le budget de ce service, mise à part l'augmentation des subventions aux entreprises de transports publics. A noter que le Service de la mobilité rencontre des problèmes à remplir tous les postes de professionnels avec les profils et formations requis.

A noter les éléments suivants :

- 3635 L'augmentation des subventions aux entreprises de transport concerne essentiellement les infrastructures (+ CHF 1.8 mio), les lignes régionales de bus (+ CHF 1.1 mio) et les lignes de trafic urbain (+ CHF 1 mio). Les régions qui connaissent le plus grand développement sont Morges-Bière-Cossonay (+ CHF 1.7 mio) et la Haute-Broye (+ CHF 0.5 mio). Concernant l'augmentation pour les communautés tarifaires (+ CHF 2.5 mios), il s'agit essentiellement de l'extension de Mobilis dans le Chablais et la Broye. A noter que le transfert entre les lignes 3634 et 3635 entre les budgets 2013 et 2014 est dû au modèle MCH2.
- 4632 La participation des communes augmente de CHF 3 mios, les hausses les plus marquées étant les zones de Nyon-Rolle-Aubonne (+ CHF 1 mio) et celle de Morges-Cossonay (+ CHF 0.8 mio).

054 Service du personnel de l'Etat de Vaud

L'effectif 2014 du service du personnel de l'Etat de Vaud est de 95.10 ETP soit une augmentation de 0.60 ETP par rapport à 2013. Cette augmentation se présente de la manière suivante :

+ 0.50 ETP pour Logib (égalité hommes/femmes) selon décision du Conseil d'Etat du 04.09.2013

+ 3.50 ETP pour l'encadrement des apprentis selon décision du Conseil d'Etat du 04.09.2013

- 3.40 ETP dans le cadre du transfert des RRH du SPEV dans les SG des départements concernés.

Le principal développement budgétaire au niveau du SPEV concerne la création d'une unité de soutien pour l'encadrement des apprentis, dotée de 3,5 ETP. Cette unité aura pour but de soutenir les personnes en charge de cette mission dans les différents départements, dans le cadre d'un renforcement du rôle de l'Etat dans ce domaine. Il existe déjà actuellement l'équivalent de 1,5 ETP répartis dans les départements, via des responsables

d'apprentis départementaux (RAD) qui disposent de petits pourcentages. La présente mesure vise à professionnaliser ces postes à hauteur de 3,5 ETP (par exemple 5 personnes à 70%). On constate par conséquent une augmentation nette des postes de 2 ETP. Selon le service, le reliquat dans les départements devra être réaffecté à d'autres tâches liées à l'apprentissage (tâches de formation) ou alors supprimé lors d'une prochaine modification dans son plan des postes.

La création de 0,5 ETP est prévue pour l'exploitation des données liées au logiciel Logib, afin notamment de prendre en compte la dimension « formation » dans le contrôle de l'égalité salariale hommes/femmes. Selon le service, le nombre des dossiers (env. 25'000) et la complexité du processus justifie la création de ce poste. Afin de permettre de faire face à la charge de travail au début du processus, un 0,75 ETP temporaire sur 12 mois est également demandé. A noter qu'il s'agit d'une tâche administrative et non informatique, ce qui justifie son rattachement au SPEV et non à la DSI.

Concernant le dossier DECFO-SYSREM, le service est confiant dans l'aboutissement de toutes les procédures engagées d'ici fin 2014. Le budget dévolu à cette tâche reste en conséquence le même.

A noter les éléments suivants :

- | | |
|------|--|
| 3030 | Augmentation de CHF 315'200 de la rubrique « travailleurs temporaires », se subdivisant en CHF 228'000 pour le soutien aux garderies, et CHF 87'200 pour un renfort temporaire à l'exploitation des données logib (voir ci-dessus), pour un équivalent 0,75 ETP sur un an. |
| 3054 | Les cotisations aux caisses d'allocations familiales sont dorénavant centralisées au budget du SPEV (+ CHF 2.9 mios). |
| 3090 | Baisse de près de CHF 400'000.- du budget de la formation, en raison d'une demande moins forte du DINT, du DSAS et du DECS. La contribution au CEP reste inchangée. |
| 3132 | Baisse du montant des honoraires consulting en raison notamment de l'aboutissement du dossier CPEV. |
| 4600 | Diminution de CHF 535'000.- des produits de la taxe CO2 en raison du changement de taux. |

Budget d'investissement

Le montant des dépenses brutes est de CHF 129'225'000 pour 2014, dont CHF 102.6 mios pour le service des routes. Celui-ci comprend notamment une tranche de CHF 10 mios du crédit-cadre préfinancé de CHF 40 mios découlant de l'accord du 27 juin 2013 entre le canton et les communes.

Les dépenses d'investissement sont de CHF 11.4 mios pour le service de la mobilité, dont 3.3 mios pour la stratégie cantonale 2 roues et 4.4 mios pour les études du RER vaudois.

Enfin, on note CHF 8.8 mios d'investissements pour la DSI, sur un total de CHF 28 mios de l'enveloppe informatique.

Les recettes s'élèvent de CHF 11'460'000. Il en résulte des dépenses nettes de CHF 117'765'000.

Conclusion

La sous-commission préavise favorablement à l'adoption du projet de budget 2014 du DIRH.

19.7 Département des finances et des relations extérieures

Commissaires : Samuel Bendahan, rapporteur
Pierre-André Pernoud

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 5 séances à l'examen du projet de budget de chaque service du DFIRE :

- Visite de la Cour des Comptes (CdC)
- Visite du Service d'Analyses et de Gestion Financières (SAGEFI)
- Visite conjointe du Registre Foncier (IRF), de l'Office des Affaires Extérieures (OAE), de Statistique VD (Stat VD) et du Secrétariat Général (SG)
- Visite du Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPAL)
- Visite de l'Administration Cantonale des Impôts (ACI)

La sous-commission remercie vivement tous les chefs de service et leurs collaborateurs pour le bon accueil qui lui a été réservé et la clarté des explications fournies. Elle remercie également les services et spécialement le Secrétariat Général du DFIRE et le SAGEFI pour les informations complémentaires fournies à la suite des entretiens ainsi que dans le cadre de la rédaction du présent rapport, toujours très rapidement.

Remarques générales

La plupart des commentaires de nature générale figurent dans les remarques liées aux différents services. D'une façon générale, on peut constater que malgré les efforts des services pour retraiter les comptes 2012 et le budget 2013 selon le plan comptable MCH2, il subsiste des difficultés de comparaison. Dans la mesure du possible et pour les montants les plus significatifs, les différences liées uniquement à des changements comptables seront mentionnées dans le présent rapport. C'est le SAGEFI qui s'est occupé du retraitement pour l'ensemble de l'Etat; les départements et services ont ensuite contrôlé et validé ces informations.

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2013

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	873'231'000	862'587'400	-10'643'600	-1.2%
Revenus	5'648'950'000	5'940'612'200	291'662'200	5.2%
Revenu net	4'775'719'000	5'078'024'800	302'305'800	6.3%

b) Comparaison avec les comptes 2012

	Comptes 2012	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	1'418'542'099	862'587'400	-555'954'699	-39.2%
Revenus	6'072'217'958	5'940'612'200	-131'605'758	-2.2%
Revenu net	4'653'675'859	5'078'024'800	424'348'941	9.1%

Analyse par service

051 Secrétariat Général du DFIRE

L'unité budgétaire 051 comprend de façon consolidée le Secrétariat général du DFIRE (SG), l'entité Statistique Vaud (Stat VD) ainsi que l'Office des affaires extérieures (OAE). Etant donné la nature très différente des activités de ces trois entités, cela rend la lecture du budget 2013 pour l'UB 051 difficile sans compléments d'informations. L'ensemble des responsables était présent pour répondre aux questions spécifiques des commissaires.

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	11'354'500	14'540'600	3'186'100	28.1%
Revenus	1'078'500	1'053'800	-24'700	-2.3%
Charge nette	10'276'000	13'486'800	3'210'800	31.2%

Remarques générales

Le détail complet de la séparation des comptes du Secrétariat Général, de Statistique Vaud et de l'Office des Affaires Extérieures a été transmis aux sous-commissaires de façon claire. Sur une charge nette d'un peu plus de 13 mios, 7.3 mios sont imputable au SG, 3.9 mios à Stat VD et 2.3 mios à l'OAE. Les comptes ont donc été analysés séparément pour les trois entités, même si elles sont consolidées.

Le budget de l'unité 051 appelle à peu de commentaires généraux, étant pour l'essentiel dans la logique de l'année précédente. Il y a un grand changement, qui est l'attribution de 3 mios supplémentaires pour le compte 3132 au vu des missions stratégiques.

Remarques spécifiques

- 3010 Avec l'arrivée du SIPAL, il a été nécessaire de créer un poste de juriste, qui peut aussi être utilisé pour d'autres besoins dans le département.
- 3102 Ce poste comporte une grande part d'inconnue, et concerne principalement Stat VD. En effet, il est difficile de prévoir à l'avance les économies que l'on pourra faire sur les publications grâce à des regroupements. Aussi, le nombre de publications peut varier en fonction des besoins qui ne sont pas forcément entièrement prévisibles à l'établissement du budget. Il reste probable qu'il y ait des inconsommés à la fin de l'année, mais la marge budgétaire est nécessaire pour avoir un certain degré de liberté pour les publications.
- Toutefois, une pratique doit être changée. Actuellement, selon la date de facturation de l'annuaire statistique d'une année, la charge est parfois comptabilisée l'année courante, parfois la suivante. Cela fait que certaines années, la comptabilité montre une double facturation, alors que d'autres années aucune. Cela explique aussi le budget bien plus élevé que les comptes 2012. Il faudrait budgétiser la somme réelle pour une année et choisir une date de comptabilisation systématique, de façon à ce que chaque exercice comptable supporte à coup sûr les frais de publications d'un seul annuaire.
- 3132 L'augmentation très élevée de la part de cette charge pour les « missions stratégiques » ne peut être détaillée plus que cela publiquement, car plusieurs des projets concernés devront être dévoilés au bon moment. Ce compte peut aussi servir de réserve discrétionnaire pour des activités stratégiques importantes pour le canton, dont on ne peut pas prévoir la survenance.
- 3169 Il y a de la marge, par exemple pour réaliser des suréchantillonnages pour Stat VD. Ceux-ci sont toutefois entièrement compensés par des recettes équivalentes s'ils surviennent.

052 Administration Cantonale des Impôts

L'administration cantonale des impôts représente une part très importante du budget de l'Etat du point de vue des produits, mais il existe toutefois une assez grande marge d'incertitudes, étant donné que ces produits sont issus de prédictions dépendantes notamment de la conjoncture économique. Toutefois, l'ACI est confiante de la qualité de ses prévisions, en particulier pour le gros morceau des recettes que constitue l'imposition des personnes physiques.

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	292'823'400	304'529'800	11'706'400	4%
Revenus	5'252'486'200	5'524'825'000	272'338'800	5.2%
Revenu net	4'959'662'800	5'220'295'200	260'632'400	5.3%

Remarques générales

Il n'y a pas de remarques générales liées aux frais de fonctionnement de l'ACI. En effet, il y a peu de changement par rapport à l'exercice 2013. Les grands changements sont liés à la différence de plans comptables entre MCH1 et MCH2.

Concernant les recettes, l'un des changements majeurs est la baisse des impôts sur les personnes morales, qui coûtera 28 mio à l'Etat. Cette somme, toutefois, peut se diluer dans la zone d'incertitude liée à la perception des impôts sur les personnes morales.

La procédure d'établissement du budget est la suivante (voir remarques spécifiques pour les détails liés à chacun des impôts). Il y a trois étapes principales :

- Premièrement, de concert avec le SAGEFI, il s'agit de déterminer les tendances au niveau du PIB pour estimer les éléments conjoncturels et obtenir une tendance. L'étude du CREA est aussi utilisée pour effectuer des ajustements cantonaux. Ces prédictions restent toutefois extrêmement aléatoires pour les impôts qui dépendent fortement de la conjoncture (notamment les impôts immobiliers).
- Deuxièmement, les chiffres sont validés avec les résultats de l'année en cours pour déterminer s'il y a des évolutions significatives. Cela est fait en été, et des arbitrages peuvent être effectués à ce stade. Il ne s'agit plus d'indices, mais de référence à l'évolution de l'année en cours. Les incertitudes restent fortes au niveau des personnes morales, mais pour l'année en cours, environ 20 à 25% des dossiers de taxation des personnes physiques sont utilisés.
- Troisièmement, et jusqu'au dernier moment, les prévisions sont adaptées en fonction des informations qui viennent (par exemple acomptes des personnes morales).

Il reste de grandes parts aléatoires, comme par exemple les montants des impôts résultant de la taxation et qui seront facturés en plus des acomptes. A cet égard il est important de noter que pour une période comptable donnée, ce sont les impôts facturés qui sont comptabilisés, et non les impôts directement liés à la période. Ainsi, certains impôts seront facturés en 2013 pour des années bien antérieures.

Remarques spécifiques

3030 L'ACI est chargée de la mise en place de la loi sur l'harmonisation des registres, ce qui explique les travailleurs temporaires. Ces projets sont toutefois transversalement importants pour plusieurs services en dehors de l'ACI. Cela inclut notamment la création d'un registre cantonal des entreprises. Il y a aussi 3 ETP temporaires pour 3 ans liés aux travaux pour les annonces spontanées en cas de soustraction fiscale qui ont été plus nombreuses que d'habitude.

3042 Changement comptable pur lié à l'introduction de MCH2.

- 3100 Il y a eu beaucoup de changements, notamment la fermeture du bureau de Grandson, et des déplacements prévus notamment dans l'office d'impôt de Morges, ce qui explique des frais de bureaux plus élevés.
- 3102 L'augmentation est liée à des efforts de promotion pour inciter à la mensualisation de l'IFD. Aussi, il s'agit d'inciter à utiliser la déclaration électronique. Depuis qu'elle a été introduite, la déclaration électronique a permis de faire des économies massives, en absorbant une grande masse de contribuables supplémentaires sans augmenter la dotation en personnel.
- 3130 Il s'agit de la part qui est laissée aux employeurs qui perçoivent l'impôt à la source. La diminution est liée au fait que les recettes de l'impôt à la source seront plus basses qu'en 2012, et donc cette commission aussi. En cas d'erreur, une hausse de cette charge serait plus que compensée, évidemment, par les recettes de l'impôt.
- 3180 Cette réévaluation, comptable, a été imposée par le CCF lors de l'audit des comptes 2012.
- 3602 Il y a une augmentation des frontaliers, et le canton récupère de la France 4,5% de la masse salariale qui est répartie comme suit : 1/3 au canton et 2/3 aux communes.

Les diverses recettes fiscales de l'ACI sont détaillées en page 13 (pt 3.2) de ce document et également commentées dans sa partie générale en page 30 (pt 7.3).

053 *Service d'Analyse et de Gestion Financières*

Les amortissements des investissements sont centralisés au niveau du SAGEFI, ainsi que tout ce qui concerne la gestion de la dette.

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	478'606'200	448'285'200	-30'321'000	-6.3%
Revenus	348'282'400	368'388'300	20'105'900	5.8%
Charge nette	130'323'800	79'896'900	-50'426'900	-38.7%

Remarques générales

Le SAGEFI s'est occupé pour tous les services des aspects comptables du passage à SAP et vers MCH2. Ce premier budget SAP s'est bien déroulé, et le processus budgétaire est maintenant établi. A part ces changements qui influencent aussi le budget même du SAGEFI, il y a très peu de changement par rapport aux années précédentes.

Remarques spécifiques

- 3030 Ces travailleurs temporaires travaillent justement sur le projet SAP. Ce budget sera très utile cette année et très probablement entièrement dépensé. Mais dans le futur, cette charge sera bien entendu appelée à diminuer.
- 3042 Changement lié au passage à MCH2. Comme dans plusieurs cas, le retraitement du budget 2013 n'a pas pu être fait avec une précision absolue. Ainsi, aucune somme n'aurait dû apparaître au budget 2013, car il s'agit des frais qui figureraient ensuite sur les fiches de salaires, ce qui n'existe pas au SAGEFI.
- 3100 La bonne manière de comptabiliser cette charge de 101500 serait de la ventiler comme en 2013 sur les comptes 3100 et 3102. Le SAGEFI nous a rendu attentif au fait que ce genre de problèmes peut se retrouver dans tous les autres services, et qu'une opération de correction globale sera éventuellement proposée. Bien qu'il s'agisse de modifications, celles-ci n'ont pas d'influence sur la véritable nature ou le montant des dépenses.
- 3130 Le montant plus bas des comptes est lié à une ristourne, qu'on n'est jamais sûr de pouvoir obtenir, d'où le budget plus élevé pour 2014.
- 3199 Il s'agit du montant pour les litiges. L'Etat a eu gain de cause pour ce qui concerne les enseignants qui n'avaient pas de licence, dans le cas de reclassements. Mais ces litiges continuent à constituer un risque financier pour l'Etat (il s'agit encore de DECFO).

- 3300 Ce compte et le 3660 comprennent les amortissements. Pour le 3300, ce sont les immeubles et autres actifs qui appartiennent à l'Etat, alors que les autres projets subventionnés sont amortis dans le compte 3660.
- 3401 Pas de besoin de financement à court terme cette année.
- 4110 Aucun autre canton n'a mis cette source de revenu à zéro, mais dans l'absolu il serait possible que le revenu soit moindre ou nul, bien que peu probable. Il ne peut par contre pas être plus élevé. Ces 60 millions de francs sont attendus, mais étant donné les résultats de la BNS pour 2013, il y a un risque substantiel qu'il ne soit pas versé. Il est évidemment important que les cantons mettent tout en œuvre pour que conformément aux prévisions, ce montant soit versé au moins pour cette année.
- 3400+ Les montants prévus pour le remboursement de la dette sont élevés et donnent donc une grande marge de manœuvre au SAGEFI pour s'adapter au marché. En effet, les taux d'intérêts sont beaucoup plus bas maintenant que les taux des emprunts qui sont maintenant arrivés à échéance.
- 4472 L'augmentation correspond aux investissements nouveaux qui ont été fait dans les bâtiments mis à la disposition du CHUV.
- 4920 Il s'agit des HES.

055 *Registre Foncier*

Le Registre foncier s'attend à un tassement des recettes à cause d'un ralentissement du marché immobilier, malgré le fait que jusqu'alors, il n'y a pas eu de diminution constatée des recettes. Mis à part le transfert d'une fraction d'ETP et des changements prévisionnels dans les recettes, il n'y a pas de changement majeur.

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	10'163'000	10'078'000	-85'000	-0.8%
Revenus	26'430'000	25'095'000	-1'335'000	-5.1%
Revenu net	16'267'000	15'017'000	-1'250'000	-7.7%

Remarques spécifiques

- 3132 Ces CHF 140'000 servent à payer une personne qui effectue une activité à mi-temps. Il est donc temps de réfléchir à une internalisation de ce poste de travail. La raison de ce poste budgétisé est l'expérience et la compétence de la personne qui dispose du mandat actuellement, mais il serait opportun de prévoir la suite, et l'enveloppe budgétaire permettrait sans problème d'engager quelqu'un avec le niveau de compétence suffisant, et même avec un taux d'activité plus élevé. Aussi, la remarque concernant la « compensation » de cette charge par le compte 4210 (de CHF 25'000'000) ne fait pas vraiment de sens.

048 *Service Immeubles, Patrimoine et Logistique*

L'accroissement élevé des charges et revenus de ce service s'explique par plusieurs facteurs, mais notamment l'augmentation très forte du nombre de projets avec des mises en exploitation de bâtiments. Aussi, cela augmente des charges importantes comme les assurances. Toutefois, à part ce phénomène important, le reste des changements est uniquement dû au changement de modèle comptable. Les changements liés à MCH2 ne seront pas mentionnés dans cette section, mais tous les autres changements significatifs seront soulignés. L'introduction de MCH2 a quelques défauts (comme le regroupement de charges différentes telles que l'électricité et le gaz), mais permet globalement une analyse plus fine du service.

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	77'697'500	82'560'500	4'863'000	6.3%
Revenus	20'669'300	21'246'500	577'200	2.8%
Charge nette	57'028'200	61'314'000	4'285'800	7.5%

Remarques spécifiques

- 3120 Cette augmentation a été inscrite à cause de la taxe déchets.
- 3132 CHF 900'000 sont liés à des activités archéologiques. Le nombre de constructions a poussé le nombre d'interventions à la hausse, mécaniquement. L'estimation est basée sur les exercices précédents.
- 3134 Il s'agit de hausses de primes, plus encore, que des nouveaux objets.
- 3144 Des hausses sont liées à la couverture de besoins supplémentaires, et CHF 800'000 sont liés aux nouveaux objets du SPEN.
- 4430+ Il y a eu une réadaptation de loyers en fonction d'indices. Aussi, avec MCH2, on peut maintenant distinguer les logements de services.

059 Cour des Comptes

Le changement majeur pour le budget de la Cour des comptes est lié à l'adoption de la nouvelle loi, qui réduit le nombre de magistrats, en compensant cette réduction par une dotation supplémentaire en personnel. Pour le reste, il n'y a pas de changements majeurs, et surtout la variation globale est très faible.

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en %
Charges	2'586'400	2'593'300	6'900	0.3%
Revenus	3'600	3'600	0	0%
Charge nette	2'582'800	2'589'700	6'900	0.3%

Remarques spécifiques

Il n'y a pas d'autre remarque spécifique, si ce n'est que l'unité budgétaire concerne des montants particulièrement petits.

Budget d'investissement

Les investissements n'apportent pas de commentaires particuliers.

Le budget d'investissement brut du DFIRE est de CHF 40'192'000 (contre CHF 38'047'000 en 2013). Ce budget est majoritairement lié aux immeubles du SIPAL. Toutefois, une partie est également affectée au renouvellement du système d'information financier du SAGEFI ainsi qu'à des développements de systèmes pour l'ACI, qui ont pour effet des réductions des coûts sur le long terme ou des rationalisations (comme pour le cas des registres).

Conclusion

La sous-commission préavise favorablement à l'adoption du projet de budget 2014 du DFIRE.

19.8 Ordre judiciaire vaudois

Commissaires : M. Pierre Grandjean
Mme Valérie Induni, rapportrice

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a rencontré le 4 octobre une délégation de l'OJV emmenée par le Président du Tribunal cantonal. Les membres de la sous-commission, qui ont reçu toutes les informations nécessaires à l'analyse du projet de budget, remercient toutes ces personnes pour leur collaboration et leur disponibilité

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2013

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en%
Charges	144'884'900	147'468'700	2'583'800	1.78%
Revenus	75'791'600	82'264'300	6'472'700	8.54%
Charge nette	69'093'300	65'204'400	-3'888'900	-5.63%

b) Comparaison avec les comptes 2012

	Comptes 2012	Budget 2014	Variation	
			en francs	en%
Charges	138'186'799	147'468'700	9'281'901	6.72%
Revenus	81'189'451	82'264'300	1'074'849	1.32%
Charge nette	56'997'348	65'204'400	8'207'052	14.40%

Remarques générales

Le budget 2014 de l'ordre judiciaire reflète la stabilisation des effets de l'introduction successive des nouvelles procédures fédérales (CODEX) au cours des années précédentes. En outre, il se caractérise par l'intégration de 20 postes nouveaux auprès des Offices de poursuites et faillites dont l'effectif n'avait pas augmenté depuis 1995, en dépit d'une croissance continue des affaires (évolution de 250'000 à plus de 400'000 poursuites. Des mesures de rationalisation ont été entreprises depuis 1995, telles que l'informatisation, la réorganisation des offices, l'impression centralisée à la Cadev, mais ces mesures ont atteint leurs limites). Ces 20 postes ont des conséquences financières évaluées à CHF 1.9 mio, montant composé principalement de charges de personnel. La procédure de recrutement démarrera en janvier 2014. Les personnes engagées seront principalement au bénéfice d'un CFC d'employé de commerce. La formation se fait ensuite en interne. Selon l'intérêt du collaborateur, il a la possibilité de suivre des cours pendant deux à trois ans qui débouchent sur un certificat de spécialiste. Les employés au bénéfice de ce certificat peuvent ensuite préparer un brevet fédéral de spécialiste en matière de poursuites et faillites, au sein de l'OJV.

La diminution d'1.4 ETP de magistrat est un effet de la réforme CODEX. Ce poste a été transformé en poste de greffier. En effet, la révision du droit de la tutelle, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013, a impliqué une charge de travail supplémentaire importante pour les justices de paix. La clé de répartition des postes, initialement prévue lors de l'élaboration du budget 2013, a été modifiée pour répondre à la réalité du terrain.

D'autre part, 5.8 ETP provisoires CODEX sont pérennisés et 1.5 ETP provisoire (juillet 2013 à juillet 2015) est attribué au Tribunal des mesures de contraintes dans le cadre de l'opération Strada

Du côté des recettes, le budget présente une augmentation des émoluments de poursuites de CHF 2.2 mios par rapport aux comptes 2012, en raison de la hausse du nombre d'affaires et du nombre d'opérations dans les dossiers. Les émoluments des tribunaux progressent quant à eux de CHF 1.76 mio par rapport au budget 2013.

Remarques de détail

- 3090 Le poste est en légère baisse. Un montant important avait été budgétisé en 2013 pour la formation sur la protection de l'adulte et de l'enfant, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. Par contre, la formation interne dans les Offices des poursuites pour les nouveaux collaborateurs n'a pas d'incidence financière sur cette rubrique.
- 3110 Nouveaux postes de travail dans les Offices des poursuites.
- 3130.3 Augmentation des frais bancaires liés à la possibilité nouvelle de commander des extraits de l'Office des poursuites par internet. Le paiement en ligne se fera par carte de crédit.
- 3135.2 Les aspects financiers de l'établissement pour mineurs de Palézieux ne sont pas encore déterminés.
- 3135.2.4 Baisse du nombre de jours prévus. Les prestations personnelles (équivalent des TIG) sont difficiles à mettre en place au niveau de la justice des mineurs. De ce fait, la Fondation vaudoise de probation offre la possibilité à des mineurs d'accomplir des prestations personnelles à raison d'un jour par semaine, en atelier.
- 3162 Terminaux installés dans les Offices des poursuites suite à l'introduction du système de paiement par carte bancaire. Ces appareils sont en leasing.
- 3199.1 Accroissement du nombre d'avocats à rémunérer et ampleur de leurs interventions.
- 3199.2.1 Légère augmentation du nombre d'expertises et augmentation de leur coût, notamment en ce qui concerne les expertises médicales et pédopsychiatriques.
- 3637 Aide individuelle, au cas par cas, sur décision du Président.
- 4210.1 Augmentation du nombre de poursuites et procédures plus longues.
- 4260.1.3 Augmentation du nombre d'affaires civiles traitées par les tribunaux d'arrondissement

Budget d'investissement

L'OJV bénéficie de plusieurs objets d'investissement, qui sont gérés soit par le SIPAL soit par la DSI. Voici la liste de ceux dotés d'un budget en 2014 :

		Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
8101 – SG-OJV	Informatisation de la gestion des poursuites – Ciclop – objet 300'069	100	0	100
8101 – SG-OJV	CODEX - Nouveau droit de la tutelle - part informatique – objet 800'003	280	0	280
8101 – SG-OJV	DECTER : Aménagement des locaux des offices des poursuites – objet 300'102	440	0	440
8101 – SG-OJV	Nouvelle procédure pénale fédérale : agrandissement TDA-OIP – objet 300'103	50	0	50
8101 – SG-OJV	CODEX - Procédure civile unifiée – objet 300'113	243	0	243
8101 – SG-OJV	CODEX - Nouveau droit de la tutelle – infrastructure – objet 300'114	625	0	625

Conclusion

La sous-commission préavise favorablement à l'adoption du projet de budget 2014 de l'OJV.

19.9 Secrétariat général du Grand Conseil

Commissaires : M. Philippe Randin, rapporteur
Mme Graziella Schaller, rapportrice

Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission ont consacré un entretien à l'examen du budget 2014, avec la participation du secrétaire général, M. Olivier Rapin, et de son adjoint, M. Igor Santucci. Nous les remercions de leur collaboration, leur disponibilité et la qualité des informations communiquées.

a) Comparaison avec le budget 2013

	Budget 2013	Budget 2014	Variation	
			en francs	en%
Charges	7'954'000	8'128'100	174'100	2.18
Revenus	9'000	12'700	3'700	41.11
Charge nette	7'945'000	8'115'400	170'400	2.14

b) Comparaison avec les comptes 2012

	Comptes 2012	Budget 2014	Variation	
			en francs	en%
Charges	7'148'161	8'128'100	979'939	13.71
Revenus	600	12'700	12'100	2'016.67
Charge nette	7'147'561	8'115'400	967'839	13.54

L'effectif du secrétariat est stabilisé pour l'exercice du budget 2014. Il sera complété par un poste d'apprenti. Ce budget tient compte de la nouvelle classification de l'ensemble du personnel.

Les rubriques telles qu'elles nous sont présentées n'apportent pas de commentaires particuliers.

Conclusion

La sous-commission prévoit favorablement à l'adoption du projet de budget 2014 du Secrétariat général du Grand Conseil.